

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE
SOISSONS

*Reverere gloriam veterem et hanc ipsam
senectutem quæ in homine venerabilis,
in urbibus sacra est.*

PLINE LE JEUNE ; liv. VIII ; ép. XXIV.

TOME DOUZIÈME

4^e Série. — 1960-1964

Ets A. BATICLE
— Imprimerie —
7, Rue de la Chaussée, 7
— Chauny (Aisne) —
1965

LISTE des MEMBRES
de la Société Archéologique, Historique et Scientifique
de Soissons

—————
1964
—————

Présidents d'honneur :

MM. Jean-Pierre CUIIN, Sous-Préfet de Soissons
Henry LUGUET.

Bureau

- Président* Bernard ANCIEN.
- Vice-présidents* Maximilien BUFFENOIR.
- d° Comte Edgard DE BARRAL.
- d° Roger HAUTION.
- Secrétaire* Jean HACARD.
- Bibliothécaire* Bernard SIMONET.
- Archiviste* Fernand CORTEYS.
- Trésorier* Jean HENRY.

=====

MEMBRES PERPÉTUELS

- 1888 BERTIER DE SAUVIGNY (Comte A. de) (†).
 1903 GOSSET André (†).
 1905 DELABY (O.) (†).
 1908 WAELÈS (A. G. G.) (†).
 1913 DESCAMBRES (Edmond) (†).
 1920 FIRINO-MARTELL (P.) (†).
 1935 FERTÉ Jean (†).
 1921 LUGUET (Henry).
 1926 VIGNIER (Général P. H. J.) (†).
 1927 BEAUCHAMPS Louis.
 1927 FIRINO (Mme, née de Rivocet) (†).
 1927 HENRY Jean (Trésorier).
 1948 LORiot Robert (†).
 1929 MIGNOT (E.) (†).
 1929 MOREAUX (Mme Lucien, née Louise Forzy).
 1929 LUGUET H. (Mme, née Hélène Foulque-Bert).
 1934 DELABY (Mlle M.) (†).
 1944 VIGNIER Jean (†).
 1945 AUGER (Mme, née Deschamps) (†).
 1945 LECRENIER Pierre.
 1946 GOSSET (Mme André, née Saint-Marc-Girardin).
-

MEMBRES A VIE

- 1921 BUFFENOIR (Maximilien) (Vice-président).
 1929 GALLÉE (P.).
 1956 GOSSET (J.).
 1956 GOSSET (Mme J.).
 1931 MONNET (G.).
 1935 PARADIS (Jean).
 1945 DERVAUX (Baron R.).
 1964 THIERRY Jacques (Mme).
-

LISTE des MEMBRES

- ALLARD Lucien (Villers-Hélon)
 ANCIEN Bernard (Soissons).
 ANCIEN Jean (Montcy - St -
 Pierre).
 ARCHIN (Mme) (Soissons).
 AUBRY Jacques (docteur) (Sois-
 sons).
 BACHY Pierre (M^e) (Soissons).
 BADET-COUVROT (Mme) (Sois-
 sons).
 BALAY Georges (Soissons).
 BANNWARTH (Mgr) (Soissons).
 BAROTEAUX Émile (Soissons).
 BARRAL Edg. (comte de) (Sois-
 sons).
 BARTIER Richard (Vailly).
 BARTIER (Mme) (Vailly).
 BASDEVANT Pierre (Paris).
 BATTEFORT Maurice (Vailly).
 BATTEUX (Mlle) (Soissons).
 BATTEUX Ém. (abbé) (Juvigny).
 BELFORT (Mme) (Soissons).
 BEAUCHAMPS Louis (Soissons).
 BEAUZÉE Étienne (Soissons).
 BERNARD Jules (Soissons).
 BERNARD-DEVANT (Mme) (Sois-
 sons).
 BERTHIAULT Maurice (Sois-
 sons).
 BERTIN Edmond (Soissons).
 BICHET Jean (Soissons).
 BISTUE (Mme) (Beaumont-sur-
 Oise).
 BINET-JOB (Mme) (Soissons).
 BOITEL (M^e) (Hartennes).
 BOULLIE Bernard (Soissons).
 BOURDON Léon (Paris).
 BOURDON - ROMIEUX (Mme)
 (Soissons).
 BOUREUX Michel (Soissons).
 BOUTET M. (Mlle). (Soissons).
 BOUVIER Jean-Claude (Sois-
 sons).
 BRASILIER André (Loupeigne).
 BUFFENOIR Maximilien (Sois-
 sons).
 BRUIGNAC B. (de) (Soissons).
 BULART (docteur) (Soissons).
 BULTOT (M^e) (Soissons).
 BURLET Jean-Claude (Sois-
 sons).
 CALLEWAERT R. (abbé) (Mar-
 gival).
 CAMUS Pierre (Brétigny).
 CARLIER G. (Villeneuve-St-G.).
 CARLIER (Mme) (Villeneuve-
 St-G.).
 CARPENTIER (Mme) (Soissons).
 CAUSEL André (Oulchy-le-Ch.).
 CHARLON (docteur) (Harten-
 nes).
 CHAUVIN Jacques (Reims).
 CLERC-FERTÉ (Mme) (Sois-
 sons).
 CLERC-RENAUD (Soissons).
 COMMISSAIRE (Villers - Cotte-
 rêts).
 CORDONNIER (Mme) (Soissons).
 CORTEYS Fernand (Soissons).
 COUTELLIER (Mme) (Soissons).
 COURT P. (M^e) Soissons).
 CUBELLS Pierre (Soissons).
 CUIN Jean-Pierre (Soissons).
 CUIN (Mme) (Soissons).

DEHOLLAIN Philippe (Bucy-le-Long).
 DELEROT (docteur) (Laon).
 DEPOUILLY Jacques (Soissons).
 DERCHE Roland (Paris).
 DERVAUX Raymond (Dourdan).
 DESHAYES Alain (Paris).
 DESOUCHE - FAGEOT (Mme) (Cuiry-Housse).
 DEVOUGES (Mme) (Soissons).
 DORCHIES Jean-Claude (Soissons).
 DORMEAU Jean (Soissons).
 DORMEUIL Jules (Croissy).
 DUBOIS André (Soissons).
 DUBUQUOY Marc (Paris).
 DUEZ René (Paris).
 DUFOUR René (Soissons).
 DULONG R. (M^e) (Soissons).
 DOYEN H. (Chan.) (Soissons).
 FELTZ Louis (Soissons).
 FERTÉ Jean (Serches).
 FERTÉ S. (Mlle) (Montigny-Lengr.).
 FISCHBACH S. (Mme) (Soissons).
 FOLLET (abbé) (Courmelles).
 FOUCART Jacques (Soissons).
 FOUCART Jacques f. (Soissons).
 GALLÉE Paul (Villeneuve-St-G.).
 GAILLARD Charles (Soissons).
 GOMOT Louis (Soissons).
 GOSSELIN Charles (Belleu).
 GOSSET Jacques (M^e) (Paris).
 GOSSET (Mme) (Paris).
 GUÉGAN André (Soissons).

GUILLEMOT Jean (Buzancy).
 HACARD Charles (Serches).
 HACARD Jean (Soissons).
 HAUTION Roger (Bazoches).
 HECART (docteur) (Soissons).
 HENNION Gabriel (Soissons).
 HENRY Jean (Soissons).
 HENRY Jacques (Soissons).
 HERMAND Marcel (Mme) (Vierzy).
 HUBERT Albert (Courmelles).
 HUET Raymond (Soissons).
 HUSSON Pierre (Septmonts).
 JANODET Georges (Mme) (Soissons).
 JACQUEMET (Mme) (Braine).
 JEANSON Louis (Armentières).
 KIRCHACKER Camille (Soissons).
 LABLANCHE André (Soissons).
 LABOUREIX Robert (Soissons).
 LADET André (Soissons).
 LANOISELLE Wilfrid (Villeneuve-St-G.).
 LA ROCHEFOUCAULD O. (comte de) (Villeneuve-St-G.).
 LA ROCHEFOUCAULD (comtesse de) (Villeneuve-St-G.).
 LECRENIER Pierre (Soissons).
 LEFÈVRE Mad. (Mlle) (Soissons).
 LE ROUX François (Longueval).
 LEROUX Maurice (Ploisy).
 LEROY Marcel (Villers-Cotterêts).
 LEROY Julien (Soissons).
 LÉVÊQUE Jean (docteur) (Vailly).

LÉVÊQUE Jean-Jacques (Paris).
 LORiot (Mme) (Soissons).
 LUGUET Henry (Soissons).
 LUGUET (Mme) (Soissons).
 MADELENAT Henri (Soissons).
 MADELENAT Bernard (Soissons).
 MAILLARD A. (Mlle) (Soissons).
 MALLINJOD Albert (Vailly).
 MALLINJOD (Mme) (Vailly).
 MARCELLIN Léonce (Soissons).
 MARQUIGNY Jean (M^e) (Soissons).
 MARS AUX (M^e) (Vic-sur-Aisne).
 MARTELLE (Mme) (Soissons).
 MATYNIA Jean (Halluin).
 MAURICE Jean (Louâtre).
 MAZAUD Jacques (Soissons).
 MENNESSON Paul (Soissons).
 MICHELOT M. (Mme) (Noyant).
 MILLET (docteur) (Soissons).
 MONNET Georges (Paris).
 MONTESQUIOU-FEZENSAC
 (comte de) (Longpont).
 MOQUET Jacques (Villemon-
 toire).
 MOQUET Jean (Vierzy).
 MOQUET (Mme) (Vierzy).
 MOQUET Pierre (Longpont).
 MOREAU-NÉRET A. (Paris).
 MOREL René (Soissons).
 MOURICHON Jacques (Compiè-
 gne).
 MUZART André (Soissons).
 NICOLAS Emmanuel (Sois-
 sons).

NICOLARDOT Jean-Pierre
 (Issy-les-Moulineaux).
 ORIGNY Jacques (d') (Paris).
 PAILLUSSON (chanoine)
 (Vailly).
 PARADIS Jean (Berlancourt).
 PEINY Albert (Mme) (Sois-
 sons).
 PELLETIER Jacques (Villers-en-
 Prayères).
 PERDEREAU (Soissons).
 PHILIPPON Louis (Juvigny).
 PHILIPPON (Mme) (Juvigny).
 POINDRON-MORIN (Mme)
 (Maisons-Laffitte).
 PROUST Pierre (Paris).
 PROUST Pierre-Yves
 (Donzenac).
 RANGDE Pierre (Soissons).
 ROIZEL André (du) (Branges).
 ROUSSEAUX Alexandre (Sois-
 sons).
 ROY Louis (docteur) (Sois-
 sons).
 ROY (Mme) (Soissons).
 SABATIE-GARAT (baron)
 (Vauxbuin).
 SCARAMELLINI (Mgr) (Sois-
 sons).
 SCHENENBERGER (Mme) Sois-
 sons).
 SIMONET Bernard (Soissons).
 SIMONNET Claude (Soissons).
 THIERRY Jacques (Mme)
 (Compiègne).
 TOURNIER (docteur) (Rennes).
 VAN DER BAUWEDE René
 (Soissons).

VERDUN Pierre (Paris).	VILAIN Paul (Cœuvres).
VERDUN (Mme) (Paris).	WAENDENDRIES Paul
VERGNOL André (Soissons).	(Soissons).
VIET André (Billy-sur-Ourcq).	WOIRIN Gina (Mme) (Long-
VIGNIER Jean (Mme) Soissons).	pont).



TITRES des principales COMMUNICATIONS
faites au cours des séances

ANNÉE 1960

M. Henry Luguët :

La rue de la Pomme rouge et jeux de Soissons.

Création d'une école à La Ferté-Milon, 1709 (de Manneville).

M. Max. Buffenoir :

La famille d'Estrées à la fin du règne de Louis XIV.

Le cardinal d'Estrées - Jean et le maréchal-amiral Victor-Marie.

M. le chanoine G. Méra :

La libération de Vervins en 1918.

La vie à Vervins après 1920.

La vie littéraire après 1914. Paul Claudel.

M. Bernard Ancien :

Conduite à l'excursion annuelle : La Thiérache et ses églises, vallées de la Brune et du Thon (Foigny - Vervins). — 15 mai.

— Congrès de la Fédération à Saint-Quentin, 22 mai.

ANNÉE 1961

M. Henry Luguët :

Soissons, la rue de la Cloche fondue.

Les déplacements du Rubens de la cathédrale au cours de la Révolution.

Une lettre du député Ferté à l'Assemblée nationale 1790.

Note de M. l'abbé Breuil sur les flûtes en tiges végétales.

M. Max. Buffenoir :

La famille d'Estrées sous la Régence et sous Louis XV.

Les sœurs de Victor-Marie et sa veuve - Le maréchal Louis-Charles-César Le Tellier dernier comte d'Estrées.

Mgr de Garsignies, évêque de Soissons 1848-1860.

Présentation de l'étude de M. Lorion sur Leblanc de Beaulieu « un évêque de Napoléon ».

M. le comte de Barral :

Mgr de Fitz-James « champion de la fidélité conjugale ».

M. R. Haution :

Soissonnais en Amérique : Lescarbot et Valpergue 1619 -
Claude Bouchart d'Orval 1651.

Tradition Fismoise sur la fable « Le coche et la mouche ».

La valeur symbolique des clefs.

M. le chanoine G. Méra :

Le père Marquette.

Souvenir sur l'abbé Breuil, membre de l'Institut, son œuvre.

L'épiscopat de Mgr Mennechet.

Regards sur l'évolution de la société 1914-1939.

M. Bernard Ancien :

Conduite à l'excursion : Forêt - Saint-Jean-aux-Bois -
Champlieu - Morienvil. 14 mai.

— Congrès de la Fédération à Villers-Cotterêts, 28 mai.

ANNÉE 1962

M. Bernard Ancien :

Présentation à l'exposition du Musée, des antiquités Tène I
recueillies aux fouilles de Pernant (campagne 1961).

La villa romaine de Mercin (fouilles 1962) avait été détectée
par nos devanciers.

Découverte d'un sarcophage XI^e siècle dans le square
St Pierre.

« Le roman de deux colonnes » (Place d'Alsace-Lorraine).

La découverte récente du cimetière soissonnais de 1791.

Le plaidoyer pour Soissons de Saint-Just à Chauny 1790.

Conduite de l'excursion : Château de Raray - St-Leu
d'Esserent - Abbaye de Royaumont - Château de
Mortefontaine. 3 juin.

M. Max. Buffenoir :

La Révolution de 1830 à Soissons et le rôle d'Alexandre Dumas.

Suzanne Giroust, épouse Quinquet dite Mme de Morancy, soissonnaise galante pendant la période révolutionnaire.

M. R. Haution :

L'exclamation de Henri IV : « Ventre Saint Gris ».

La fuite de Varennes et son retentissement à Braine.

L'élection de l'évêque Marolle 1791.

Les ventes aux enchères rurales d'antan.

M. le chanoine G. Méra :

Notes sur l'épiscopat de Mgr Binet.

La vie du R. Père Dehon.

M. B. Simonet :

Le premier registre de délibérations de notre société (1845).

— Congrès de la Fédération à Laon, 29 avril.

ANNÉE 1963

M. Bernard Ancien :

Les couleurs d'Enguerrand VII de Coucy, comte de Soissons.

Les attaches locales de Mme Francis Jammes à Soissons, depuis le général Chadelas 1792.

Revendications de municipalités sur les trésors découverts à Soissons.

L'armorial épiscopal soissonnais au cours des siècles.

Conduite de l'excursion à Reims. 3 juin.

M. Max. Buffenoir :

Suzanne Giroust... (suite).

Madame de Genlis et ses relations, dans le département de l'Aisne et au château de Villers-Cotterêts.

M. Henry Luguet :

Le soissonnais Gosset devant le tribunal révolutionnaire.

A. Lejeune, secrétaire du Comité de Salut public.

M. R. Haution :

« Autour de Bajazet », de La Haye de Villiers-sur-Marne.
 A propos du vol de la tapisserie des SS. Gervais et Protais
 de la cathédrale du Mans.
 Glossaire campagnard de chez nous.
 « Le salut au soleil » tradition populaire.

M. le chanoine G. Méra :

Vie du R.P. Dehon (suite).
 Mgr Douillard, note nécrologique.

M. J. Foucart :

Les événements de Soissons en mai 1940.

M. Ph. Dehollain :

L'occupation de Bucy-le-Long 1914-17.
 — Congrès de la Fédération à Guise, 26 mai.

ANNÉE 1964

M. Bernard Ancien :

L'armorial des évêques de Soissons (blasons, devises, ornements extérieurs) de la Révolution à nos jours.
 Découverte des fondations de l'enceinte romaine (rue de la Bannière et rue Charpentier 1964).
 Les deux combats d'Hartennes, septembre 1914.
 Soissons en 1914, lettre du poilu Borrelly.
 Promenades estivales commentées :
 Avril - Pernant, église et château ;
 Juin - Villers-Hélon, église et château ;
 Octobre - Églises de Missy et Condé.
 Excursion annuelle : Château de Vic-sur-Aisne - Prieuré de Rethondes - Visite de Compiègne sous la direction de M. Mourichon. 7 juin.

M. Max. Buffenoir :

Madame de Genlis (suite). Hôtes et visiteurs de la Cour de Villers-Cotterêts. Les dernières années.

M. R. Haution :

Mgr de Clermont-Tonnerre, prélat orgueilleux de Noyon.

La vie d'Adrienne Lecouvreur.

Pierre Macadré, volontaire de Bucy-le-Long l'an 6.

Le haras de Braine 1816-1875.

Pages de folklore régional : la « semoneuse » - les rogail-
loux - les rosières.

M. Henry Luguët :

Inventaire de la maison d'un vigneron de Condé, 1765.

M. le chanoine G. Méra :

L'épiscopat de Mgr Deramecourt.

L'épiscopat de Mgr Péchenard.

M. Em. Baroteaux :

Mgr de Garsignies, pèlerin clandestin à Lourdes, 1858.

— Congrès de la Fédération à Château-Thierry, 24 mai et
commémoration du centenaire de sa société.

TRAVAUX
et
COMMUNICATIONS



LE DIMERON DE BARBONVAL

La plus petite commune du canton de Braine possède une histoire copieuse, touffue et très intéressante, ainsi le « Pas de Saint-Leu » et le culte offert par les habitants de la paroisse à ce saint légendaire. Barbonval présente aussi aux visiteurs de multiples curiosités, son église délabrée, vide, abandonnée, mais typiquement soissonnaise, avec son clocher ajouré, son calvaire, le « Vieux Bon Dieu », fruste à souhait, émouvant dans sa rusticité et son indigence.

Il y a aussi la rue unique du village où, paraît-il, au moyen âge, les maisons n'étaient construites que d'un seul côté, ce qui faisait dire qu'à Barbonval, tout le monde dormait dans le même sens.

Il y a encore la fontaine jamais tarie, l'escalier monumental qui unit la mairie minuscule à l'église haut perchée, les « boves » tempérées et quasi-indestructibles.

Un très curieux document, un bail, daté de 1646, nous donne quelques précisions sur ce village important, à cette époque. Il s'agit de l'affermage d'une partie de ses dîmes.

La dîme est un impôt, annuel en principe, perçu par le clergé. En principe aussi, il équivaut à la dixième partie des récoltes végétales et animales. On connaît une grange des dîmes à Paars, une autre à Bazoches et une bergerie des dîmes à Saint-Thibaut.

Cette prestation était loin d'être toujours prélevée intégralement.

Quand le mauvais temps ou une calamité l'exigeaient, on suspendait ce droit ou on le réduisait de moitié ou des trois quarts.

Il ne faut pas oublier que le clergé d'autrefois assurait outre le ministère paroissial presque tous les services actuels de notre Sécurité Sociale : hôpitaux, aide aux déshérités, aux infirmes,

aux aliénés. Il offrait refuge aux vieillards, aux « affligés », aux anormaux. Il assurait en outre l'éducation des orphelins, le service pénitentiaire, en partie, l'instruction publique et une fraction de la Justice.

La dîme était-elle plus ou moins lourde que les « cotisations » modernes aux A.S. ? La question reste à étudier, elle ménage, peut-être, des surprises en faveur de celle-là, au détriment de celles-ci.

En 1645, un Fismois, Jacques Lefébure est fermier des dîmes, que le Prieur de Saint-Thibaut a droit de prendre sur une partie du terroir de Barbonval. Contre une redevance annuelle fixe, payée au Prieur, il fait son affaire personnelle de cette contribution. Nous jugeons ce système très imparfait. Le fermier s'efforçant de pressurer le plus possible l'assujetti à la dîme. Cette façon de faire était d'usage courant.

Il est probable que dans le cas échéant, quelques difficultés s'élèvent, puisque Jacques Lefébure va en justice où « Messieurs les Présidiaux de Soissons » confirment par arrêt « la paisible possession, suivant la grâce du seigneur » (de Barbonval), du dîmeron en litige, au monastère de Saint-Thibaut.

Le 17 mars 1646, Maître Isaïe Driancourt, prieur et seigneur de Saint-Thibaut, renouvelle le bail, mais avec Claude Lefébure, marchand à Fismes et, vraisemblablement, fils de Jacques.

L'acte délimite parfaitement le périmètre où se perçoit ce dîmeron. Cette zone part « du coing de l'église » et y aboutit en passant par un grand chemin qui conduit à une « haye », le chemin de Fismes à Villers-en-Prayères, une sente dite de Saint-Sulpice, une autre sente dite des « Grizaulx », un savart vers Longueval ; des « pâtis » et un « tombois ». Bien plus, un plan est annexé au bail. Oh, il ne s'agit pas d'une épure cotée, teintée et dessinée au tire-ligne ? telle que les dresse un géomètre. C'est plus simplement un croquis à main levée très explicite. Par préterition, ce « court croquis en dit plus long qu'un rapport ». Claude Lefébure s'engage pour 3 années et 3 récoltes, de Saint-Jean en Saint-Jean, il s'oblige à payer au prieur, à la Saint-Martin, « 40 livres tournois et 2 chapons vifs en plume, chaque an ».

R. HAUTION.

SOURCE : Manuscrit appartenant à l'auteur.

SCEAU
DU DOYEN DE BAZOCHES

*Clef de saint Pierre, patron
de l'église de Barbonval.*

*Plusieurs curés furent do-
yens du doyenné de Bazoches,
entr'autres Guillorez en 1555
et de Montigny qui bénit une
cloche le 30 juin 1745.*

*Saint Pierre, tenant les clefs,
figure sur le calvaire ou « Vieux
Bon Dieu » qui se trouve au
« Tombois ».*

(Dessin de B. ANCIEN)



1243



Robert s^r
de Bazoches

SCEAU DE ROBERT DE BAZOCHES

*La terre de Barbonval appartient, au XII^e siècle, aux Seigneurs de
Bazoches.*

(Dessin de B. ANCIEN)

TROIS SIÈCLES DE VIE FRANÇAISE

La famille d'Estrées (1486-1771)

DEUXIÈME PARTIE

Le XVI^e siècle

I

ANTOINE D'ESTRÉES (1520 ? -1601)

Il est rare que deux grands hommes se succèdent dans la même famille. Entre son père Jean, et son fils François-Annibal 1^{er}, Antoine, il faut l'avouer, fait assez modeste figure. Et puis, à son sujet, nous sommes moins bien informés. On ne parle guère de lui qu'accessoirement, à propos de sa femme ou de ses filles. On ignore jusqu'à la date exacte de sa naissance et de sa mort. Je ne connais de lui qu'un seul portrait authentique : un crayon attribué à François Clouet, et qui appartient à la collection Salting de Londres (1). Aucune flamme n'émane du regard, et, sans être laid, le visage est insignifiant. L'homme n'est pourtant pas de ces heureux dont on dit qu'ils n'ont pas d'histoire : il a éprouvé d'assez illustres infortunes. Mais, affligé de revers de toutes sortes, il n'en a pas moins contribué à l'accroissement de sa maison, et, ayant eu le bon esprit de rester, en des temps troublés, attaché à son roi et à sa religion, il a maintenu dans la droite voie son destin et celui des siens.

Je suivrai, autant que les documents le permettront, l'homme public et privé, d'abord sous le règne de Henri III, puis sous celui de Henri IV : je terminerai en envisageant le grand seigneur terrien, possesseur d'un important domaine.

1. La vie publique jusqu'à la fin du règne de Henri III.

Quand, en 1597, Henri IV nomme Antoine grand maître de l'artillerie, on le considère comme très vieux, et rendu, par son âge, incapable d'exercer la charge. On est donc porté à reculer

(1) Moreau-Nélaton : *Crayons français du 16^e siècle conservés dans la collection Salting*. Paris, in-folio. Le portrait qui figure aux Invalides, au musée de l'armée, semble tout à fait fantaisiste.

la date de sa naissance au début du mariage de son père, peut-être en 1520. Dans les lettres d'érection du duché de Beaufort, il est dit qu'il a été nourri « auprès du feu roi François », ce qui paraît assez difficile à imaginer, car il ne peut s'agir que de François II, né seulement en 1544. On peut, si l'on veut, situer sa naissance au château de Vierzy, qui semble alors la résidence préférée de ses parents, mais c'est une pure hypothèse.

On ne sait rien de son enfance, ni de sa jeunesse. Sans doute est-il, de bonne heure, entraîné par son père au métier des armes, et, dès 1550, à la pratique de l'artillerie. « Il l'entend bien, écrira Brantôme, pour l'avoir apprise de son brave père ». Il est, sous Henri II, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances. Comme tel sans doute, il est aux côtés du duc de Guise, à la glorieuse défense de Metz, et s'y distingue par sa bravoure. D'après l'acte d'érection du marquisat de Cœuvres en duché pairie, il aurait aussi défendu contre Charles-Quint la ville d'Estrées, mais je ne sais de quel Estrées il s'agit. En 1557, à la désastreuse bataille de Saint Laurent sous Saint-Quentin, il est fait prisonnier avec le connétable de Montmorency. Peut-être est-ce le premier de ses malheurs ? Rendu à la liberté, on le trouve, l'année suivante, au siège de Thionville, où son père fera merveille, et Monluc le montre accompagnant de nuit le duc de Guise, avec lui-même Monluc, et un certain M. de Bourdillon, pour sonder la rivière.

En 1567, s'ouvre pour lui une possibilité qui semble, un moment, devoir l'élever au niveau de son père. Celui-ci a, en fait, abandonné ses fonctions de grand maître de l'artillerie à son lieutenant Jean Babou de la Bourdaisière, beau-père d'Antoine, mais, Jean Babou étant tombé malade, c'est son gendre qui, pendant trois ans, exerce effectivement la charge. Il y sera d'ailleurs officiellement délégué par lettres du 1^{er} août 1569. Va-t-il continuer les exploits de Jean d'Estrées, encore présents à toutes les mémoires ? On peut le croire un moment quand, le 3 octobre 1569, il commande, à la bataille de Moncontour, l'artillerie de l'armée catholique, et contribue ainsi à la victoire. Mais, après la démission de Jean, c'est Gontaut Biron qui est appelé à lui succéder, et la mauvaise étoile d'Antoine le fait écarter. Peut-être aussi Charles IX prend-il ombrage de ses accointances avec son jeune frère, le duc d'Alençon, dont le crédit se trouve pourtant assez fort pour lui ouvrir, dès le 9 juillet 1570, la porte du conseil privé.

Assez tôt, en effet, il s'est attaché à ce duc, dernier fils de Henri II et de Catherine de Médicis, dont son beau-père La Bourdaisière était intendant. Pourvu, dès sa minorité, de la charge de premier gentilhomme de sa chambre, il est, par lettres du jeune prince devenu majeur, confirmé dans ce titre le 6 janvier 1570. Le 9 du même mois, le duc lui marque une faveur encore plus insigne en l'établissant gouverneur de ses pays et duchés d'Évreux, Conches, Bretheuil, Passy et Beaumont,

du comté de Dreux, du Perche, et de la comté ou vicomté d'Orbec. Antoine est déjà d'ailleurs le seigneur direct de cette dernière terre normande, acquise par son père en 1552, et passée, depuis, dans l'apanage du dernier fils de Catherine de Médicis.

Mais ce jeune homme a des ambitions personnelles qui inquiètent Charles IX d'abord, ensuite Henri III. Poursuivant avec ténacité l'idée de se tailler une principauté indépendante, il songe, à 18 ans, à épouser Elisabeth d'Angleterre, qui en a 21 de plus que lui ; séduit par Coligny qui lui promet une couronne en Flandre, il déplore ouvertement le massacre de la Saint-Barthélemy, et l'assassinat de l'amiral. Envoyé au siège de La Rochelle pour servir sous les ordres de son aîné, le duc d'Anjou, il rallie autour de lui huguenots et catholiques modérés, comme le maréchal de Montmorency, La Noue, et beaucoup d'autres mécontents, et crée ainsi, mais plutôt par esprit d'intrigue que sentiment de l'intérêt national, ce puissant parti des Politiques à qui appartient l'avenir.

Bientôt on le verra multiplier des complots que son manque de tête fera échouer, que son manque de cœur rendra funestes à ses complices, s'échapper enfin de la cour le 15 septembre 1575, puis, en 1576, imposer à la faiblesse de Henri III la paix dite « de Monsieur », qui lui procure, à lui, l'Anjou, la Touraine et le Berry. Arrêté de nouveau, et, de nouveau s'évadant, avec la complicité de sa sœur Marguerite, il se lancera finalement, pour conquérir les Pays-Bas, dans une funeste entreprise, que son frère Henri ne saura ni empêcher ni soutenir, et qui se terminera, en 1583, par un total échec, suivi, le 10 juin 1584, de la mort de son auteur, consumé par le dépit, et plus sûrement par la phthisie.

En attendant, devant La Rochelle, ses intrigues contribuent à faire traîner et finalement lever le siège, quand, en 1573, le duc d'Anjou est appelé à régenter la Pologne.

On aimerait savoir dans quelle mesure Antoine s'est associé aux manœuvres du jeune prince. Les idées de tolérance à l'égard des protestants, et d'intervention aux Pays-Bas, n'eussent vraisemblablement pas déplu à son père ; pratiquées avec d'autres moyens et dans d'autres conditions, elles n'étaient pas contraires aux intérêts du pays. J'ai peine à croire cependant que le fils de Jean d'Estrées en eût poursuivi l'exécution contre la volonté royale.

Quand meurt Charles IX le 30 mai 1574, on croit devoir envoyer en Pologne à son héritier, Henri, duc d'Anjou, devenu Henri III, des messagers pour le rappeler : « Le Vendredi 4 Juin, écrit l'Estoile (1), furent dépêchés de la part de la reine, de M. le duc d'Alençon et du roi de Navarre, trois signalés gentilshommes, à savoir : le seigneur de Rambouillet pour la

(1) Pierre de l'Estoile : **Registre Journal de Henri III**. Collection Michaud et Poujoulat. Paris, 1837. Page 36.



*Catherine de Bourbon, épouse de Jean d'Estrées
et mère d'Antoine,
décédée en 1538 au Château de Vierzy,
d'après un crayon du 16^e siècle (B. N.).*

reine, le jeune seigneur d'Estrées (1) pour M. le duc, et le sieur de Miossans pour le roi de Navarre, pour aller en Pologne annoncer au roi la mort du feu roi son frère, lui congratuler l'adeption de la couronne de France, et le prier d'accélérer sa venue en son royaume ». D'Estrées rencontre le souverain déjà en route, « par chemin », écrit Bellièvre, s'acquitte, paraît-il, « dignement » de sa mission, et reçoit « une gracieuse audience » (2). Il est ensuite dépêché vers l'empereur, comme il ressort d'une lettre de Catherine de Médicis (3).

Se détache-t-il alors du duc d'Alençon ? En tout cas, manifestement, il bénéficie de la faveur de Henri III, dont il a naguères été l'heureux lieutenant à Moncontour. Il est par lui, dès 1574, maintenu membre de son conseil privé (4), pourvu en 1575 du gouvernement de Pierrefonds, en 1576, par lettres du 5 mars, de celui de Boulogne et du Boulonnais, en remplacement du sieur de Caillac, le vieil adversaire de son père ; préposé enfin, dans les années qui suivent, à la difficile garde de Paris.

En 1578, le roi lui accorde, comme dédommagement de cette charge de grand maître de l'artillerie dont il a été cruellement frustré, une somme de 50.000 livres, qu'il mettra d'ailleurs plus de dix ans à se faire payer. Cependant Catherine le trouve négligent dans la mise en défense de Boulogne, place sur laquelle elle redoute une entreprise des protestants. « Ils voient, écrit-elle le 11 décembre à son fils (5), que le sieur d'Estrées n'y tient que bien peu de gens de guerre, étant, et ceux qui sont avec lui audit Boulogne, fort peu soigneux de leur devoir. Ils estiment que ladite entreprise était fort facile à exécuter en la haute ville par une petite poterne par laquelle le cuisinier du sieur d'Estrées sortait et rentrait tous les jours pour aller quérir des herbes en un jardin ». Notons, au passage, cette accusation de négligence à laquelle Antoine donnera prise plus d'une fois. Dix ans après, la vieille reine ne s'en souvient sans doute plus : cette fois c'est une attaque des Ligueurs qu'elle craint pour la ville, et, au duc de Guise qui accuse le gouverneur d'alors, Bernet, de pactiser avec l'Angleterre, elle répond que « pour ôter toute occasion aux étrangers de se vouloir mêler dudit Boulogne, on pourrait y mettre quelque gentilhomme du pays, comme les sieurs d'Estrées ou de Crèveœur ».

La confiance qu'Henri III marque à Antoine se manifeste

(1) Antoine, bien qu'ayant sans doute dépassé la cinquantaine, est qualifié de jeune, parce que son père vit encore.

(2) Lettre de Bellièvre à Catherine de Médicis, Juin 1574. *Lettres de Catherine* publiées par H. de la Ferrière. 1880. V, page 28.

(3) Lettre de Catherine à Bellièvre, 5 Juin 1574.

(4) Bibliothèque Nationale. Manuscrits. Numéro 20.741. *Réglementation du conseil privé*, 17 Septembre 1574.

(5) *Lettres de Catherine*. Tome VI, page 164 et IX, page 352.

d'éclatante façon, le 1^{er} janvier 1579, lors de la création des chevaliers de l'ordre du Saint Esprit. Parmi les 26 premiers que proclame le roi dans l'église des Augustins, et qui prête serment entre ses mains, l'ancien chef de l'artillerie à la bataille de Moncontour est appelé le 24^e (1). Il doit s'engager à ne recevoir d'aucun autre prince que son maître pension, gages ou office, à ne pas sortir du royaume sans son aveu, à lui révéler ce qui importe à son service. Henri ne confère pas une simple dignité : Antoine était depuis longtemps de l'ordre de Saint Michel : c'est un lien personnel qu'il établit ou consacre, en éprouvant plus que jamais le besoin, dans l'ébranlement du royaume et de la royauté.

En mars 1585, nouvelle et importante faveur. Une partie des terres que possède Antoine dans le Soissonnais et qu'il a héritées de son père : la vicomté et seigneurie de Cœuvres, et la terre de Cutry, la vicomté de Berzy, Chaudun, Leschelle, Clancy, Dommiers, Mortefontaine, la terre et seigneurie de Charentigny, la terre et seigneurie de Laversine, le tiers de la seigneurie de Louâtre, enfin, à Ambleny, le fief de Magauville ou Magouville, est érigée en marquisat relevant de la couronne (2). « Sa Majesté, est-il dit dans l'acte de création, réunit ensemble pour ne faire qu'un seul et même territoire, ces terres et seigneuries qu'elle a distraites, séparées et disjointes, en ce qui la touche et pour son regard, de la foi et hommage, tenue féodale, juridiction, subjection et ressort de la comté de Soissons et duché de Valois, pour être tenues à l'avenir par le seigneur Antoine d'Estrées, ses successeurs et ayant cause, tant mâles que femelles, à titre, nom, dignité, prééminence et autorité de marquisat, de la couronne et grosse tour du Louvre, en une simple et seule foi et hommage, ressortissant directement et sans aucun moyen, par privilège spécial et exprès, à la cour du Parlement de Paris ». Les armes de celui qu'on appellera désormais le marquis de Cœuvres, seront à l'avenir surmontées d'une couronne : elles seront, comme celles de son père, écartelées au 1 et 4 d'Estrées, au 2 et 3 de la Cauchie, ou bien encore, au 1 et 4 d'Estrées, au 2 de Bourbon-Ligny, au 3 de la Cauchie.

Enfin, le 24 mars 1586, Henri III ajoute encore à ses bienfaits en accordant au nouveau marquis la lieutenance générale pour le roi au gouvernement de Picardie, sur la démission de François Gouffier, seigneur de Crèvecœur, ou plutôt entre deux commandements de celui-ci (3). Il ne s'y comporte pas de façon brillante. En 1588, à la suite d'obscurs démêlés, il chasse du Catelet Guillaume de la Fontaine qui en était gouverneur, et qui vient

(1) L'Estoile : **Registre-Journal**. Collection Michaud et Poujoulat. Page 112.

(2) Notice sur le marquisat puis duché de Cœuvres. Archives Nationales. R¹ 1.

(3) Les Archives d'Amiens (Dossier B11) contiennent les lettres du roi aux officiers du bailliage, annonçant sa nomination.

pourtant de défendre cette place avec succès contre Jean de Monluc, seigneur de Balagny, gouverneur de Cambrai pour la Ligue, et de forcer ce dernier à une honteuse retraite (1). Mais surtout, l'année suivante, préposé à la garde de la Fère, il se laisse surprendre par les Ligueurs dans des conditions particulièrement fâcheuses.

Il occupe un poste de confiance : non seulement, par sa position, La Fère est une ville importante, mais les seigneurs royalistes de la région, la jugeant plus forte que leurs châteaux, y ont déposé de grandes richesses. Or, le 15 octobre 1589, notre gouverneur est en train d'assister à un ballet quand le chef ligueur, le marquis de Pierre, pénètre dans la place où l'attendent des complices, et s'empare à la fois de sa personne, de la ville et du butin. C'était justifier amplement cette accusation de légèreté que nous avons vu Catherine formuler contre lui. Quatre mois plus tard, il est encore tenu prisonnier à La Fère par Florimond de Halwin, marquis de Mainelay. Il faut qu'à la prière de son bailli de Cœuvres, de ses receveurs de Cœuvres, Berzy et Vierzy, qui s'engagent formellement en son nom devant deux notaires de Soissons, l'évêque et le gouverneur de cette cité, Hiérome Hennequin, et de Roncherolles, seigneur de Hacqueville, se portent caution, le dernier jour de février 1590, de la somme de 3.000 écus sol « pour parfait paiement de sa rançon, payable ladite somme un mois après que icelui sera sorti de ladite ville de La Fère » (2).

Cependant Henri III, si favorable à Antoine, a été assassiné le 1^{er} août de cette même année 1589. Ses dernières paroles ont été pour désigner Henri de Bourbon comme héritier légitime. A ce dernier notre marquis de Cœuvres était déjà lié par des liens de parenté et de clientèle : il va l'être bientôt d'une autre façon, et peut-être plus qu'il ne voudrait, mais désormais sa vie privée aura tant d'influence sur sa vie publique que force est bien de s'y arrêter.

2. *La vie privée : Françoise Babou, marquise d'Estrées* (1542 ? -1592)

Le mariage qu'il a contracté le 14 février 1559, à Chartres, avec Françoise Babou de la Bourdaisière, lui, à ce qu'il semble, aux approches de la quarantaine, elle dans la fraîcheur de ses dix-sept ans (3), a pu passer pour brillant. L'épousée est d'une famille nombreuse, puissante, « de grande faveur », dira

(1) A. Ognier : *Notice historique sur Gouy et le Catelet*. Saint-Quentin, 1863 — Colliette : *Hist. du Vermandois*, Cambrai, 1771. Tome II, page 399 — Bibliothèque Nationale, n° 3359 : Lettre d'Antoine à Henri III.

(2) *Bulletin de la Société Archéologique de Soissons*. Tome 18 (1864) page 257. Note de Suin.

(3) D'après Pierre de Vaissière, elle aurait 33 ans en 1575, ce qui fait remonter sa naissance en 1542.

Saint-Simon, féconde en hommes vaillants, en femmes célèbres par leur beauté : on ne dit pas par leur vertu. Son père est Jean Babou, baron de Sagonne, seigneur de Thuisseau et de la Bourdaisière, près de Tours, sur la rive gauche de la Loire. Il est un moment ambassadeur à Rome. En 1567, du vivant de Jean d'Estrées, il prend les fonctions et le titre de grand-maître de l'artillerie. Il est en outre intendant de la maison du duc d'Alençon, gouverneur et bailli de Gien, d'Amboise, de Touraine et de Brest (1). Sa mère est Françoise Robertet, fille d'un ministre d'état de François I^{er}, et sa grand-mère Marie Gaudin. Celle-ci, une des plus belles femmes de son temps, et qui fit entrer dans la famille, en 1510, la terre de la Bourdaisière, se vantait, dit-on, d'avoir couché avec le pape Clément VII à Nice, l'empereur Charles-Quint lors de son passage en France, et, naturellement, le roi François I^{er} (2). Quant à Françoise Robertet, devenue veuve de Jean Babou, elle devait, en secondes noces, épouser le maréchal d'Aumont. Brantôme la cite, dans son livre *Des Dames*, parmi celles qui ont su le plus longtemps assurer la conservation de leurs charmes. « Ses filles, écrit-il (3) qui ont été des belles, ne l'effaçaient en rien. Et volontiers, si le choix eût été à faire, eût-on laissé les filles pour prendre la mère ».

Françoise Babou a deux frères, Georges et Jean, et des sœurs, au nombre de six. De celles-ci quatre sont mariées. Marie à Claude de Beauvilliers, Isabeau à François d'Escoubleau, comte de Sourdis, Madeleine au baron d'Hervault, Diane au seigneur de Monthoiront, et deux autres, entrées en religion, seront tour à tour abbesses de Beaumont, près de Tours. Plus tard, on désignera, sous le nom peu charitable de sept péchés mortels, les six filles d'Antoine et son fils, mais, si l'on en croit Saint-Simon, cette périphrase s'appliquait déjà à Françoise Babou et à ses sœurs. C'est quelque chose, pour une même famille, d'avoir produit, à assez peu de distance, deux séries successives de sept péchés mortels ! Aussi bien Tallemant des Réaux dit-il de la famille de la Bourdaisière : « c'est la race la plus fertile en femmes galantes qui ait jamais été en France : on en compte jusqu'à vingt-cinq, ou vingt-six, soit religieuses soit mariées, qui toutes ont fait l'amour hautement ».

Françoise Babou apparaît comme une belle personne, une mère féconde, une épouse infidèle.

De sa beauté je ne connais pas de témoignage iconographique.

Dans un livre sur les d'Alègre (4), d'ailleurs remarquable

(1) *Les d'Estrées au pays de Bray*, par un Neufchâtelois. Neufchâtel en Bray. 1885.

(2) Tallemant des Réaux. Édition Mongrédien-Garnier, Paris. T. I.

(3) Brantôme : *Des Dames*, Discours cinquième.

(4) Pierre de Vaissière : *Une famille : les d'Alègre*. Paris, Émile-Paul 1914.



Antoine d'Estrées (1520?-1601)
(crayon français conservé dans la collection Salting).



et auquel je dois beaucoup pour ce chapitre, Pierre de Vaissière donne, comme une image d'elle, un crayon du 16^e siècle que conserve le cabinet des Estampes, et qui porte en haut la mention équivoque : *M^e d'Estrée*. On y voit, en buste, une dame, dont une fraise assez étroite aggrave encore la sévérité, au grand front dégagé qu'enserme la coiffe à la mode sous François I^{er} et Henri II, aux sourcils à peine arqués, au nez droit assez accusé, aux yeux perçants.

Mais ce portrait ne me paraît pas être celui de la femme d'Antoine.

Il est celui de sa belle-mère : Catherine de Bourbon, l'épouse de Jean d'Estrées, la mère de son mari.

Pour cette attribution, je m'en rapporte à l'inscription, d'écriture ancienne, placée au-dessous. J'en crois, plus encore, la ressemblance entre la dame représentée, et Antoine d'Estrées : elle est difficilement contestable.

Mais un hommage flatteur, celui-là d'ordre littéraire, a été conservé : c'est le recueil de *Sonnets et Madrigals pour Astrée* publié par Ronsard dans son édition collective de 1578.

Pierre de Vaissière a été, si j'en crois Desclozeaux, le premier à s'apercevoir de l'identité d'Astrée, que le poète dit s'appeler expressément Françoise, et de Françoise d'Estrées (1). La 15^e et dernière pièce du recueil, intitulée : *le Printemps* est dédiée à la sœur d'Astrée, et cette sœur est nommée Isabeau : il s'agit manifestement de Mme de Sourdis. Enfin Binet, l'ami et le biographe de Ronsard, lève tous les doutes en affirmant qu'Astrée est « une fort belle dame de la cour dont le nom est assez embelli par le déguisement d'une voyelle changée en la prochaine première », allusion assez claire à la transformation de l'*e* en *a*.

Il faut donc admettre que, vers 1570 si j'en crois M. Charlier (2), l'amoureux de Cassandre et de Marie s'est épris de Françoise, car il est difficile de penser qu'il écrive pour le compte d'un autre, du duc d'Anjou par exemple, comme on l'a soutenu (3). L'ayant vue maintes fois, il la découvre un soir, paraît-il, à Fontainebleau, dans une de ces fêtes spectaculaires auxquelles se complaît la cour des Valois. Apparue à la lueur des candélabres en déesse mythologique ou en princesse de roman, « elle orne, ce soir-là, écrit M. Chamard (4), de ses jolies mains chargées de bagues, un chevalier légendaire ». Le poète qui la contemple de ses yeux éblouis, et voit en elle une

(1) Desclozeaux : *Gabrielle d'Estrées*. Champion, 1885.

(2) Charlier : *Un amour de Ronsard*. Revue du 16^e siècle, 1920.

(3) Roger Sorg : *Cassandre*. Annexes.

(4) Henri Chamard : *Histoire de la Pléiade*. Paris. Didier, 1940. Tome III.

nouvelle révélation de la Beauté, oublie volontiers ses infirmités et ses 46 ans, et sent une fois encore battre son cœur et s'enflammer son désir pour cette belle Tourangelle, peu farouche dit-on, et dont le domaine de la Bourdaisière est bien près de sa Poissonnière. Ses hommages et déclarations sont d'abord bien accueillis : il est flatteur, même pour une marquise, d'être courtisée par un homme célèbre, et l'on n'essaie pas d'imposer silence au rossignol :

Le premier jour que l'heureuse aventure
Conduit vers toi mon esprit et mes pas,
Tu me donnas pour mon premier repas
Mainte dragée et mainte confiture.

Mais, assez vite, à la coquetterie du début succède l'indifférence ; Françoise n'aimait que les jeunes gens ; la place sans doute était prise, et Ronsard, très vraisemblablement en fut pour sa peine.

Dans les premiers moments, heureux d'avoir trouvé ce transparent surnom d'Astrée, il en joue à la manière des poètes de son temps, comme il avait fait du prénom de Cassandre, comme il fera de celui d'Hélène. Il compare aux dieux du ciel la dame de ses pensées, avoue qu'il entreprend, comme Icare, un voyage trop élevé, comme les Géants, une escalade trop ambitieuse. Mais Astrée tient aussi des astres un pouvoir secourable. Qu'elle en use donc à l'égard de son adorateur :

Il appartient aux astres, mon Astrée,
Luire, sauver, fortunier et conduire !

Une autre fois, c'est du prénom de sa belle qu'il se joue, et par une association d'un goût douteux, Françoise lui suggère l'idée de framboise :

Fruit savoureux, mais à moi trop amer !

Il lui reproche aimablement d'aimer trop la parure, et sans doute a-t-il raison, et encore ne sait-il pas tout. L'indiscrétion des mémorialistes (1) ne nous laisse pas ignorer quel art décoratif, importé, dit-on, d'Italie, présidait à sa toilette plus secrète.

De quoi te sert mainte agathe gravée,
Maint beau rubis, maint riche diamant ?
La beauté seule est ton seul ornement,

(1) Notamment : Amelot de la Houssaye : *Mémoires*, Tome I, page 353 ; Lenglet-Dufresnoy : *Journal de Henri III de l'Estolle*. Paris 1744. Tome 4, page 425.

Beauté qu'amour en son sein a couvée...
Si tu m'en crois, fuis l'or ambitieux,
Ne porte au chef une coiffure telle,
Le simple habit, ma dame, te sied mieux !

Un jour qu'il l'a vue, à son réveil, non certes dans le simple appareil dont parle Racine, mais avant les grandes mises en scène, et, en tout cas, non fardée, il exprime sa joie dans un sonnet d'une jolie couleur Renaissance :

Au mois d'avril, quand l'an se renouvelle,
L'aube ne sort si belle de la mer,
Ni hors des flots la déesse d'aimer
Ne vient à Cypre, en sa conque, si belle
Comme je vis la beauté que j'appelle
Mon astre saint, au matin s'éveiller,
Rire le ciel, la terre s'émailler,
Et les Amours voler à l'entour d'elle.
Beauté, jeunesse, et les grâces, qui sont
Filles du ciel, lui pendaient sur le front,
Mais, ce qui plus redoubla mon service
C'est qu'elle avait un visage sans art.
La femme laide est belle d'artifice,
La femme belle est belle sans du fard.

Il nous apprend qu'elle était blonde, comme le sera sa fille Gabrielle, et parle de « l'or frisé » de ses cheveux. Mais, au bout de trois mois de galanterie poétique et de « mesures pour rien », il éprouve une lassitude assez naturelle, et le besoin de penser à un autre amour, peut-être celui que lui inspire déjà Hélène de Surgères :

Amour m'a dit qu'autres chemins j'apprisse.

Il fait ses adieux à son idole éphémère, et lui adresse même quelques reproches assez crus :

Deux corps en un unis en leur moitié,
Voilà les points qui gardent l'amitié,
Et non pas vous qui n'aimez qu'en idée.

On verra, et d'autres auraient pu lui dire, que le défaut de Françoise n'était pas de n'aimer qu'en idées. Quant à sa sœur, Isabeau, elle est gratifiée d'une élégie où le poète la compare au printemps, et détaille ses multiples beautés, avec « un éclat voluptueux et une grâce toute païenne » qui ont attendri tour à tour M. Charlier et M. Chamard, mais où je cherche en vain

ces traits que Ronsard sait parfois trouver, qui individualisent la personne, et permettent en quelque sorte de la voir. Tout au plus peut-on retenir l'idée d'une femme douée d'une belle poitrine. Du moins les *Sonnets et Madrigals pour Astrée* témoignent-ils assez de la triomphante impression que produisent à la cour des Valois ces dames de la Bourdaisière.

Françoise semble avoir 28 ans quand elle attire l'attention du chef de la Pléiade. Elle a déjà eu beaucoup d'enfants. Nous ne sommes malheureusement pas fixés sur leur succession. Tous les biographes s'accordent à placer en 1573 la naissance de son second fils, François-Annibal. Mais alors il semble difficile de faire naître Gabrielle la même année, comme d'attribuer 19 ans au fils aîné, François-Louis, lors du siège de Laon en 1594, ce qui revient à le faire naître en 1575, après son cadet ! Il faut avouer notre ignorance, et dire seulement que Françoise passe pour avoir eu d'Antoine d'Estrées deux fils : l'un François-Louis qu'on destine aux armes, l'autre François-Annibal, venu plus tard, en 1573, dit-on, qu'on destine à l'église. Quant aux filles, la première, Marie-Catherine, meurt en bas âge ; les autres sont : Diane, Marguerite, Angélique, la future abbesse, Gabrielle et Julienne-Hippolyte. Une dernière, Françoise, naîtra plus tard, mais dont Antoine ne sera pas le père.

Car Françoise Babou n'est rien moins qu'un exemple de vertu. Elle eût pu figurer parmi ces « grandes et honnêtes dames de par le monde », dont parle si volontiers Brantôme. Il ne fait pourtant que la mentionner avec sa sœur Isabeau, et deux de ses filles, Diane et Gabrielle, parmi les dames et demoiselles de Catherine de Médicis, et à propos de cette reine. Or celle-ci, nous le savons, s'était constitué un état-major de femmes et filles, belles comme les déesses de l'Olympe mais encore plus promptes à s'humaniser : c'était un instrument de sa politique pacificatrice. Elle comptait sur cet « escadron volant », ainsi l'appelait-on, pour séduire, s'informer, diriger, attendrir le cœur et les sens de ces rudes gentilshommes rompus à la vie des camps, mais d'autant plus sensibles aux fascinations d'une cour lascive.

Françoise cède-t-elle aux nécessités de son rôle, à l'influence du milieu, de cette cour où « la paillardise, écrit l'Estoile (1), est publiquement et notoirement pratiquée entre les dames qui la tiennent pour vertu », aux fatalités de sa race, à quelque obscur démon de midi, ou peut-être à l'éloignement que lui inspire un mari à ce qu'il semble beaucoup plus âgé qu'elle : toujours est-il qu'en 1575, à 33 ans d'après Pierre de Vaissière, elle est ostensiblement la maîtresse d'un personnage très en vue, Louis de Bérenger, seigneur du Guast, capitaine des gardes de Henri III, un des massacreurs de la Saint-Barthélemy.

(1) Pierre de l'Estoile : **Registre Journal de Henri III**. Michaud et Poujoulat, page 89.

Celui-ci, originaire d'une ancienne famille du Dauphiné et d'abord maître de camp, avait pris sur le nouveau souverain, qu'il avait accompagné en Pologne, un empire absolu. Henri « ne voyait que par ses yeux et ne parlait que par sa bouche », si nous en croyons Marguerite de Valois. Peu scrupuleux, il vend les évêchés dont son maître lui laisse la libre disposition : 30.000 francs celui de Grenoble, 40.000 celui d'Amiens (1). Ses succès féminins semblent nombreux. Il partage un moment avec d'autres, comme Henri de Navarre et le duc d'Alençon, les faveurs de Mme de Sauve, enrôlée elle aussi dans l'escadron volant. Ronsard lui dédie une élégie (2) :

Toi, le Gast, dont le front, les grâces et l'attrait
Montrent qu'un bel Amour t'a blessé d'un beau trait,
Et que tu as au cœur quelque belle pensée...

Il a, selon de Thou, de l'orgueil et de l'esprit, mais la faveur l'aveugle au point qu'il n'y a prince qu'il respecte ni si haute dame qu'il n'outrage par des propos insolents. Le duc d'Alençon et Marguerite de Valois sont précisément ceux qu'il épargne le moins.

Aussi la princesse voue-t-elle toute sa haine à « ce mauvais homme, né pour mal faire », « ce pernicieux esprit », « ce fusil de haine et de division », comme elle l'appelle, et ne ménage-t-elle pas son mépris à sa plus récente maîtresse. « Un jour, rapporte le comte de Tillières (3), Mme d'Estrées étant entrée au cabinet de la reine-mère, et la reine Marguerite s'y trouvant, celle-ci dit assez haut : « Voici la garce du capitaine ! » A quoi, jouant sur les mots, « J'aime mieux, répondit Mme d'Estrées, l'être du capitaine que du général ! » Je ne sais s'il faut voir là une allusion que nous ne pouvons plus comprendre, ou entendre « général » à la façon de M. Cohen (4), comme synonyme de « tout le monde », « le commun des hommes ». Toujours est-il que Du Gast s'étant livré à un attentat, d'ailleurs manqué, contre Bussy-d'Amboise, l'amant de Marguerite, on imagine facilement la rancune de celle-ci. Les plus mauvais bruits courent alors sur Françoise Babou, sa mère née Robertet, son frère Georges, premier gentilhomme du duc d'Alençon, et que l'on dit mignon du roi, comme l'atteste un sonnet satirique recueilli par l'Estoile (5).

Cependant, poursuivant sa fortune amoureuse, le capitaine des gardes oublie peu à peu une prudence bien nécessaire en

(1) Idem, page 48.

(2) Ronsard : **Élégie 33**. Édition Vaganay-Garnier. V, page 189.

(3) Bibliothèque Nationale. Manuscrits. Nouvelles acquisitions : 1208, folio 2.

(4) Gustave Cohen : **Ronsard**. Paris. Boivin, 1924, page 249.

(5) Pierre de l'Estoile : **Registre Journal de Henri III**. Année 1575.

ces temps troublés. Il découche de plus en plus souvent du Louvre où ses fonctions eussent dû l'attacher. Il loue même, rue Saint-Honoré, une maison contiguë à l'hôtel d'Estrées, lequel se trouve alors situé Rue des Bons Enfants, paroisse Saint-Eustache. C'est de là qu'il va voir sa maîtresse, par une porte secrète pratiquée dans un mur mitoyen, si l'on en croit De Thou, par les toits si l'on s'en rapporte aux *Nouveaux Mémoires* de Bassompierre. Et c'est là que, le lundi 30 octobre 1575, sur les 10 heures du soir, il est surpris et tué, à coups d'épées et de dagues, par des hommes armés et masqués.

Le principal meurtrier n'est autre que le baron de Viteaux, homme du duc d'Alençon, un de ces tueurs de profession comme le seizième siècle en a connus, comme notre temps en a vu refleurir. Il avait tout à craindre de Le Guast qui ne lui pardonnait pas l'assassinat d'un de ses amis. Il peut fort bien avoir conçu tout seul l'idée de l'expédier. Cependant certaines influences auraient aussi contribué à armer son bras. D'aucuns soupçonnaient le duc d'Alençon, frère du roi. « Ce mignon superbe et audacieux, dit l'Estoile, enflé de la faveur de son maître, avait bravé Monsieur ». — « D'autres, écrit le même chroniqueur, disaient que c'était un grand, par jalousie de sa femme », allusion manifeste, mais, semble-t-il, peu justifiée, à Antoine d'Estrées. Mais De Thou raconte qu'une femme du premier rang alla, la nuit, trouver Viteaux, caché aux Augustins pour un meurtre antérieur, et acheva de le décider. Il s'agit sans doute de Marguerite de Valois, et cette hypothèse n'est pas invraisemblable, la princesse pouvant d'ailleurs parler, comme elle en avait l'habitude, et pour elle-même, et pour son frère d'Alençon. Voici la belle oraison funèbre qu'elle fait à son mortel ennemi : « Le Guast lors était mort, écrit-elle dans ses *Mémoires* (1), ayant été tué par un jugement de Dieu pendant qu'il suait une diète, comme aussi c'était un corps gâté de toute sorte de villanies, qui fut donné à la pourriture qui dès longtemps le possédait, et son âme aux démons à qui il avait fait hommage par magie et toutes sortes de méchancetés ». On devine la douleur de François Babou, d'autant plus profonde qu'elle doit la dissimuler.

Cependant les mois, les années se passent ; le meurtrier impuni ajoute d'autres crimes à ses crimes. Pour notre marquise, la vie conjugale, la vie mondaine reprennent leur cours ; de nouvelles liaisons se nouent et se dénouent. Le comte de Tillières (2) rapporte celle qui l'attache un moment au jeune Rendan, dit Saint-Fleuret. Elle a mis sur le flanc ou, comme on dit alors, au grabat, ce galant trop peu ménager de ses forces. Pour les rétablir, elle lui amène — était-ce l'usage en pareil

(1) *Mémoires de Marguerite de Valois*. Paris, Charpentier, 1860, page 114.

(2) *Extraits des papiers du comte de Tillières*. Bibliothèque Nationale. Manuscrits. Nouvelles acquisitions : 1208.

cas ? — deux femmes à téter, ce qui lui permet de dire plaisamment qu'elle l'a mis en nourrice. Mais qui donc pense encore au capitaine ?

Or, le 7 avril 1583, huit ans après, Françoise Babou apprend une nouvelle qui la rend, si l'on en croit les *Nouveaux Mémoires de Bassompierre*, « vaine de joie » (1) : Viteaux le meurtrier de Le Guast, provoqué en duel par le fils d'une de ses victimes : Yves IV d'Alègre, vient d'expirer sous ses coups. Alors, très peu de jours après, se passe une scène dont on peut s'étonner que nul romancier ou dramaturge n'ait tiré parti. Un soir, dans le réduit du faubourg Saint-Germain où il s'est retiré, le jeune vainqueur de 23 ans voit surgir devant lui, dans sa resplendissante maturité blonde, la marquise d'Estrées. Elle vient de dépasser la quarantaine ; elle a 18 ans de plus que lui : il faut croire que sa beauté est restée intacte et que ni les années ni les maternités n'ont mordu sur elle. Elle tend vers sa jeunesse avide une bague de prix, une bourse contenant mille écus, et toute sa personne « s'il la trouve à son gré ». D'Alègre avait vécu jusque là d'une façon austère, dans l'exil et la pensée de la vengeance. Son père une fois tué en 1573, il avait été envoyé, encore enfant, par Henri III, en 1576, comme otage au prince palatin, et venait seulement de revenir d'Allemagne. Il n'avait rien d'un Saint Antoine : provisoirement dédaigneux de la bague et de la bourse, il met à profit sa bonne fortune et s'empare sur le champ de son voluptueux butin. Dès lors, rivé à cette femme, il s'en va, avec elle, vers l'aventure et vers la mort.

Quand a-t-elle définitivement quitté le domicile conjugal, il est difficile de le dire avec une absolue précision. Le 12 Septembre 1584, Antoine « confesse devoir à Jean Frérot (2), marchand bourgeois de Paris, la somme de 1.500 écus, 10 sols, pour marchandises de drap de soie fournies audit sieur d'Estrées pour son usage, en plusieurs fois, et à dame Françoise Babou sa femme, lesquels 1.500 écus sols il promet payer dans 3 ans en trois paiements ». Il paie encore les toilettes de sa femme : faut-il en conclure qu'elle est toujours avec lui ? Par contre, le 27 novembre 1586, par acte passé chez De la Clef, notaire à Cœuvres, le mari assisté de deux témoins dont son chapelain, déclare révoquer toute procuration qu'il a pu donner à son épouse, et ne pas assumer la responsabilité de ses dettes (3). Il lui fait signifier à elle-même cette déclaration, analogue à celles que nous pouvons lire parfois à la dernière page des journaux. La rupture est donc consommée. Dès 1587, les auteurs des écrits satiriques que signalent l'Estoile et ses éditeurs,

(1) *Nouveaux Mémoires de Bassompierre*, 1803. in-8°, page 163.

(2) Archives de M. de Bertier.

(3) Albert de Bertier avait trouvé cet acte dans l'étude soissonnaise du notaire Deciry, héritière de celle de Cœuvres. Desclozeaux en fait état dans son livre sur Gabrielle.

prennent pour cible les amoureux, et peut-être l'époux (1). Nous ne savons trop à quelle date il faut placer la naissance d'une petite Françoise, issue des amours de la marquise et de d'Alègre.

Dans un livre bien informé sur ce gentilhomme et sa famille (2), Pierre de Vaissière a raconté comment il emmène sa conquête « dans ses maisons d'Auvergne », plus particulièrement sans doute dans son château de Meilhaud. Les troubles de la Ligue éclatant après 1584, il se jette dans le parti du roi, et pense à mettre la main sur la petite ville d'Issoire, située entre la Haute et la Basse Auvergne, et qui commande les routes des Cévennes et du Gévaudan. De 1585 à 1590, il multiplie les tentatives, avec alternances de revers et de succès, en s'appuyant sur une faction populaire, mais c'est seulement le 22 avril 1590, après la défaite du chef ligueur Rendan, à laquelle il a d'ailleurs contribué, qu'il peut s'établir dans la place comme gouverneur, ayant obtenu ce titre du roi, c'est-à-dire de Henri IV.

Le malheur est qu'en deux années, bien que pourvu, au dire d'un contemporain, « d'esprit et de courage outre le commun », il indispose contre lui tous les habitants, d'abord les honnêtes gens, puis cette faction populaire même qui l'a appelé. Il fait exécuter sans jugement un ancien consul d'Issoire, homme considéré, et qui n'a commis d'autre crime que de s'opposer à une de ses premières entreprises. Sa vieille maîtresse, hautaine et coquette, malgré sa récente et neuvième maternité, contribue, pour une large part, à le rendre odieux. Ses lèvres charmantes ne s'ouvrent que pour proférer des menaces ou formuler des mépris ; ce cœur, qu'on aurait pu croire sensible, se révèle impitoyable, et ne brûle plus que de cupidité. Elle exaspère tout le monde « par sa morgue, écrit Pierre de Vaissière, sa hauteur, ses exigences ». C'est pour elle, pour « saouler son avarice », suivant la forte expression de d'Aubigné, que le nouveau gouverneur exploite férocement les pauvres populations livrées à son despotisme. Il scandalise les âmes pieuses et par la vie qu'il mène avec elle, et en courtisant deux de ses filles : Diane et Julienne-Hippolyte, qui, je ne sais pourquoi, sont venues la rejoindre. Il va, pour lui complaire, jusqu'à interdire aux dames de la ville qui ne sont pas de sa condition certains vêtements et certaines parures. Point n'est besoin d'être femme pour imaginer leur fureur.

(1) Je relève dans l'édition de Lenglet-Dufresnoy (II, page 62) : **Les reformidables regrets des amoureux, par Mme d'Estrées, revus et augmentés par le Sieur d'Alègre.**

(2) Pierre de Vaissière : **Une famille : les d'Alègre.** Paris. Émile-Paul, 1914, in-8°. Voir aussi : Imberdis : **Histoire des guerres religieuses en Auvergne, 1848, in-8°, et les Annales de la Ville d'Issoire, publiées par Bouillet, 1848, in-8°. Enfin : De Vissac : Chronique de la Ligue en Basse Auvergne, 1888, in-8°, page 160.**

En 1592 la situation du couple détesté s'aggrave. Les échecs militaires de d'Alègre dans ses attaques contre les places ligueuses : Riom, Sauxillanges, Saint-Germain-Lembron, achèvent de le déconsidérer, et sont cruellement ressentis par un peuple qu'il épuise d'argent et d'hommes. Ses violences intempestives contre ses propres partisans : un Liron, un Aulterroche qu'il menace de mort parce qu'ils ne peuvent pourvoir à ses besoins, les dresse contre lui ; enfin la singulière façon dont la marquise reçoit ses créanciers, les faisant rouer de coups en guise de paiement, achève de précipiter un orage qui depuis deux ans s'amoncelle.

Entre gens du commun, les Aulterroche, Liron, un chapelier, un boucher, plusieurs autres de ceux qui avaient favorisé d'Alègre, un complot se trame qui prend forme dans la soirée du 8 juin 1592. S'armant d'un pétard, de couteaux, de dagues et d'épées, ils s'introduisent la nuit dans la maison de leur maître, que, par avarice, il néglige de faire garder. Ils arrivent à la chambre, font sauter la porte avec le pétard ; un moment contenus par l'homme, ils le couchent par terre d'un coup de dague, puis ils cherchent la femme, la trouvent réfugiée dans la ruelle d'une servante, et comme elle leur demande : « Voulez-vous tuer les dames aussi ? » une de ces brutes, le boucher, celui qu'on appelle le grand Bessant, de son couteau lui traverse la mamelle. Alors, dans l'ignominie de leur triomphe, ils arrachent sa chemise pour repaître leur curiosité, la jettent toute nue par la fenêtre avec le cadavre de son amant, pillent consciencieusement la maison, et vont criant partout : « Le chien et la chienne sont morts ». Plus tard les deux corps, peut-être enfouis dans un puits, furent recueillis et enterrés à Meilhaud.

Ainsi finit Françoise Babou, marquise d'Estrées ; « comme elle avait assez mal vécu, écrira l'anonyme auteur des *Amours du Grand Alcandre* (1), il était juste qu'elle reçût quelque punition de ses crimes ». Elle n'en reste pas moins, par sa provocante beauté, la violence de ses passions, cette hauteur même qu'on lui reproche, et enfin sa mort sanglante, une héroïne caractéristique d'un siècle qui offre à profusion, pour parler comme Maurice Barrès, « du sang, de la volupté, et de la mort ».

3. *La vie publique et privée d'Antoine sous Henri IV.*

Avec elle, et d'ailleurs à son exemple, nous avons quelque peu délaissé Antoine ; il est temps de revenir à lui. Comme d'Alègre, il a pris le parti du roi ; au contraire, son beau-frère, Georges de la Bourdaisière, tient pour la Ligue. Aussi est-ce

(1) *Histoire des Amours du Grand Alcandre*. Paris, 1661 (Bibliothèque Nationale : Lb35 1025). Voir également d'Aubigné : *Histoire Universelle*. Édition de la Société d'Histoire de France, tome IX, p. 113.

à ce dernier, si j'en crois le Père Anselme, que le duc de Mayenne, le 25 novembre 1591, fera le don — illusoire d'ailleurs — des terres et biens du marquis de Cœuvres. Mais, au début même du nouveau règne, un fait s'est produit qui, bien qu'étranger à la volonté d'Antoine, n'en aura pas moins sur ses dernières années une grande influence ; en 1590, au mois de novembre, Henri IV a vu, à Cœuvres, sa fille Gabrielle, et, moins d'un an après, au siège de Chartres, dit-on, elle est devenue sa maîtresse. Certes, cette distinction d'un nouveau genre, le père s'en fut, peut-être, volontiers passé. Dans son rude langage de soldat, songeant aux frasques de sa femme et à la conduite de ses filles, on l'entend souvent qualifier sa maison de « clapier de putains, séminaire de putains ! » (1) mais il n'est pas à ce point désintéressé qu'il ne songe à profiter d'une situation qu'il désapprouve.

Il ne semble pas assister le roi au siège de Chartres, que défend énergiquement, pour la Ligue, son beau-frère, Georges de la Bourdaisière : c'est plutôt sa fille, si l'on peut dire, qui s'acquitte de ce devoir. Par contre, quand Henri IV vient en Picardie, à la prière de Gabrielle dit Sully, il est à ses côtés au siège de Noyon, et peut-être aide-t-il le 1^{er} août 1591, avec un de ses beaux-frères, Philippe de Longueval, seigneur d'Haraucourt, à repousser les tentatives du vicomte de Tavannes, ou, le 8, avec le Navarrais lui-même, à prendre d'assaut le faubourg et l'abbaye de Saint-Éloi.

Du moins est-ce à lui qu'après la capitulation de la ville, le 19 août, Henri, s'éloignant le 15 septembre vers Chauny et la Capelle, en confie le gouvernement. Au mois d'octobre, pour lui marquer sa satisfaction, il lui fait officiellement don de l'abbaye de Saint-Éloi, heureux d'en dépouiller l'évêque d'Orléans qui a pris le parti de la Ligue. Dès lors, en ce mois d'octobre 1591, s'échange entre les deux hommes une correspondance assez familière, dont quelques lettres nous sont parvenues (2). Certaines ont trait à l'abbaye frappée d'une contribution de 3.000 écus et dont Antoine, très attaché à ses intérêts temporels, craint de ne pouvoir tirer un seul liard si l'on n'y remédie. Ailleurs le gouverneur loue Dieu des succès de son maître. Il fait travailler aux fortifications, autant qu'il lui est possible, « pas avec si grand nombre de personnages que j'eusse désiré, écrit-il, à cause de la saison des vendanges ». Il se montre rassuré et rassurant : « Il n'est point nouvelle que le prince de Parme fasse état de venir en ce pays ». Il n'y prévoit point « de gros alarmes ». Il a bien eu avis, de deux ou trois endroits, de quelque entreprise qui se brasse sur la ville, mais il y donnera si bon ordre, avec l'aide de Dieu, qu'il ne lui arrivera nul inconvénient. Il se plaint seulement de ne pouvoir « contenir les soldats à la discipline, encore qu'ils

(1) Amelot de la Houssaye : *Mémoires*, Tome I, page 353.

(2) Bibliothèque Nationale : Manuscrits : nos 3629 et 3644.

soient bien payés ». Il demande au roi d'intervenir auprès des capitaines pour les obliger à leur devoir, ou de les changer.

Resté seul à Noyon, d'abord sans autre force que 300 hommes de pied, il va cette fois justifier la confiance qu'on a mise en lui. Sans doute l'expérience de La Fère l'a-t-elle instruit ? M. de Sars, dans son livre sur *Noyon à travers l'histoire* a dégagé son rôle, en s'inspirant des *Annales* ou *Mémoires* manuscrits du chanoine Sézille (1). Avec de faibles moyens ; en tout, d'après Davila, 900 fantassins et 400 chevaux — et encore n'en dispose-t-il pas au début — ayant contre lui, en dedans toute la population, et particulièrement le clergé, exaltés contre « les royaux », au dehors une armée considérable, il résistera jusqu'à la limite des forces humaines.

L'année 1592, la première de son commandement, celle-là même qui se révèle en Auvergne si fatale à d'Alègre et à Françoise Babou, est pour lui assez tranquille. Il l'occupe à faire travailler aux remparts et à fortifier l'abbaye de Saint-Éloi, ou plutôt à bâtir, de ses débris, une citadelle. Toutefois, dès le mois d'août, il doit s'opposer à la tentative d'une bande de Ligueurs dirigés par le sieur de Rosne, et qui tâche de forcer la porte Saint-Jacques. C'est peut-être à cet événement que fait allusion Henri IV dans une lettre qu'il lui écrit le 2, et qui commence ainsi : « J'ai été bien aise d'entendre par votre laquais ce qui s'est passé en ma ville de Noyon. Vous savez bien que je vous avais averti qu'il y avait entreprise sur votre place, mais je n'en savais pas la forme ».

En 1593, le 1^{er} mars, une nouvelle attaque beaucoup plus dangereuse, est conduite par le gouverneur de Laon, le ligueur de Rieux. Antoine, renforcé de 200 Suisses, y résiste victorieusement, ainsi qu'à une seconde, à laquelle il ne permet pas même d'atteindre le talus.

Huit jours après, le 8 mars, c'est toute une armée qui vient investir la ville et l'entourer « d'une bonne circonvallation », pour empêcher l'arrivée des secours. Les uns l'évaluent à 12.000 hommes, d'autres à 18.000. Elle est composée d'Allemands, d'Espagnols, sans parler des Français. En tête figurent les ducs de Mayenne, d'Aumale, de Guise, le comte de Mansfeld, bref tout l'état-major de la Ligue. « On assigna, écrit le chanoine Sézille (2), un logement aux Italiens commandés par Appio Capizucci du côté où était l'abbaye de Saint-Éloi, (ou plutôt un peu au-dessous, entre la route de Roye et celle de Saint-Quentin, rectifie un érudit local) ; Appio Conti, général des troupes du pape, était à leur gauche avec le régiment de Châteaubrun ; les régiments allemands de Pernenstein et de

(1) Maxime de Sars : *Noyon à travers l'histoire*. Un volume in-4° couronne - Chauny. Baticle, 1942. Voir aussi Moët de la Forte Maison : *Antiquités de Noyon*. Rennes, 1845.

(2) J'emprunte cette citation à M. de Sars. Les *Annales* du chanoine Sézille sont à la Bibliothèque Nationale : manuscrits : n° 12030.

Curtio étaient placés sur la droite ; les troupes wallonnes occupaient l'espace qui était entre eux et la ville. On fit en cet endroit un retranchement pour couvrir le régiment de la Bourlotte et pour dresser la principale batterie de dix grosses pièces de canon. Cinq cents Allemands commandés par le comte Jean de Collart et le reste de la cavalerie étaient postés de l'autre côté de la ville en des endroits avantageux, pour empêcher le secours. Les Français étaient retranchés vers Chiry, du côté où il pouvait venir ». Mayenne, plein de confiance, écrivait aux Parisiens qu'il marchait à leur aide et que le siège de Noyon ne l'occuperait que trois ou quatre jours (1).

Devant ce formidable déploiement, Antoine « dresse à la hâte quelques tours, avec un mur et un bastion en dedans ». Le 18 mars, il prépare et ordonne une sortie, vigoureusement menée par le seigneur de Saint-Rémy, et détruit les travaux d'approche des Ligueurs. Peu après, Espagnols et Wallons ayant ouvert une large brèche dans une demi-lune, il repousse à trois reprises leurs assauts trois fois renouvelés. Le 20 mars, averti de l'arrivée d'un secours, il lance de ce côté une attaque toujours conduite par son vaillant capitaine de Saint-Rémy qui ramène, en dépit de tout obstacle, le secours dans la ville. Le 25, l'ennemi répétant deux fois, avec tous ses moyens réunis, un prodigieux effort, deux fois encore il le repousse, « et arriva la nuit si à propos, écrit le chroniqueur, que les assiégés se rafraîchirent et remparèrent ladite brèche ».

C'est le 28 mars seulement, qu'après une âpre lutte, engagée, depuis un mois, contre toute sorte d'assiégeants, et, depuis vingt jours, contre des effectifs plus de dix fois supérieurs aux siens, Antoine, ne pouvant suffire en même temps aux réparations et à la défense, voyant ses hommes décimés et notamment la compagnie de Saint-Rémy réduite à son chef et trois unités, consent enfin à entrer en composition. Encore sa capitulation n'est-elle valable que si, dans les trois jours qui la suivent, aucun secours ne lui survient. Ce délai expiré, sa petite garnison sort de la ville que son départ met en joie, mais « bagues et armes sauvées ». Lui-même et quelques capitaines sont échangés, peu de jours après, contre de Rieux et d'autres ligueurs de marque.

L'historien Italien Davila est, je crois, le seul à ne pas rendre justice à la belle défense des troupes royales et de leur chef. « Ce siège, écrit-il (2), dura beaucoup moins de temps qu'on ne l'avait d'abord imaginé ». Ce n'était vraisemblablement pas l'avis du duc de Mayenne. On évaluait à 3.000 tués les pertes des Ligueurs. Henri IV, peut-être mieux informé que Davila, exprime sa gratitude à l'égard des braves qui ont « fait tous

(1) Michaud : **Biographie Universelle**. Tome 13. Paris, 1815.

(2) Davila : **Histoire des guerres civiles de France**, traduite par l'abbé M. Tome III, page 279. Amsterdam, 1757.

devoirs que peuvent rendre gens de bien en telles occasions, enduré 1.800 coups de canon, et soutenu trois assauts ».

Toujours est-il que Mayenne, contrairement à sa promesse, ne peut pas secourir Paris. D'après Davila, le fait s'explique par un incident qui se produit à Noyon, aussitôt après la prise de la ville. Le colonel des lansquenets du pape refuse d'obéir au chef des Allemands ; par contre Appio Conti, général des troupes du pape, ordonnant au colonel allemand de faire travailler ses hommes à la tranchée, celui-ci le tue. Il est arrêté ; il s'échappe ; les capitaines allemands qui sont sous ses ordres plient leurs enseignes, et refusent de servir davantage ; Espagnols et Wallons désertent en masse ; l'armée entière se débande. Mais cette dissolution, qui n'est pas sans exemple parmi les troupes composites d'alors, ne s'explique-t-elle pas ici, dans quelque mesure, par la longueur du siège et les déconvenues des assaillants ?

Un an après, quand, le 22 mars 1594, avec la complicité du gouverneur Brissac, le roi entre enfin à Paris, par cette porte Neuve qui, six ans plus tôt, a vu fuir Henri III, il est accompagné de ses plus fidèles serviteurs et, parmi ceux-ci, Palma Cayet mentionne « le marquis de Cœuvres » (1). La même année apporte à ce dernier des sujets de joie et de douleur. Le 7 juin, sa fille Gabrielle, venue à Coucy pour se rapprocher d'Henri IV qui assiège Laon, lui donne un petit-fils, le futur César de Vendôme, mais, à ce même siège, son fils aîné, François-Louis, celui qu'il destine aux armes, atteint à la cuisse d'un coup de mousquet, trouve le 20 juin une mort glorieuse et précoce. Dès lors, lui-même et sa famille sont l'objet d'une particulière sollicitude : de beaux yeux intercèdent pour lui, et ne le laissent pas oublier.

Le 12 novembre 1594, le gouverneur de Paris, M. d'O, étant décédé, le roi ne lui donne point de successeur et prend la charge pour lui-même, mais il confère, à celui qu'il peut considérer comme son beau-père, la lieutenence générale au gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France, et, deux ans après, lui attribuera tous les honneurs et prérogatives qui étaient auparavant ceux du gouverneur.

Le 14 décembre 1594, ayant récupéré Noyon, il y fera bientôt une entrée solennelle avec sa Gabrielle, à laquelle, aussi bien qu'à lui, la ville offrira l'hypocras, et aussitôt il nommera à l'évêché le plus jeune frère de sa maîtresse, le second et dernier fils d'Antoine : François-Annibal, à qui l'on a fait faire des études ecclésiastiques.

En 1595, Antoine réussit à se faire céder le château de Pierrefonds par François des Ursins qui en a la capitainerie. Il est vrai qu'y ayant préposé comme gouverneur son beau-frère :

(1) Palma Cayet : *Chronologie Novenaire (1589-1598)*. Collection Michaud et Poujoulat. Paris, 1838, page 569.

Philippe de Longueval, seigneur de Manicamp, avec une garnison de médiocre qualité, c'est un jeu pour le moine ligueur de Saint-Jean-des-Vignes, Henri de Savreux, de les en chasser, d'introduire à leur place les Espagnols, puis de rejeter consécutivement trois assauts de Philippe de Longueval et de son régiment. Mais, s'inspirant de l'exemple de son maître, et profitant du départ de Savreux, d'Estrées achète, pour 3.500 écus, le retrait des Espagnols qu'il fait reconduire à La Fère, et remet la main sur la forteresse (1).

En 1596, au mois de février, il assiste au mariage de sa fille Diane avec le maréchal de Balagny, Jean de Monluc, et donne à cette occasion, dans son hôtel parisien de la rue des Bons Enfants, un magnifique banquet. Au mois d'avril, il accompagne encore son roi au siège de La Fère.

En aucune occasion la puissance de sa fille ne s'exerce plus manifestement en sa faveur qu'au siège d'Amiens. Le 12 mars 1597, au milieu des fêtes du carnaval, arrive à Paris l'alarmante nouvelle que cette ville a été surprise par les Espagnols. Tout de suite le roi est à cheval, et met tout en œuvre pour la reprendre, ce qui demande des mois. Le 6 septembre, au cours des combats auxquels elle donne lieu, le grand maître de l'artillerie, Saint-Luc, est décapité par un boulet.

Or la charge de grand maître qu'ont illustrée son père et son beau-père, et que lui-même, sous Charles IX, a un moment exercée avec distinction, Antoine n'a cessé d'en rêver et de la regretter. « On lui avait fait tort, dit Brantôme, qu'il ne l'eût après la mort de son père ». Mais elle excite des convoitises : Villeroy la demande pour son fils, Montigny pour son neveu, Rosny pour lui-même. Ce dernier en est le plus digne : Henri est décidé à la lui donner, mais, dès le 1^{er} octobre 1597, les instances de Gabrielle l'obtiennent pour son père. Menaçait-elle, en cas de refus, de se jeter dans un couvent ? C'est Sully qui l'affirme : on en peut douter. Sans doute le roi saisit-il l'occasion d'accorder à un vieux serviteur une réparation tardive à la fois avantageuse et honorifique. Il ne se fait pas illusion sur ses forces. Il est possible qu'il lui impose certaines conditions : restituer la charge en cas de guerre, moyennant récompense, ou l'échanger, à la prochaine occasion contre une grande dignité de la couronne. Ici encore nous n'avons pour garant que le témoignage, toujours suspect, de Sully (2).

L'ancien chef de l'artillerie à la bataille de Moncontour est alors vraisemblablement âgé de 77 ans, et peu capable d'exercer

(1) E. Dangu : *Études sur Pierrefonds*. Bulletin de la Société Historique de Compiègne. Tome 15, 1913. Stanislas Prioux, dans le Tome 17 des Bulletins de la Société Archéologique de Soissons, a dégagé le rôle de Savreux.

(2) Sully : *Sages et royales économies d'état*. Collection Michaud et Poujoulat. Paris, 1837. Tome 14, page 254.

un métier qu'il connaissait bien jadis. Nous ne pouvons juger de son activité que par quelques marchés relatifs à la fourniture de boulets, poudres et salpêtres (1). Sans doute sa principale occupation est-elle, pendant deux ans, de toucher les 24.000 livres annuelles qui lui sont attribuées, et les 3.000 écus de pension qu'Henri IV y a ajoutés pour lui. « Son passage à la tête de l'artillerie, écrit le capitaine Basset (2), fut trop court pour qu'il le marquât de son sceau, et probablement pour pouvoir faire porter son blason à de nouvelles bouches à feu ».

Plusieurs événements en effet contribuent à abrégier la durée de sa grande maîtrise : la mort de sa fille décédée le 10 avril 1599, son attitude en cette circonstance, enfin et surtout la guerre de Savoie. Gabrielle allait être reine : sa brusque disparition ôte à son père le bénéfice d'une situation privilégiée. Bien plus : la cupidité du vieillard à ce moment indispose le roi : « M. d'Estrées son père, écrit le président de Vernhyes, ne fait paraître aucun signe de tristesse : il s'est consolé avec les meubles qu'il envoya aussitôt enlever que sa fille fut morte, publiquement et à beaux chariots » (3). Par application de l'article 311 de la coutume de Paris, comme l'a montré Desclozeaux, il peut se proclamer l'héritier de sa fille, mais Henri IV l'empêche d'aller plus avant : il tient à réserver l'héritage de sa maîtresse aux enfants qu'il a eus d'elle : la précipitation intéressée d'Antoine ne peut que lui déplaire. Enfin la question du marquisat de Saluces entraîne avec le duc de Savoie un conflit armé : la nécessité d'attaquer des places, que l'art et la nature rendent fortes, impose une active intervention de l'artillerie : il faut un grand maître à la hauteur de sa tâche.

Si l'on en croit Sully, le roi lui aurait d'abord demandé de servir à Antoine de lieutenant général, se faisant fort de le retenir dans son gouvernement de Paris, mais il aurait rejeté l'offre comme indigne de lui. Tous deux cependant auraient tenu sur le vieil homme les propos les plus malveillants et les plus invraisemblables : « ayant un grand maître, aurait dit Henri IV, qui n'y entend rien du tout, voire qui n'est ni capitaine ni soldat ». Et le ministre, renchérissant, le traite de « tant impertinent et peu qualifié grand maître... duquel il ne saurait rien apprendre, ni même en recevoir les commandements

(1) Archives de Bertier : marchés datés : 6 décembre 1597, 11 février 1598, décembre et encore décembre 1598, 30 décembre 1598, conclus l'un avec un receveur des tailles de Clamecy, l'autre avec un marchand de Montpellier, celui-ci avec deux habitants de Metz, celui-là avec un commissaire des salpêtres et poudres de Tours.

(2) Capitaine Basset : *Mémorial de l'artillerie*. Tome XI. Paris. Imprimerie Nationale, 1932.

(3) Lettre du Président de Vernhyes, 16 avril 1599, citée par Desclozeaux : *Gabrielle d'Estrées*, Paris. Champion 1889. Voir aussi, dans le même ouvrage, la lettre de l'ambassadeur de Venise du 29 mai 1599.

sans honte ». Est-ce de la sorte qu'Henri se serait exprimé sur le compte d'un serviteur, somme toute dévoué, avec qui il avait correspondu amicalement, et qui se trouvait être, par surcroît, le grand-père de ses enfants ? Et Sully lui en aurait-il parlé sur ce ton ? Une fois de plus ce dernier semble avoir assouvi sa haine aux dépens de la vérité.

Quoi qu'il en soit, diverses manœuvres sont tentées pour disposer d'Estrées à « prendre récompense de sa charge », comme on dit alors. Le roi lui en parle ; Sully fait promettre, « par M. et Mme du Pesché », 3.000 écus à une certaine Mme de Néri, qui le gouverne, paraît-il, absolument : vieille maîtresse ou gouvernante, nous ne savons. Bref il se résout à recevoir 100.000 écus, (d'autres versions portent 80.000), que le ministre, si on l'en croit, doit emprunter à deux banquiers : Morant de Vienne, et de Villemonté, « sans que le roi, constate-t-il avec aigreur, lui en donnât un teston ».

Ces 100.000 ou 80.000 écus versés à Antoine, et auxquels le roi ajoutera, le 10 novembre 1599, jour de la démission, une pension consolatrice de 2.000 écus, Sully ne les lui a jamais pardonnés, pas plus que de l'avoir emporté sur lui à la mort de Saint-Luc. Les *Économies Royales* « œuvre haineuse et suspecte », écrit Desclozeaux, et pourtant longtemps indiscutée, ont créé la légende tenace de la parfaite incapacité du marquis de Cœuvres, présenté comme « un homme d'un mérite douteux, qui n'a su conserver ni sa femme ni sa fille, ni les places fortes dont il avait été gouverneur » (1). Or, sans avoir la grande allure de Jean d'Estrées, avec des défaillances et des lacunes, il n'en a pas moins rendu d'importants services, et, en tout cas, connaissait-il bien son métier, « pour l'avoir appris de son brave père », constate Brantôme, et ce dernier ajoute que, par sa nomination, à vrai dire tardive, à la charge de grand maître, « le droit et la vérité ont eu leur tour ».

Dès le 2 octobre 1588, l'edit marquis se démet de la charge de sénéchal du Boulonnais en faveur de son premier fils François-Louis (2). Après la mort de ce dernier, en 1594, elle passe au second, François-Annibal, qui, bien que déjà nommé évêque de Noyon, abandonne l'état ecclésiastique pour les armes. C'est encore en faveur de celui-ci que son père résilie, le 3 juillet 1599, sa lieutenance générale au gouvernement de l'Ile-de-France. Il gardait encore la lieutenance de Paris, qui en avait été séparée : il l'abandonne le 2 juin de l'an 1600.

(1) Sainte-Beuve : Article sur Gabrielle.

(2) Bibliothèque Nationale : manuscrits : n° 3404 (page 31).

4. *Le grand propriétaire terrien.*

Ses dernières années, comme celles de son père, semblent être surtout consacrées à l'administration de ses biens dont il ne s'est d'ailleurs jamais désintéressé. D'après Lefebvre (1), c'est vers la Normandie que se porte surtout son attention. Il conserve la comté ou vicomté d'Orbec jusqu'en 1596, date à laquelle il l'offre en dot à sa fille Diane, mais cette perte se trouve alors compensée par des acquisitions dans le pays de Bray.

Dès 1555, avant même son mariage, il aurait acheté les fiefs et seigneurie de Tourpes, dans la vicomté et bailliage d'Arques, tenus et mouvants du roi à cause de son duché de Normandie, et s'étendant aux paroisses de Bures, Fresles, Pomméréval, Osmon, Maintru, Mesnil-aux-Moines, Follemprie, et aux environs. Il y trouve un ancien château occupé par le fermier, et une chapelle où le seigneur a droit de présentation.

Il acquiert également le fief d'Isamberteville, situé en la paroisse de Mesnières, celui de Mansigny, sans parler de nombreuses fermes, terres et prairies, enfin celui de Massy à partir de 1587, dit Lefebvre, plus vraisemblablement à partir de 1591, car, dans un acte (2), il s'intitule « baron de Massy au nom et comme ayant le don de Sa Majesté de tout le revenu dépendant de l'abbaye de Saint-Éloi, assise aux faubourg de Noyon ». Or c'est en 1591 qu'il a reçu du roi l'abbaye de Saint-Éloi.

D'après Lefebvre il est attiré dans le pays de Bray par des relations de parenté. Antoine de Hallwin, seigneur de Piennes et autres lieux, grand louvetier de France, gouverneur de Neufchâtel en Bray, tué en 1553 à l'assaut de Théroouanne, était le mari de Louise Gouffier, fille issue d'un premier mariage de sa grand-mère, Jeanne de Rubempré. Un de ses oncles, André de Bourbon, qui ajoute à d'autres titres celui de gouverneur des ville et château d'Abbeville, et est encore, en 1559, lieutenant dans sa compagnie, habite souvent Monchaux dans le canton de Blangy. Plusieurs de ses cousines se sont mariées dans le pays : Madeleine de Bourbon-Vendôme avec le comte de Gonnellieu qui possède la terre de Saint Germain sur Eaulne ; Marguerite de Bourbon-Vendôme, dame de Rubempré, avec Jean de Monchy, seigneur de Lamberval. Sa propre sœur, Barbe, a épousé, en premières noces, un sire de Pimont dont un parent est en 1567 gouverneur de Neufchâtel. Elle vient à Fresles où elle est, en 1557, marraine d'une fille d'Hector de Créans. Il est vraisemblable que lui-même, tout au moins dans sa jeunesse et avant la mort de son père en 1574, a fait de nombreux séjours dans l'ouest.

(1) *Les d'Estrées au pays de Bray par un Neufchâtelois*. Neufchâtel en Bray, 1885, in-8°.

(2) Registres du tabellionage de Bures. Acte du 23 novembre 1591.

Dans le Boulonnais, il possède héréditairement les titres de premier baron et sénéchal de la province. Il en est un moment gouverneur. Les archives communales de Boulogne font mention de gages à lui octroyés par cette ville, de vins d'honneur qui lui sont offerts, et du parrainage accepté par lui de la fille d'un certain Antoine de Verneulle, le 13 août 1581. Nous le voyons encore, le 23 novembre 1586, donner à bail à son bailli Gilles Duquenne, pour 950 écus d'or, sa terre et baronnie de Doudeauville.

Quant aux biens de Picardie, les archives de Chantilly le montrent aussi soucieux que son père de les faire valoir (1). Le 12 mai 1575, il baille à ferme à Antoine Rogère ses terres d'Estrées, Belloy et Assevillers. Le 16 décembre 1579 il fait aveu et dénombrement, au chapitre de Notre-Dame d'Amiens, d'un de ses fiefs de Wallieux, celui de la Motte ; le 29 mai 1586, il baille à ferme Wallieux, Estrées, Belloy, Assevillers à François du Fay, écuyer, et Marguerite Massé, sa femme. En 1598, il donne à son intendant Hughes de Nicolardot, seigneur d'Aconin en Soissonnais, un fief dit de Macquerel, sis à Berny, Fresne et Villers-Carbonnel. Le 7 avril 1601 il fait dresser, en son château de Cœuvres, un inventaire des « titres, papiers et enseignements » concernant les terres et seigneuries de Wallieux et Estrées.

Dans le Soissonnais, nous pouvons suivre plusieurs de ses transactions.

A Ambleny, je ne sais en quelle année, il acquiert des religieux de Valsery, un domaine appelé le Châtet ou Châtel. « C'était, écrit M. Édouard Dangu (2), un monticule isolé en partie, et garni de gradins naturels qui s'étagaient circulairement à des distances à peu près égales, pour ne laisser sur le sommet qu'une superficie d'environ 12 hectares. On voit encore ce domaine ou châtel près du hameau de Montaigu ». Dans le village même d'Ambleny, nous le voyons, en 1586, donner en location la maison dite du Pressoir.

A Charentigny (3), le 5 décembre 1579, il baille à Guillaume Lescot, laboureur, la maison et propriété seigneuriale. De même à Vierzy, le 7 juin 1593, il baille à ferme, pour 9 ans, à Gilles Lecouvreur, la maison seigneuriale et châtel, bois, étangs, vignes et les cens et rentes, moyennant 4.050 livres de fermage annuel (4).

(1) Chantilly. Les archives. Le cabinet des titres. Tome 4, page 239 et suivantes. Paris, Champion, 1929.

(2) Dangu : *Études sur Pierrefonds*. Bulletin de la Société Historique de Compiègne. Tome 15, page 167, 1913. J'utilise également les minutes des notaires de Cœuvres, dépouillées par Albert de Bertier dans l'étude de Maître Deciry, à Soissons.

(3) Bulletin de la Sté Archéologique de Soissons, tome 13 (1^{re} série). Année 1859, page 98.

(4) Archives de Vierzy, en possession de M. André Moquet, à Soissons.

A Cœuvres, en 1586, il renouvelle, pour les moulins à huile et à blé, un bail de 9 ans, qui deviendra en 1600 un bail de 18 ans. Il loue telle carrière, telle pièce de bois, reçoit, le 23 novembre 1597, la foi et l'hommage de Jean de Gonneliéu, seigneur de Pernant, baille, en 1599, au curé, les dîmes de Cutry, qui dépendent de sa seigneurie de Laversine, fait don, le 6 septembre 1600 d'une maison à Nicolas de l'Espine, fils d'un commissaire ordinaire de l'artillerie, « pour la bonne amitié qu'il dit avoir audit donataire, et pour lui donner moyen de vivre et continuer ses études, ou bien de prendre quelque honnête métier et art, ou trouver son bien à l'avenir par mariage » (1). Ces considérants méritent d'être relevés : ils sont de nature à atténuer la réputation d'avarice qu'on fait à Antoine.

A Louâtre, celui-ci loue sa maison, le 19 janvier 1600, pour 50 écus. Quelques années avant, en 1597, ayant acquis, je ne sais trop comment, de sa fille Diane, qui l'avait héritée de sa tante Barbe, la terre et seigneurie de Vauxbuin, ou peut-être agissant en son lieu et place, il la cédait le 18 novembre, à son vieil ennemi, le duc de Mayenne, devant deux notaires Soissonnais (2).

La multiplicité des terres et les transactions dont elles sont l'objet — je n'ai pu en donner qu'une idée légère et incomplète — nécessitent un personnel administratif important.

En Normandie, Antoine a pour régisseur ou receveur, si j'en crois Lefebvre, Pascal de Créans auquel succède son fils Hector, puis le gendre de ce dernier, Antoine Lesueur, marié à Marguerite de Créans, celle-là sans doute dont Barbe d'Estrées avait été la marraine. Ce Lesueur mourra en 1639 et sera enterré avec sa femme dans l'église de Fresles. Un acte, conservé dans les registres du tabellionage de Bures (3), montre notre seigneur de Tourpes, Fresles et Isamberteville, baron de Massy, établissant, le 23 novembre 1591, pour procureur Jehan Houssaye. Il lui donne pouvoir de le représenter en justice « en toutes ses causes et affaires », et particulièrement de faire rentrer sur la terre d'Ernemont certains fermages à lui dévolus comme revenant de l'abbaye Saint-Éloi.

Les terres du Boulonnais sont desservies par un certain Antoine Chinot, seigneur de Val ; elles ont pour bailli, en 1586, Gilles Duquenne.

Dans le Soissonnais, nombreux sont les receveurs et chargés d'affaires. C'est d'abord Antoine de Ponthieu qui rend compte des revenus de la terre et seigneurie de Vierzy, mais, en 1590,

(1) Minutes des notaires de Cœuvres, dépouillées par M. de Bertier dans l'étude de maître Deciry (Soissons).

(2) Note de Suin, dans le *Bulletin de la Sté Archéologique de Soissons*. Tome 6 (1^{re} série), page 126.

(3) J'en trouve la copie dans les archives de M. de Bertier.

ses fonctions ont passé à Antoine Rossy. Cette année-là, où le marquis de Cœuvres est prisonnier à La Fère, et où tous ses gens se mettent en campagne pour réunir les sommes réclamées pour sa rançon, Georges Desjardins est son receveur pour Berzy, et Antoine Lebloy pour Cœuvres. Il a également, dans cette dernière seigneurie, un bailli qui est Adrien Delcroix. En l'an 1600, Albin Berthaut, receveur administrateur de Valsery, agit en même temps comme « procureur général et spécial faisant ses affaires ». Il intervient particulièrement comme tel à Louâtre. Enfin Hughes Nicolardot, seigneur d'Aconin, passé au service du marquis d'Estrées, semble être le plus avant dans la confiance de son maître, et assumer la direction générale de toute la maison.

Avec son personnel Antoine entretient, pour l'administration de ses biens, une active correspondance. Les archives de M. de Bertier en suggèrent l'idée : elles contiennent de lui une vingtaine d'actes ou lettres d'affaires. Il les rédige le plus souvent, surtout dans ses dernières années, en son château de Cœuvres ou dans son hôtel parisien de la rue des Bons Enfants. Cet hôtel, dit d'Estrées ou parfois de Cœuvres, joignait les cuisines et écuries du Palais Royal. En 1645 la famille l'échangera avec le roi contre le domaine de Gonesse. Nous savons qu'il comporte un jardin et nécessite, dès novembre 1598, de sérieuses réparations en fait de couvertures, maçonnerie et charpentes. Là le vieux marquis donne une procuration, accepte une transaction, fixe une location, approuve un compte de gestion, autorise un fondé de pouvoir, se fait transférer un bail, accorde un acompte à son marchand de vin, souscrit un engagement à son marchand de draps...

Le plus souvent il rédige des ordres à ses agents. Lesueur, son receveur de Normandie, devra veiller à sa maison de Bruynaubois qui donne lieu à des travaux d'entretien ; Berthaut doit toucher les redevances d'un certain Watelet, le presser de s'acquitter, s'occuper du chauffage de Longpont, « qu'il baille encore 23 livres 20 sols, et que j'aie mes bûches pour la Saint Martin ! ». Il doit en outre délivrer un muid de blé à M. de Villars, s'occuper des héritiers de Juvin de Cordon... Pour ce qui est de la ferme des Tournelles, vu que celui qui l'a n'en veut donner que 21 muids, il faut la bailler à l'autre qui en offre 22 et demi. Quant à celle de Longpont, le maître d'hôtel conseille de la bailler à Messire Regnault. Que Berthaut passe donc le bail !

Ces receveurs ou procureurs occupés de ses biens, Antoine leur marque les plus grands égards. Il termine les lettres qu'il leur adresse par des formules comme celles-ci : « Votre bon ami ; votre affectionné et fidèle ami ». Il fait mieux : il les récompense. C'est ainsi qu'en octobre 1598 « à cause des fidèles services qu'Antoine Chinot, écuyer, seigneur de Val, lui a faits depuis vingt ans », il lui donne « pour lui et ses ayants cause », des fiefs sis au pays Boulonnais, « lesquels ont un revenu

annuel de 24 à 25 écus de rente ». Nous l'avons vu, en cette même année 1598, gratifier Hughes de Nicolardot, seigneur d'Aconin, du fief de Macquerel en Picardie. L'année suivante, le 22 décembre 1599, en raison du mariage dudit Nicolardot, et toujours « en reconnaissance de ses bons et agréables services », il lui concède, par devant notaires, tous les droits seigneuriaux qui peuvent lui être dus « à cause de l'acquisition faite ou à faire par Nicolardot de biens assis en sa terre, ou mouvants de lui, à cause de la terre et seigneurie de Cœuvres ». Nous le voyons encore, le 12 septembre 1598, confirmer à Marguerite Guillenot, veuve de Berdrant de Monzon, médecin ordinaire du roi, le don, déjà fait en 1595, d'une maison avec cour, étables, jardin, sise à La Fère, celle-là sans doute qu'il a obtenue du duc d'Épernon. Il est vraisemblable qu'il témoigne à la veuve sa gratitude pour services rendus par le mari, qui avait habité Cœuvres, et s'était occupé de ses affaires.

On ne sait pas grand-chose sur sa fin.

Le 5 avril 1598, sa signature figure au bas du contrat de mariage de César de Vendôme, âgé de 4 ans, avec Françoise de Lorraine, fille du duc de Mercœur, contrat établi à Angers. Il est donc de ce fameux voyage de Bretagne, où Gabrielle lui donne un second petit-fils, Alexandre. Nous avons relevé son attitude peu édifiante à la mort de cette fille célèbre, en avril 1599. Il passe généralement à Cœuvres la belle saison et le reste de l'année à Paris. C'est ainsi que, le 10 juillet 1599, il est à Cœuvres, où il signe un bail ; il s'y trouve encore en septembre de l'an 1600, puis le 15 mars 1601, jour où il renouvelle le bail des moulins, et le 7 avril de la même année, quand il fait établir, dans son château, l'inventaire des titres concernant ses terres et seigneuries picardes de Wallieux et Estrées. Albert de Bertier, d'après un document dont je ne trouve nulle trace, son inventaire, croyait pouvoir affirmer son décès le 10 juillet 1601. En tout cas, il ne vit certainement plus le 30 mai 1602, puisqu'au cours d'un acte, un rachat de rente, son fils, François-Annibal, est qualifié « d'héritier par bénéfice d'inventaire de messire Antoine d'Estrées, son père ». Quant au lieu du décès, on ne peut le préciser. Des huit enfants qu'il avait eus de Françoise Babou, trois étaient déjà morts : le fils aîné tué en pleine jeunesse, une fille morte en bas âge, et Gabrielle au souvenir impérissable.

S'il n'a pas eu le rôle glorieux de son père, au moins semble-t-il avoir été un soigneux administrateur de ses biens. Il lègue à son fils un domaine augmenté de plusieurs fiefs, le titre de marquis, en somme une situation accrue. Il a traversé des temps difficiles. Ceux qui le jugent sévèrement oublient un peu trop son rôle à la bataille de Moncontour, sa défense de Noyon, sa fidélité sans défaillance à la cause royale. Ils portent leur attention sur quelques malheurs d'ordre militaire, et surtout d'ordre privé, mais, ces derniers du moins, qui nous dit qu'il les ait mérités ?

III

LES FILLES D'ANTOINE

« Tout est dit et l'on vient trop tard » : je sens une fois de plus la vérité de cette réflexion de La Bruyère en abordant les filles d'Antoine, et particulièrement Gabrielle.

Faut-il s'en étonner ? La famille d'Estrées a produit d'éminents capitaines, des marins, des diplomates, des prélats, et les Français les ont oubliés, mais il en est également sorti une fort jolie fille qui charma les loisirs du plus populaire de nos rois. Celle-là est dans toutes les mémoires ; il n'est pas d'écolier à qui je doive apprendre son nom, et elle a, par surcroît, capté l'attention des érudits.

D'abord elle occupe une place dans tous les ouvrages auxquels a donné lieu le Béarnais. Il me suffira, dans cette longue série, de citer ceux de Pierre de Vaissière en 1928, et de Raymond Ritter en 1944. Mais elle fait elle-même l'objet de travaux particuliers. Le livre de Capefigue : *Gabrielle et la politique de Henri IV* qui remonte à 1859, est peut-être le premier en date : il fourmille d'erreurs, mais, écrit par un homme issu d'un des partisans de la Ligue qui gouvernèrent Marseille, il traduit encore, en plein 19^e siècle, l'esprit ligueur. Sainte-Beuve, au tome VIII de ses *Lundis*, consacre à la maîtresse royale une suggestive chronique. Dans sa brochure sur les *d'Estrées au pays de Bray*, qui est de 1885, Lefebvre donne, sur le même sujet, des notes précieuses. Plus près de nous, en 1935, le lieutenant-colonel Henri Carré publie un volume de vulgarisation. Mais deux livres surtout méritent d'être signalés.

Le premier, celui de Desclozeaux, paru en 1889, fut en son temps révélateur, et posait du moins nettement les questions relatives à notre héroïne, à laquelle il marquait un parti pris de sympathie sans doute excessif. Le second, dû à M. Raymond Ritter, et paru plus d'un demi siècle après en 1947, est conçu dans un esprit peut-être trop hostile. Il est d'ailleurs nourri d'une plus riche documentation.

Sans essayer de refaire une étude que, dans l'ensemble, à moins de sensationnelles découvertes, on ne paraît pas pouvoir dépasser, je me propose modestement d'exposer, sur Gabrielle et ses sœurs, l'état de nos connaissances.

Mais d'abord quelles en sont les sources ? Celles qui sont restées manuscrites, autant que j'en puis juger, ne peuvent donner que des précisions de détail : ce sont des actes, des comptes, des inventaires, utiles certes et d'ailleurs utilisés. Parmi les imprimés, il y a les 28 lettres d'Henri IV à sa maîtresse, dont on ne peut contester l'importance, mais dont les dates, mal établies, donnent lieu parfois à de graves divergences, et les écrits des contemporains : mémoires de l'Estoile, Cheverny, d'Aubigné, Groulart, Bassompierre, Palma Cayet, Sully rectifié par Marbault ; histoires de Dupleix, Matthieu, Legrain, de Thou ; lettres de Vernhyes, de Duplessis-Mornay, de Contarini... Ces documents, il faut l'avouer, ne font qu'effleurer en passant la vie de la jeune femme, et en laissent dans l'ombre de vastes parties. Deux au moins ne doivent être consultés qu'avec méfiance : *les Nouveaux Mémoires de Bassompierre* trouvés dans les papiers du président Hénault et publiés en 1803, mais dont l'authenticité n'est pas démontrée, et *les Économies Royales* de Sully. Il est établi que ce grand ministre, écrivant d'ailleurs 36 ans après la mort de Gabrielle, a falsifié certaines pièces et en a même forgé de nouvelles, au gré de sa rancune et de sa vanité. De son vivant même, Marbault, secrétaire de Duplessis-Mornay, rédigeait une réfutation souvent triomphante, de ses glorieuses et séniles confidences. Il serait injuste d'étendre au mémorialiste le prestige de l'homme d'État.

Enfin doivent être mis à part deux opuscules qui se présentent sous forme de romans et restent quelque peu énigmatiques : *les Aventures de la cour de Perse* et *les Amours du grand Alcandre*. Après bien des variations, on a attribué le premier à Mlle de Guise, devenue princesse de Conti, et le second au duc de Bellegarde, mais, en somme, on n'est sûr de rien, et, d'autre part, comme il arrive dans les romans à clé, il est parfois difficile d'y distinguer la part de la réalité et celle de la fiction. Que dire de *l'Astrée*, ce roman-fleuve, dont la troisième partie relate, mais combien transfigurés, les amours d'Enric et d'Alcidon pour la belle Daphnide, entendons du roi et de son grand écuyer pour Mlle d'Estrées ?

Voilà les éléments, assez fragiles, de la biographie de Gabrielle. Je dégagerai les principaux faits de sa vie, pour porter ensuite tour à tour mon attention sur le rôle amoureux de la femme, et le rôle politique de celle qui fut, comme on l'a dit, presque reine.

1. — *La Vie de Gabrielle*

a. *Enfance et jeunesse. L'illusoire mariage.*

On n'est pas d'accord sur la date de sa naissance : 1571 ou 72, dit Lefebvre ; fin 1573 dit Desclozeaux. Je remarque une fois de plus qu'on fait naître François-Annibal également en 1573 et qu'il est assez peu probable que Françoise Babou ait eu consécutivement deux enfants la même année. Je pencherais plutôt pour 1574. Dans une lettre à l'official d'Amiens, Gabrielle déclare avoir été mariée à 18 ans : or le mariage a été célébré en 1592, ce qui confirme notre hypothèse. Il est vrai qu'elle déclare encore, le 17 décembre 1594, être âgée de 21 ans, ce qui ramène 1573, mais peut-être anticipe-t-elle légèrement.

Quant au lieu, rien ne permet d'en juger. Lefebvre opine pour la Touraine et le château de la Bourdaisière ; Albert de Bertier pour le Soissonnais et le château de Cœuvres, dont il était propriétaire. Autant vaut reconnaître notre ignorance.

Sur l'enfance et la première jeunesse des filles d'Antoine, on ne sait rien de précis. Diane et Gabrielle tout au moins, semblent avoir souvent respiré l'air de Cœuvres : de 1588 à 1594, Paris en pleine insurrection leur est d'ailleurs vraisemblablement fermé. Un pavillon du château, celui-là même qu'avait fait restaurer la famille De Bertier, passe pour les avoir abritées. On veut qu'Antoine ait donné à Gabrielle une éducation virile, lui apprenant de bonne heure à monter à cheval, et même à charger et tirer les couleurs : est-ce seulement pour expliquer qu'elle se soit montrée dans la suite parfaite écuyère, et ait marqué si peu d'étonnement parmi les armées ?

Bien entendu mémorialistes, et pamphlétaires en vers et en prose, ont incriminé ses mœurs dès l'enfance. Des présomptions assez fâcheuses sont naturelles à son égard, mais nous n'avons guère de certitudes.

Selon les *Nouveaux Mémoires* dont on fait peser, à tort peut-être, la responsabilité sur Bassompierre, sa mère l'aurait, dès 1586, prostituée à Henri III pour 6.000 écus. Allégation peu soutenable : en 1586 elle n'a que 15 ou 16 ans, mais surtout Henri III est, depuis 1578, brouillé, si je puis dire, avec les femmes. L'Estoile le montre, en janvier 1579, allant à Chartres pour prendre deux chemises de Notre-Dame, l'une pour lui, l'autre pour la reine sa femme. Et il ajoute : « ce qu'ayant fait il revint à Paris coucher avec elle, en espérance de lui faire un enfant par la grâce de Dieu et de ces chemises ». Et les premiers éditeurs ajoutent à leur tour : « dont il était incapable par la vérole qui le mangeait, et les lascivités qui l'énervaient » (1). Tout au plus peut-on admettre qu'il ait distingué

(1) L'Estoile : *Registre-Journal de Henri III*. Collection Michaud et Poujoulat. Paris, 1837, page 113.

la fillette, et se soit plu à la voir danser avec le jeune Saint-Lary, son favori et son écuyer.

L'auteur des *Nouveaux Mémoires* veut qu'à Henri III ait succédé le financier Zamet et quelques autres partisans, puis le cardinal de Lorraine, frère de Henri de Guise, puis Henri d'Orléans, duc de Longueville, sans parler de gentilshommes de la région de Cœuvres, comme Brunet et Stenay, enfin Roger de Saint-Lary, grand écuyer de France, devenu duc de Bellegarde, et tout cela alors qu'elle n'avait que 16 ans ! C'est assurément lui prêter un tempérament aussi généreux que précoce. Il est étonnant qu'il ne dise rien du duc d'Épernon, que l'Estoile et les pamphlétaires prêtent aussi pour amant à Gabrielle, dès la fin de 1587, et qui aurait suscité de la jalousie entre elle et sa sœur Diane (1).

Que retenir de ces histoires ? Gabrielle a été, de bonne heure, très courtisée : sa beauté nous en est garante. C'était une fille à marier : elle a dû avoir des prétendants. Le cardinal de Lorraine, Zamet et les autres financiers semblent de pure invention. Je ne trouve nulle part mention de Brunet. Quant à Stenay ou plutôt Staway, l'Estoile le dénomme crûment « maquereau de M. le Grand », c'est-à-dire de Bellegarde. Devenu écuyer de Gabrielle, il est tué, en janvier 1594, devant la Ferté-Milon, et l'on ne manque pas de dire que le roi l'a envoyé là pour se débarrasser de lui (2). Sur d'Épernon il est difficile de se prononcer, mais Bellegarde, sans aucun doute, courtisait la fille et s'en était fait aimer. Les deux amoureux ont pour but le mariage comme il ressort des *Amours du Grand Alcandre* qu'on attribue à tort ou à raison à l'ancien favori de Henri III. On y voit la jeune fille dire à Henri IV « qu'il voulait empêcher son bien d'épouser Florian (entendons Bellegarde) dont la recherche avait cette fin ».

L'auteur parle aussi des galanteries du duc de Longueville, en les plaçant après 1590, ce qui est plus vraisemblable. Ce prince est tué accidentellement le 29 avril 1595, en entrant dans la ville de Doullens : au cours même d'une salve tirée en son honneur, il reçoit un coup de mousquet. L'idée que Gabrielle a dirigé l'arme, pour le punir de ne lui avoir point restitué ses lettres, est aussi fantaisiste que malveillante. Si c'est à Bellegarde qu'il la faut attribuer, on peut supposer qu'à son tendre attachement avait succédé une sombre rancune.

Quant à lui-même, *les Amours du Grand Alcandre* le montrent extrêmement amoureux de Mlle d'Estrées, ayant peine au début à la résoudre « à souffrir sa recherche », parce qu'elle aime Scévole, c'est-à-dire l'amiral de Villars, « chevalier de grand mérite et fort aimable », arrivant vite néanmoins à se faire

(1) L'Estoile. Édition Lemerre, Tome III, page 103.

(2) L'Estoile. Édition Lemerre, page 151, tome VI.

aimer. Il apparaît donc d'abord comme un fiancé possible. Tout porte à penser qu'assez tôt il fut autre chose.

Gabrielle n'est peut-être pas la fille dévergondée que représentent certains de ses contemporains. J'éprouve toutefois quelque difficulté à la considérer, même avant sa liaison avec Henri IV, comme un ange de pureté : à cela tout s'oppose : son temps, son milieu, sa famille. Le fameux livre de Brantôme : *Des Dames* ne permet pas d'illusions sur les femmes de ce siècle. Le sire de Bourdeilles déclare avoir vu la jeune fille en 1588, et donc sans doute à l'âge de 14 ou 15 ans, parmi les filles et femmes attachées à la reine mère, Catherine de Médicis. Bien que toutes ne soient pas de mœurs légères — témoin cette Hélène de Surgères qui inspire à Ronsard une suprême et platonique passion — leur société ne peut passer pour une école de vertu.

L'influence de la famille n'est pas faite pour contrebalancer celle du milieu. J'ai dit la vie scandaleuse de la mère. Après qu'elle a quitté le domicile conjugal, la direction de ses filles passe à leur tante, Mme de Sourdis, cette Ysabeau de la Bourdaisière que Ronsard, dans un poème, donnait pour sœur du printemps. Celle-ci est assurément une femme habile, experte en galanterie, au courant des intrigues, capable de diriger sa nièce à travers les dédales de la faveur, et de s'y pousser avec elle, mais non certes de l'édifier par son exemple, car elle est devenue, de bonne heure, au vu et su de tout le monde, et même de son triste mari, la maîtresse de Cheverny, chancelier de Henri III, disgracié par lui, mais repris par Henri IV.

Et les sœurs mêmes de Gabrielle, qu'en faut-il penser ? Marguerite est mariée, dès le 16 juillet 1585 à Gabriel de Bournel, baron de Mouchy et Cayeux, vicomte de Lambercourt, seigneur de Namps, Fasques, Estembecq, Thiembronne, Acheu et Beauchamps, terres situées dans l'actuel département de la Somme. Les autres, c'est-à-dire Diane, Angélique, Julienne-Hippolyte sont, à cette date, encore filles, et Françoise est tout juste née, ou encore à naître. Mais, mariées ou non, le moins qu'on puisse dire est qu'elles ont fort mauvaise réputation. Le maréchal de Bassompierre se vantera plus tard à leur neveu, le duc de Vendôme, de les avoir possédées toutes (1). J'aurai occasion de reparler d'elles.

Sachons toutefois qu'en 1586 Angélique, d'abord novice au couvent de Poissy (2), est préposée comme abbesse au couvent de Berthancourt en Picardie, scandaleuse abbesse qui, si l'on en croit le sieur Guillard (3), jure ou jurera « par les quatorze

(1) Tallemant des Réaux. *Historiettes*. Édition Mongrédien. Tome III, page 209.

(2) Henri III. *Correspondance*. Lettre au marquis de Pisani, 26 avril 1526.

(3) *Les Généalogies du sieur Guillard*. Extrait du Cabinet Historique. Paris, 1861.

enfants qui avaient tourné dans ses flancs » ! Diane n'a pas une meilleure conduite, mais du moins n'est-elle pas religieuse. Peut-être apparaît-elle, dans les ballets mythologiques, comme la montre d'Urfé (1), déguisée en Diane, « les cheveux épars, le sein et les épaules découverts, la manche retroussée par dessous le coude, les brodequins dorés en la jambe, le carquois sous l'aisselle, et l'arc d'ivoire en la main gauche ». — « Elle avait un peu la taille gâtée, écrit Tallemant des Réaux (2), mais c'était la plus galante personne du monde ». — Si galante qu'en cette même année 1586 elle est simultanément la maîtresse du duc d'Épernon et du cardinal de Lorraine (3). Bientôt publiquement enceinte, elle donne lieu à de gaillardes chansons qui, envoyées de Paris à la Rochelle, y réjouissent fort le roi de Navarre. La fille qu'elle a de d'Épernon deviendra plus tard abbesse de Sainte Glossine de Metz (4), bâtard et bâtardes trouvant assez souvent, au seizième siècle, une issue dans l'église.

Il se peut que Gabrielle ait eu des mœurs moins ostensiblement déréglées que ses sœurs, sa tante et sa mère. Gardons-nous toutefois de voir en elle, avant, et même pendant sa royale liaison, « un miroir de vertu », comme on dit alors : il n'eut fallu rien moins qu'un coup de la grâce pour l'arracher à tant d'influences délétères.

Une date importante de sa vie est assurément celle de sa première rencontre avec Henri IV. On s'accorde, mais sans preuve valable, à la placer au château de Cœuvres, en novembre 1590, au cours d'opérations de guerre. L'entrevue qui a lieu alors ne semble pas douteuse, mais qui nous dit que ce soit la première ?

Henri a quitté le Vexin avec des troupes pour incommoder l'armée du duc de Parme. Le 6 novembre il est à Compiègne ; le lendemain 7, il monte à cheval pour se diriger vers Château-Thierry. Il est tout joyeux, si l'on en croit Bonnault d'Houet (5), des bonnes nouvelles qu'il vient de recevoir : son fidèle Givry a enlevé les mulets du duc qui portaient les présents des Parisiens, et, quant au duc lui-même, il s'est séparé de Mayenne en fort mauvais termes. Il fait le soir une étape à Cœuvres,

(1) *L'Astrée*. Édition Vaganay. Tome III, page 105. Lyon, Masson. 1925.

(2) Tallemant des Réaux : *Historiettes*. Édition Mongrédien. Tome I^{er}, page 6.

(3) *L'Estoile. Registre-Journal de Henri III*. Édition Michaud et Poujoulat, page 211.

(4) Tallemant des Réaux : *Historiettes*. Édition Mongrédien. Tome I^{er}, page 6.

(5) Bonnault d'Houet : *Compiègne pendant les guerres de la Ligue*. Compiègne, 1910, in-8°. Voir aussi les lettres missives de Henri IV publiées par Berger de Xivrey. Tome III. 1846.

paraît le 9 à Château-Thierry, est de nouveau à Cœuvres le 10. Il écrit de là au duc de Nivernais qu'il sera le lendemain à Compiègne, et sa lettre porte comme mention « au camp de Cœuvres ». Or il ne sera que le 13 à Compiègne. On se demande, avec Bonnault d'Houet : « Est-ce le 7 ou seulement le 10 qu'il vit Gabrielle ? Serait-elle la cause du léger retard dans le retour ? ».

On n'est pas d'accord sur le nombre d'hommes qui l'accompagnent. Bonnault d'Houet le montre ayant avec lui 2.000 cavaliers. Dupleix veut qu'il ne fasse que passer « avec 30 gentilshommes portant chacun sa salade devant soi, à l'arçon », qu'il ne descende pas même de cheval, et « prenne du vin de la main de sa maîtresse » (1). Le fait qu'il passe à Cœuvres la nuit du 7, et séjourne « au camp » le 10, dément cette version.

Quoi qu'il en soit, c'est pendant ces jours si agités — comme le furent tous ceux de son existence — qu'il voit la jeune fille, alors âgée de seize ans, et s'éprend d'elle, violemment selon sa coutume, mais aussi durablement, contre toutes ses habitudes. La trouve-t-il seule au château ? Sa sœur Diane, sa tante Ysabeau, son père Antoine, sont-ils avec elle ? Nous n'en savons rien. L'arrivée d'Henri est-elle seulement due à une nécessité de la guerre, ou Bellegarde, en confiant à son maître sa passion, a-t-il fait naître chez lui la curiosité d'en contempler l'objet ? « Oh ! que c'est une grande imprudence à un amant de donner connaissance de son affection à son maître », s'exclamera dans *l'Astrée* le bel Alcidon (2). Si l'on en croit l'auteur des *Amours du Grand Alcandre* « le pauvre Florian (entendons Bellegarde) fut à ce coup l'ouvrier de son malheur, puisqu'il perdit par cette vue la liberté de vivre avec sa maîtresse, et hasarda l'amitié de son maître, et le bonheur de sa fortune ». Suivant le même auteur, Alcandre, c'est-à-dire le roi, ne voit à ce voyage, qu'une seule fois Crisante, c'est-à-dire Gabrielle : « Toutefois il emporta dans son cœur le feu que cette belle lui avait allumé, et ne se soucia plus que d'elle ». Même note dans Dupleix : « Le roi tomba dans les embûches d'amour en passant à Cœuvres... et là commença la douce captivité de ce grand monarque sous la douce domination de cette dame ».

Il apparaît tout ensemble qu'elle ne l'aime pas, mais n'en devient pas moins assez vite sa maîtresse.

L'auteur des *Amours du Grand Alcandre* la montre courroucée contre lui « parce qu'il lui veut empêcher son bien d'épouser Bellegarde », et protestant de ne l'aimer jamais. Ce même auteur lance et met à la mode l'anecdote fameuse : Henri parti de Compiègne presque seul, en pleine guerre civile, au risque de se faire prendre par les Ligueurs qui tiennent la campagne,

(1) Dupleix : *Histoire de Henry le Grand*. 1635. Paris. in-folio, page 44.

(2) *L'Astrée de d'Urfé*. Édition Vaganay. Tome III, page 136.

et une fois arrivé au château de Cœuvres, déguisé en paysan, avec un sac de paille sur la tête, ne recevant de la belle qu'un accueil rapide et glacial, tandis que, mieux avisée, sa sœur Diane — d'autres disent Julienne-Hippolyte — s'efforce d'en excuser la rigueur.

Rien de plus douteux que cette aventure, mais rien de plus vraisemblable que les sentiments qu'elle prête à Gabrielle et à sa sœur. Amoureuse de Bellegarde, alors âgé de 27 ans, et l'un des hommes de son temps les mieux faits et les plus soigneux de sa personne, encore qu'il négligeât, paraît-il, assez souvent de se moucher, comment la jeune fille n'accueillerait-elle pas froidement ce roi de 37 ans, maigre et sec, au visage de faune, mal tenu, malpropre, parfois même mal odorant. Cependant, cinq mois après la première entrevue, en mars 1591, elle accompagne au siège de Chartres sa tante Mme de Sourdis, et c'est alors vraisemblablement que le soupirant, d'abord maltraité, obtient ses faveurs.

Faut-il attribuer ce miracle aux éclatantes qualités de ce dernier : gaîté, entrain, vaillance chevaleresque, esprit qui, dans ses yeux bleus, pétille avec le désir, rayonnement émané, comme d'un vivant soleil, de toute son active personne, et qui fait dire à la duchesse de Mantoue : « Le roi est un homme à se faire aimer par les pierres » ? C'est très peu sûr. Mais l'intérêt, l'ambition, la famille ont incliné vers lui l'âme assez molle et passive de sa nouvelle idole. « Il faut qu'elle avoue, dira l'Alcidon de d'Urfé, c'est-à-dire Bellegarde, que si ce ne fut amour, ce fut pour le moins l'ambition qui la convia de l'écouter, et de recevoir cette recherche ». Et Daphnide, c'est-à-dire Gabrielle, promet à son galant « que l'affection qu'elle porterait à Enric s'appellerait raison d'État, et celle qu'elle continuerait avec lui amour du cœur » (1).

C'est donc l'intérêt, l'intérêt seul, qui vaut à Henri cette conquête, comme à peu près toutes celles du même ordre qu'il a pu faire, car, grand coureur de femmes, il n'est que rarement aimé. De puissantes raisons, bien dégagées par M. Raymond Ritter (2), portent la famille d'Estrées, comme celle de Sourdis, à ne pas laisser échapper l'occasion de donner une maîtresse au monarque, et à profiter pleinement de leur fortune. On représente généralement le père comme opposé à la nouvelle liaison. Il en était « importuné », lit-on dans *les Amours du Grand Alcandre*, et Henri IV écrit à Gabrielle : « Je suis bien aise que vous soyez bien avec lui : vous ne me reprocherez plus qu'il vous veuille mal à mon occasion ». Mais la lettre est du 26 juin 1593, alors que, depuis plus de deux ans, le roi a pris,

(1) *L'Astrée*. Édition Vaganay. Tome III, 3^e partie, pages 151-165. Lyon, Masson, 1925.

(2) Raymond Ritter : *Henry IV, lui-même*. Paris, Albin Michel, 1944, page 185.

si je puis dire, possession de la place, sans qu'Antoine, autant qu'on en peut juger, ait rien fait pour s'y opposer, pour empêcher par exemple Gabrielle de se rendre au siège de Chartres. Ses accès d'humeur, si tant est qu'il en ait eu, ne l'empêchent pas de tirer parti de la situation. Plus ou moins disqualifié sans doute pour avoir laissé les Ligueurs s'emparer de La Fère, n'a-t-il pas besoin de crédit pour retrouver un commandement ? Et les frères de Gabrielle n'aspirent-ils pas, l'un dans l'armée, l'autre dans l'église, à des établissements avantageux ? Et les sœurs, particulièrement Diane, Julienne-Hippolyte encore à marier, sans parler de l'illégitime Françoise, n'attendent-elles pas de brillantes alliances ? Mais, par dessus tout, la tante Ysabeau, son amant Cheverny, son mari de Sourdis, poussent la jeune fille, si l'on peut dire à bras tendus, au concubinage.

Ce ménage à trois est fortement uni dans la poursuite de communs desseins que Chartres concrétise un moment. D'Escoubleau de Sourdis est un de ces hommes que l'on ne trompe pas avec leurs femmes, et le *Journal* de l'Éstoile nous renseigne assez sur ses mœurs. Premier écuyer de la grande écurie, il est en outre lieutenant du roi pour commander à Chartres en l'absence du gouverneur de la ville et du pays, qui est précisément l'amant de sa femme, le chancelier Philippe de Hurault, comte de Cheverny. Suivant ce dernier, c'est en partie la faute de De Sourdis si les Chartrains, en 1589, « se laissent emporter aux persuasions du chef ligueur De Lignery ». — « S'il eût fait son devoir avec plus de courage et de résolution, écrit-il, il pouvait, au commencement, rompre telles menées, mais il s'étonna et s'en retira » (1). Tous deux n'en sont pas moins gravement lésés par cette main-mise de la Ligue sur un pays qu'ils considèrent comme leur bien. Alors que l'intérêt du roi devrait le porter à assiéger Rouen, ils le pressent de récupérer Chartres, pour récupérer eux-mêmes leurs charges perdues. Grosse affaire ! Mme de Sourdis, qui s'y applique, s'offre le plaisir de travailler à la fois pour son amant, son mari, elle-même, et les familles d'Estrées et de Sourdis. Elle sait assurément ce qu'elle fait en amenant au siège de Chartres sa nièce Gabrielle et qu'elle tient avec elle le succès de ses ambitions, la satisfaction de ses intérêts. C'est elle, conseillée elle-même par Cheverny, qui persuade la jeune fille, sans beaucoup de peine à ce qu'il semble. Celle-ci est bien amoureuse du grand écuyer, mais il s'agit bien d'écuyer quand on peut mettre la main sur le roi. N'a-t-elle pas aussi des instincts de luxe à assouvir, un grand besoin de paraître, et de prodiguer aux yeux cette beauté dont tout le monde la loue, et dont, au dire de d'Urfé, elle se loue elle-même encore plus que tout le monde ? Elle ne fait donc que peu de résistance. Henri a beau écrire plus tard, dans la lettre de légitimation de César de Vendôme :

(1) Cheverny : *Mémoires*. Collection Michaud et Poujoulat. Tome X, pages 493 et 510.

« ...et s'étant ladite dame, après nos longues poursuites, et ce que nous avons apporté de notre autorité, condescendue à nous obéir et complaire... », il ne semble pas que cette condescendance, du moins de fait, ait été si difficile à obtenir, ni si longue. Ysabeau, croyons-en Amelot de la Houssaye, « fine et avisée, donnait à sa nièce de si bonnes leçons ! » (1). Et que venait-elle faire à Chartres, cette nièce, sinon se donner, ou se vendre ?

On peut donc considérer le siège de la place comme une entreprise familiale. Cheverny lui-même en a laissé le récit. Il y assiste, ainsi que De Sourdis, accourus, l'un de sa terre voisine d'Esclimont, l'autre de sa retraite toute proche de Bonneval. Dès le 9 février 1591, les opérations commencent. Biron arrive, puis Henri IV, avec l'armée. L'attaque, d'abord dirigée contre la porte des Espars, ne réussit pas et se solde par de lourdes pertes. Le roi se décourage. « Je vis l'heure, écrit Cheverny, qu'il voulait abandonner le siège ». Mais il veille. « J'y étais engagé, avoue-t-il, pour son intérêt, et de l'État, et pour le mien particulier ». Il procure des vivres, de l'argent, des munitions. Il conseille une autre attaque d'un autre côté, au dessous de la porte Rouaise. Après plus de deux mois de résistance, les assiégés que commande, pour la Ligue, Georges de la Bourdaisière, le propre frère d'Ysabeau, viennent à composition. Le 19 avril, Henri fait son entrée. Gabrielle, logée avec sa tante près de l'auberge de la Croix de fer, l'a distrait pendant les intermèdes de l'action, et lui a fourni une autre victoire. Du coup, Cheverny rentre dans sa charge de gouverneur général, De Sourdis dans celle de gouverneur particulier, et, trois mois après, Antoine d'Estrées, remis, si je puis dire, en selle, participe avec son maître, à la prise de Noyon, et reçoit de lui le gouvernement de cette place quand, le 19 août, elle s'est rendue.

Gabrielle est venue à Noyon avec son père, et c'est pourquoi sans doute Henri a tant de peine à quitter cette ville, second théâtre de leurs amours. Il s'y attarde jusqu'en novembre, et y revient encore, de temps à autre, avant de s'absorber à peu près complètement dans le siège de Rouen, qu'il doit finir par lever pour l'avoir trop tardivement entrepris, et ses opérations contre Farnèse. Et c'est alors que se place un des faits les plus obscurs de la vie de sa maîtresse : son mariage à Noyon, au début de juin 1592, à l'âge d'un peu plus de 18 ans, avec Nicolas d'Amerval, seigneur de Liancourt, âgé de 36 ans, que tous les témoignages présentent comme un homme petit, laid, mal tourné, sans caractère, et qui doit, par surcroît, dit-on, se révéler ou se confirmer impuissant.

On a cru longtemps, avec Berger de Xivrey, ce mariage contracté à l'instigation de Henri IV, pour affranchir Gabrielle

(1) Amelot de la Houssaye : *Mémoires*. Édition d'Amsterdam, 1737. Tome I, page 254.

de l'autorité familiale, celle du père, et peut-être aussi, d'après les *Nouveaux Mémoires* de Bassompierre, celle du frère aîné. Desclozeaux a combattu cette thèse. Il a soutenu que la jeune fille avait été mariée, malgré elle, par son père, que d'Amerval n'avait été ni complaisant ni vénal, et n'avait recueilli aucun profit de ce qu'on peut appeler son sacrifice. Il concluait que le mariage avait été préparé à l'insu de Henri IV et contre lui, conclusion précipitée et qu'il est aujourd'hui impossible de maintenir, condamnée qu'elle est par la vraisemblance et par les faits.

Il paraît d'abord difficile d'admettre qu'Antoine, qui s'est facilement résigné au voyage de sa fille à Chartres comme aux assiduités d'Henri auprès d'elle à Noyon, ait brusquement décidé de la dérober à un maître dont il a tout à espérer, et partant tout à craindre. Et puis, comme l'écrivait M. de Lescure : « il choisit trop bien pour échapper au soupçon de n'avoir pas voulu exposer son crédit » (1). Il connaît en effet pour tout ce qu'il peut être d'Amerval qui est son cousin. Il n'ignorerait même pas son impuissance, comme sa fille l'affirmera au procès de divorce. Aussi ne voit-on pas que le cours de sa faveur ait été le moins du monde interrompu, et le roi est si loin de prendre mal la chose que, le 10 juin 1592, il offre en cadeau de noces à l'épousée les deux terres d'Assy et de Saint-Lambert, sises en Picardie, et qui appartiennent à son personnel et primitif domaine de Navarre.

Mais voici qui est décisif. Pierre de Vaissière a trouvé à Pau, dans les Archives de Navarre, mention d'un acte du 2 avril 1592, accordant à la demoiselle la somme de 50.000 écus soleil, « en considération des services que Sa Majesté a reçus et reçoit chacun jour du sieur d'Estrées et des siens, pour le récompenser aucunement des pertes par lui souffertes à l'occasion de ceux de la Ligue pour le service du défunt roi et celui-ci de sadite Majesté, et lui donner moyen de colloquer ladite demoiselle sa fille en tel lieu qu'il désire, et principalement en faveur du mariage qu'il entend faire d'elle avec le sieur de Liancourt » (2).

Il est donc manifeste qu'Henri non seulement n'a pas été tenu dans l'ignorance du projet de mariage, mais l'a favorisé : en avril par l'octroi d'une somme d'argent, en juin par un don territorial. On peut toujours d'ailleurs se demander pourquoi. Pour arracher sa maîtresse à la tutelle d'un père, mais celle d'un mari était-elle préférable ? Pour l'empêcher d'épouser Bellegarde, comme plus tard il mariera à Condé Charlotte de Montmorency pour l'empêcher d'épouser Bassompierre ? Mais

(1) De Lescure : *Les Amours de Henri IV*. Paris. Faure. 1864. pages 171 et suivantes.

(2) Pierre de Vaissière : *Henri IV*. Paris. Fayard. 1928. Pages 392 et suivantes.

n'a-t-il alors sur son grand écuyer que ce moyen d'action ? Pour obéir à certaines convenances (1), ou peut-être condescendre au désir d'Antoine de se débarrasser d'une responsabilité importune. C'est ce que semblent avoir pensé les contemporains. Du Perron écrivant à cette occasion, d'agréables stances au roi, où il fait parler Gabrielle, lui prête ce langage :

Faut-il pour se sauver que mon corps soit ravi,
Et pour vous posséder qu'un autre me possède ?

On peut épiloguer là-dessus à l'infini, comme aussi sur les mobiles de d'Amerval. A celui-ci est allouée, le 12 juin 1592, une somme de 8.000 écus : on ne saura jamais si c'était le remboursement d'une avance, comme le soutient Desclozeaux, ou, comme le prétendent Berger de Xivrey et Ritter, le salaire de son déshonneur.

Le mariage une fois célébré, la suite n'a rien qui surprenne. Après trois mois de vie nominale mais non réellement conjugale, au château de Liancourt, et les efforts vrais ou supposés du mari pour obtenir « sa compagnie charnelle », Gabrielle, toujours sous la direction de Mme de Sourdis, va rejoindre Henri IV à Noyon, où il est revenu au début de septembre 1592, cette fois pour ne plus se séparer de lui qu'à la mort.

b. *Madame de Liancourt, de Monceaux, de Beaufort.*

Pendant cette intime liaison de sept années, elle apparaît successivement, auprès du roi, sous le nom de Madame de Liancourt, puis de marquise de Monceaux, puis de duchesse de Beaufort. Envisageons-la sous ces trois aspects, en retenant les faits essentiels.

Une première période d'un peu plus de deux années va de septembre 1592 à la fin de 1594, c'est-à-dire jusqu'à la sentence de divorce. Elle est inquiète, agitée, en raison de la jalousie, d'ailleurs justifiée, de Henri, de sa situation encore précaire, de la délicate affaire de son abjuration, du procès d'Amiens qui préoccupe les deux amants.

On ne peut nier que, pendant plusieurs années, Gabrielle soit restée la maîtresse de Bellegarde, tout en étant celle du roi. Un billet du grand écuyer à elle adressé, dont M. Ritter a découvert une copie (2), et qu'il croit pouvoir placer vers le 20 juillet 1593, ne laisse aucun doute sur l'existence de cette liaison parallèle.

(1) Louis XV tiendra à marier sa maîtresse Jeanne Bécu avec le sieur Du Barry.

(2) Bibliothèque Nationale, manuscrit 407 du fond Dupuy.

Nous en avons une autre preuve dans la jalousie du Béarnais.

Celui-ci n'avait été jaloux ni de sa femme, ni de ses précédentes maîtresses, et l'on ne voit pas qu'il l'ait été des suivantes, mais il l'est de Gabrielle, particulièrement pendant l'année 1593 : sa correspondance en fait foi.

« Tenez pour constant, écrit-il le 9 février, que mon amour ne peut recevoir d'altération par quoi que ce soit, fors d'un rival ». Et, le 15 avril, après une récente séparation, le cœur et les sens encore enflammés des vives images de l'avant-dernière nuit : « Certes, mes belles amours, vous êtes admirable; mais pourquoi vous louai-je ? Cette gloire vous a rendue infidèle jusqu'ici ; aussi la connaissance de ma passion. Que la vérité de ces belles paroles proférées avec tant de douceur au pied de votre lit, mardi, à la fin de la nuit, m'ôte mes vieilles et invétérées opinions ». Ainsi, Gabrielle a du faire à Henri, près de la quitter au petit jour, de tendres serments de fidélité, qu'il aime à se répéter sans trop s'y fier. Les a-t-elle tenus ?

Évidemment non, si l'on s'en rapporte à la lettre de Bellegarde que publie M. Ritter, et aussi à une fameuse lettre du roi qu'il n'a pas datée, que Berger de Xivrey date (à tort sans doute) de décembre 1594, Desclozeaux de la fin de 1592, Ritter de juin 1593... On y lit ceci : « Vous savez combien j'arrivai offensé du voyage de mon compétiteur... Vous me satisfites de bouche, non de cœur... mais si j'eusse su ce que j'ai appris depuis à Saint Denis dudit voyage, je ne vous eusse vue et eusse rompu tout à plat... Quelle foi me pourrez-vous promettre que celle que vous avez faussée deux fois. Comme le Vieux Testament a été aboli par la venue de Notre Seigneur, ainsi nos promesses l'ont été par la lettre que vous écrivites à Compiègne... Résolvez-vous donc, ma maîtresse, de n'avoir qu'un serviteur. Il est en vous de me changer, il est en vous de m'obliger : vous me feriez tort si vous croyez que rien qui soit au monde vous puisse servir avec tant d'amour que moi... Si j'ai commis quelque indiscretion, quelle folie ne fait point commettre la jalousie ? Prenez-vous en donc à vous... Feuille-morte (ainsi appelle-t-il Bellegarde, peut-être à cause de la couleur de son costume) a bien fait connaître, en craignant les Ligueurs, qu'il n'était ni amoureux ni à moi ». Manifestement le royal auteur de ces lignes a surpris quelque rendez-vous, et détourné un billet.

Voilà ce que nous savons de certain. Le reste n'est qu'anecdotes où il serait difficile de séparer la vérité de la fiction. La plus célèbre est rapportée dans *les Amours du Grand Alcandre* et semble préfigurer certaines scènes du *Barbier de Séville* ou du *Mariage de Figaro*. Bellegarde se trouve chez Gabrielle quand brusquement revient le roi. La femme de chambre, dite La Rousse, n'a que le temps de faire passer le galant dans un petit cabinet où l'on serre des épices, des dragées, des confitures. Mais justement Henri demande des confitures. Il s'étonne de trouver le cabinet fermé. Il crie, il

tempête, il veut enfoncer la porte. Finalement la Rousse arrive avec les clés et lui ouvre le cabinet. Il n'y découvre personne, Bellegarde ayant eu le temps de s'échapper par la fenêtre, sans se faire, paraît-il, trop de mal. C'est le tour de Gabrielle d'adresser au souverain des reproches mêlés de larmes, et de le contraindre à demander pardon.

Une autre histoire, qu'on place à Compiègne, montre Henri, devenu subitement sanguinaire après une lettre surprise, et ordonnant au capitaine des gardes, M. de Praslin, de tuer son rival, mais cet officier fait volontairement tant de bruit en cherchant le coupable qu'il lui donne, une fois encore, le temps de se dérober. Il y en a d'autres, ou des variantes des mêmes. Nous avons cité celle de Stavay, écuyer de Mme de Liancourt, qui passe pour servir Bellegarde et le suppléer au besoin, et que le roi enverrait se faire tuer devant la Ferté-Milon... Mais à quoi bon s'attarder à ces balivernes dont certaine s'était déjà débitée sur le compte de François 1^{er}.

Le grand écuyer qui — contrairement à ce que dit son maître — a vaillamment combattu les Ligueurs, et en défendant Quillebeuf, et en participant aux sièges d'Épernay et de Dreux, a étendu ses conquêtes amoureuses, et est ostensiblement devenu l'amant de Mlle de Guise, et même de sa mère. Il n'en continue pas moins, avec Gabrielle, d'intimes relations qu'Henri n'ignore pas. Celui-ci toutefois, dans le cours de l'année 1594, semble avoir abandonné toute idée de jalousie. Sa maîtresse lui en donne-t-elle moins occasion ou a-t-il pris son parti de ses infidélités ? Toujours est-il qu'il cesse de se plaindre et se montre tranquille, et, si son bon peuple de France ou ses courtisans s'alarment pour lui, il s'en rit ou s'en fâche, selon son humeur, comme on peut le voir dans le *Journal* de l'Estoile (1).

Je n'entrerai pas dans le détail de son histoire, particulièrement agitée en cette décisive année 1593, qui est celle de l'abjuration. Il me suffit de remarquer que les épreuves forgent sur leur enclume l'union des destinées, et que Gabrielle est associée à celles du roi. Que de fois elle l'accompagne, faisant apporter avec elle, écrit le colonel Carré, « une tente de cuir doré, un lit de camp de drap vert à franges de soie, quelques tapis et une tenture de tapisserie ». Mais, surtout, elle est la confidente des inquiétudes de la conversion. C'est à elle qu'Henri écrit de Saint-Denis, le 23 juillet : « Je commence ce matin à parler aux évêques... Ce sera Dimanche que je ferai le saut périlleux », mot célèbre où l'on veut voir une plaisanterie, où je discerne surtout la conscience claire qu'avait l'homme de risquer le tout pour le tout. Le Dimanche même, 25 juillet, Gabrielle, perdue dans un coin de l'antique basilique, assiste à l'abjuration.

(1) *Journal de l'Estoile*. Édition Lemerre. VII, page 148 (épisode du batelier) et page 178 (vers injurieux).

Pendant toute la période qui précède l'entrée du roi à Paris, elle partage avec lui les injures des fougueux prédicateurs de la Ligue. Écoutons l'Estoile : « Ce jour (8 août 1593), Boucher dit en son sermon que le Béarnais avait été malade d'avoir trop embrassé sa Gabrielle, laquelle il accoutra de toutes façons ». Il n'en ressort pas moins du même texte que ces Ligueurs, qui la traitent si bien, tâchent à se servir d'elle pour empoisonner leur ennemi. « De quoi, écrit l'Estoile, on donna avertissement au roi qui s'en moqua, et n'en tint aucunement compte, comme aussi il y avait peu d'apparence de crainte de ce côté-là ». On ne voit pas, en effet, quel intérêt eût porté la jeune femme à supprimer celui qui était pour elle et les siens source de tout profit.

Les événements au contraire tendent de plus en plus à l'en rendre inséparable. Le 7 juin 1594, à Coucy-le-Château, pendant la durée du siège de Laon, elle lui donne un premier enfant qui sera César de Vendôme. On voyait encore, avant la guerre de 1914 qui la détruisit, la belle maison du gouverneur et la chambre à large cheminée où elle avait accouché. Et, quand enfin maître de sa capitale, Henri, le 15 septembre 1594, juge le moment venu d'y faire une entrée solennelle, elle participe à son triomphe. N'apparaît-elle pas alors aux yeux de tous comme la reine du jour et peut-être du lendemain ? Ici encore consultons l'Estoile : « Le jeudi 15 septembre, lisons-nous, le roi fit son entrée à Paris aux flambeaux, entre 7 et 8 heures du soir. Il était monté sur un cheval gris pommelé, avait un habillement de velours gris tout chamarré d'or avec le chapeau gris et le panache blanc. Les garnisons de Mantes et de Saint-Denis furent au devant, avec le corps de la ville et échevins. Messieurs de la cour avec leurs robes rouges l'allèrent attendre à Notre-Dame où le Te Deum fut chanté. Il était 8 h. du soir quand Sa Majesté passa sur le pont Notre-Dame, accompagné d'un grand nombre de cavalerie, et entouré d'une magnifique noblesse. Lui, avec un visage fort riant et content de voir tout ce peuple crier si allègrement : « Vive le roi ! » avait presque toujours son chapeau au poing, principalement pour saluer les dames et demoiselles qui étaient aux fenêtres... Mme de Liancourt marchait un peu devant lui, dans une litière magnifique toute découverte, chargée de tant de perles et de pierreries si reluisantes qu'elles offusquaient la lueur des flambeaux et avait une robe de satin noir toute huppée de blanc ».

En novembre, elle et Henri assistent, à Saint-Germain l'Auxerrois, en qualité de marraine et parrain, au baptême d'un fils de Mme de Sourdis dont tout le monde sait qu'il faut attribuer à Cheverny la très illégitime paternité. Henri, mis en joie par cette naissance, a déjà ostensiblement et malicieusement félicité son garde des sceaux. Il se sent plus que jamais enclin à la plaisanterie. D'après l'Estoile, « Mme de Liancourt est vêtue ce jour-là d'une robe de satin noir, tant chargée de perles et pierreries qu'elle ne se peut soutenir... Mmes de Nemours

et de Montpensier lui ont servi de chambrières. M. de Montpensier porte la salière et la maréchale de la Châtre l'enfant, que baptise son oncle, l'évêque de Maillezais », encore un de ceux qu'on prête pour amants à Mme de Sourdis. « Le roi vêtu d'un habillement gris, depuis qu'il est entré dans l'église jusques à ce qu'il en sorte, ne cesse de rire avec Mme de Liancourt, et la caresser tantôt d'une façon, tantôt de l'autre. Quand elle vint à lever l'enfant pour le présenter aux fonts, elle s'écria : « Mon Dieu, qu'il est gros ! J'ai peur qu'il m'échappe, tant il est pesant ! — Ventre Saint-Grise ! répondit le roi, ne craignez pas cela : il n'a garde : il est bien bridé et bien sellé ». Et chacun d'exercer sa verve sur une cérémonie si peu édifiante. Nul ne nous renseigne sur l'attitude du père officiel, M. de Sourdis, dont la présence en cette occasion semble avoir été difficilement évitable.

Compagne assidue du roi, mère de son fils — car sur sa paternité Henri est peut-être le seul à n'avoir aucun doute — Gabrielle peut-elle continuer à s'appeler Mme de Liancourt ? On lit, dans *les Amours du Grand Alcandre* : « Crisante accoucha d'un fils, dont Alcandre reçut une telle joie qu'il lui fit sur le champ quitter le nom de son mari, lui bailla le titre de marquise, et commença non pas à l'aimer davantage, car son amour était si extrême qu'il ne pouvait recevoir d'augmentation, mais à en faire beaucoup plus de cas, et à la faire honorer ». Il est sûr que la naissance de César, ou déjà l'imminence de cette naissance, décide le roi à « démarier » comme on dit alors, Mme de Liancourt. Il ne peut certes admettre qu'un autre puisse lui disputer son fils. D'où le procès de divorce intenté par Gabrielle à son mari devant l'official d'Amiens, et qui, commencé le 27 août 1594, sera clos par une sentence du 24 décembre, signifiée le 7 janvier 1595 aux procureurs des parties, et déclarant le mariage nul et non avenue.

Ce procès a été considéré longtemps comme une comédie judiciaire où le juge ecclésiastique, François Roze, avait fait preuve, à l'égard du pouvoir temporel, de complaisance, pour ne pas dire de servilité. Cette opinion, combattue par Desclozeaux, a été reprise par Ritter. Elle s'appuie sur certaines particularités au moins étranges : la non-production de l'acte de mariage qu'il s'agissait précisément d'abolir, la non-convocation d'Antoine qui eût pu faire la lumière sur les conditions d'une union mal assortie, l'acceptation de flagrantes contre-vérités, comme cette allégation de Gabrielle qu'elle avait vécu près de deux ans avec d'Amerval, alors qu'elle n'avait passé avec lui que trois mois... Enfin, nommé en 1596 au siège épiscopal d'Orléans, l'official d'Amiens semble avoir touché le prix de ses services, et ce n'est pas la faute du roi si, massacré par des bandits sur des routes alors peu sûres, il ne put prendre possession de son évêché.

L'accusation d'impuissance, formulée par Gabrielle contre son mari, a fait couler beaucoup d'encre et on ne l'a généralement

pas prise au sérieux. Il est difficile d'en décider. D'Amerval avait eu deux filles de sa première femme. Est-il vrai qu'après la mort de cette dernière, une chute de cheval l'ait rendu impuissant, et empêché d'obtenir « la compagnie charnelle » de Gabrielle, malgré des efforts réitérés, la dame se déclarant hypocritement désolée de ne le point trouver « comme il est requis » ? Lui-même en convient devant le tribunal, tout en le niant dans un testament secret. Mais n'est-il pas plus vraisemblable qu'impuissant ou non, un ordre exprès lui ait interdit de toucher à la maîtresse du roi ? On ne peut certes accorder la moindre autorité aux experts préposés par l'official à son examen, et qui s'empressent de conclure en un latin moliéresque que des blessures par lui reçues à la tête et dans la région lombaire, et du choc nerveux qu'il a subi « il en est résulté une si subite et totale altération de tempérament et d'humeur que tous les foyers d'amour et les feux de la luxure sont éteints chez lui ». Mais l'avocat Pucelle, plaidant en 1651 pour César de Vendôme contre sa sœur la duchesse d'Elbeuf, invoque un troisième mariage du sieur de Liancourt, contracté avec une certaine Marguerite d'Autun, et qui aurait abouti, le 29 février de l'an 1600, devant l'official de Paris, à une nouvelle proclamation de l'impuissance du mari, dont le juge aurait déclaré l'union rompue « ob frigiditatem et impotentiam ». Il est regrettable qu'on ne connaisse ce troisième mariage que par une plaidoirie d'avocat.

Quoi qu'il en soit, on peut admettre, avec M. Ritter, que l'official a marqué sa dévotion aux puissances, d'abord en n'écartant résolument, parmi les arguments invoqués, ni la contrainte ni l'impuissance du mari impossible à établir, ensuite en fondant sa sentence sur la parenté de Gabrielle avec Anne Gouffier, première femme de d'Amerval, parente certes indiscutable, mais pour laquelle sans doute, au moment du mariage, une dispense avait été obtenue — ce qui expliquerait la non-production de l'acte à abolir. Ceci reconnu, il faut avouer qu'il lui était difficile d'avoir une attitude sensiblement différente. D'Amerval, vraisemblablement par ordre, n'opposait aucune résistance, et convenait de tout ce qu'on voulait, et, d'autre part, aucune raison valable, ni ecclésiastique, ni morale, ne militait en faveur d'une union mal assortie, certainement non consommée, où le plus vil intérêt semble s'être prêté aux calculs les plus cyniques.

Déarrassée de son illusoire époux et, de ce fait, encore, s'il se peut, plus rapprochée du roi, Gabrielle devient une des plus importantes personnes de l'État. Par lettres enregistrées au parlement le 3 février 1595, Henri légitime son fils César, lui donnant possibilité « d'acquérir, tester, recevoir des donations, tenir charges, dignités, offices ». Elle-même abandonne sans regret son nom de Liancourt. Et justement s'offre une occasion d'en recouvrer un autre. La seigneurie de Monceaux, proche de Meaux, vient d'être offerte au roi, à titre provisoire,

par les créanciers de la feuë reine, Catherine de Médicis, qui y avait fait bâtir, sur la croupe d'une montagne et devant un immense horizon, un magnifique château de style Renaissance, aujourd'hui disparu (1). La nouvelle souveraine s'y installe fastueusement dès 1595, voit cette terre érigée en marquisat dès 1596, l'acquiert enfin pour 39.000 écus en 1597. C'est sous le titre de dame, puis de marquise de Monceaux, ou simplement de Mme la Marquise, qu'on la désigne dès 1595 et qu'on commence à la présenter aux ambassadeurs, aux parlementaires, aux princes, car le roi entend qu'elle soit honorée.

Le rôle, d'ailleurs avantageux, qui lui est dévolu ou qu'elle a choisi, est d'intercéder en faveur des partisans de la Ligue venus à résipiscence, Madone intéressée, et déesse fructueusement pacificatrice. Énumérons quelques-uns de ses obligés.

Grâce à elle, en 1594, Balagny qui, en prenant parti pour la Ligue, s'était fait souverain de Cambrai, offre pour cette ville la foi et l'hommage. En retour il conserve le titre de prince qu'il s'est donné et acquiert celui de maréchal de France avec 140.000 écus, conditions qu'il n'aurait pas obtenues, si l'on en croit Davila (2), sans l'intervention de la maîtresse du roi. Son concours est d'ailleurs précieux au siège de Laon, mais il s'est, par ses exactions, aliéné les Cambraisiens. Ceux-ci veulent dépendre directement de la couronne. Ils en font la demande, mais Gabrielle, toujours dévouée à Balagny, la fait repousser, pour le double dommage de l'État et de celui-là même qu'elle favorise. En effet les Cambraisiens, désespérés, se livrent aux Espagnols ; Balagny perd sa principauté, et sa femme, l'ambitieuse Renée de Bussy d'Amboise, en meurt, paraît-il, de dépit, dans la citadelle.

D'elle-même ou à l'instigation de Henri IV, la marquise s'est faite la protectrice de la famille de Guise. La sœur du Balafre, Mlle de Montpensier, et surtout sa veuve Catherine de Clèves, encore belle et galante à 45 ans, et sa fille, âgée de 19 ans et non moins galante, toutes espérant, grâce à elle, sauver quelques épaves de leur naufrage, lui constituent une sorte de cour et de flatteuse escorte. Les deux dernières se chargent même, dans les grandes occasions, de l'habiller, la parer, la servir à table. Bellegarde, le commun amant de ces dames, a contribué, paraît-il, à les lui faire agréer.

Par leur soin, le jeune duc de Guise se soumet dès la fin de 1594, et reçoit, pour prix de son ralliement, le gouvernement de la Provence. L'Estoile le montre arrivant à Paris, le 15 janvier 1595, par la porte Saint-Antoine, et se rendant le soir chez la sœur du roi, à un ballet où Henri assiste et prend

(1) Une gravure de Chastillon en conserve le souvenir. M. Ritter, dans son livre : **Charmante Gabrielle** en reproduit une autre, non moins suggestive.

(2) Davila : **Histoire des guerres civiles de France** traduite par l'abbé M. III, pages 29 et 515. in-4°. Amsterdam, 1757.

plaisir à voir danser sa maîtresse : « M. de Guise y vint, écrit le chroniqueur, qui portait au visage une façon fort mélancolique ».

Mais surtout Gabrielle préside, en 1596, à la réconciliation de Mayenne.

Quand un véritable traité a été conclu à Folembray, dans la forêt de Coucy, avec le chef de la Ligue, et transformé, en janvier 1596, en édit dont il a d'ailleurs tout lieu de se louer, c'est à Monceaux que se rend le gros homme « pour baiser les mains du roi », et c'est là qu'a lieu, le 31 janvier, l'entrevue historique tant de fois racontée. Il me suffira de retenir le rôle de maîtresse de maison dont s'acquitte alors Gabrielle, assistée de sa sœur Diane. « Mme la Marquise, écrit l'Estoile, fit l'honneur de sa maison, car elle le fut attendre (entendons le duc) à la porte du château, où, après l'avoir reçu avec toutes les caresses et bon visage qu'il était possible, le conduisit elle-même et le mena par la main jusques dans la chambre du roi, où S. M., assise sous son dais, l'attendait ». Un peu après, quand Henri a suffisamment essoufflé son hôte en le promenant dans le parc, c'est encore Gabrielle qui, dans un pavillon, lui fait servir du vin d'Arbois. Sur son ordre, des bergers et bergères d'opéra chantent des couplets de circonstance. Après le dîner, on assiste à une comédie du poète Sigongne. Puis vient l'heure du souper fastueux : « et soupa le roi, dit l'Estoile, en une table à part, ayant la marquise à son côté. Le duc de Mayenne était en une autre table joignante celle du roi qui était à potence, qu'on appelait la table des gentilshommes, ayant près de lui assise Mlle Diane d'Estrées, sœur de Mme la Marquise ». Et il conclut : « Ainsi les deux sœurs firent, ce jour, l'honneur de la fête, et but le roi au duc de Mayenne, que les courtisans appelaient son beau-frère ».

Ce dernier titre devait convenir à Balagny.

Le voyant veuf, la marquise le remarie avec sa sœur Diane. Dès le 15 février 1596, dans son hôtel, alors situé rue du Coq, paroisse de Saint-Germain l'Auxerrois, un contrat est établi qui nous a été conservé (1). Antoine abandonne à sa fille la terre, vicomté et seigneurie d'Orbec, à condition qu'elle renonce elle-même à la succession de ses parents : père, mère et frère aîné. Le roi lui fait cadeau de 24.000 écus sol. Balagny enfin lui assure, si elle lui survit, l'usufruit des greffes de la sénéchaussée de Guyenne « pour une somme de six vingt mil six cents 66 écus, 2 livres ». La cérémonie a lieu à Paris, le 17 février, « et fut le festin magnifique fait le lendemain à l'hôtel d'Estrées ».

Or la conduite de Diane avait été jusque là scandaleuse, et c'est d'autre part un singulier personnage que ce Jean de Monluc, seigneur de Balagny, bâtard de l'évêque de Valence, et par suite

(1) Bibliothèque Nationale. Manuscrits : 18739.

neveu du grand maréchal de Monluc, d'abord homme de la Ligue, battu en 1590 par Henri IV, mais qui n'en a pas moins contribué à défendre contre celui-ci Paris et Rouen, puis, à la faveur des troubles, a, un moment, réalisé, à Cambrai, le rêve de tous les aventuriers d'alors, en s'y taillant une principauté indépendante.

Aussi le mariage ne passe-t-il pas inaperçu. « On le tenait, dit l'Estoile, pour d'autant plus authentique qu'il avait été prophétisé par Nostradamus, dans les centuries duquel on le trouva en ces quatre vers :

En l'occident de cité reconquise
Il sortira un enfant de l'église,
Femme mourra, et par bien grand escorne,
Jointe on verra la lune au capricorne...

Les contemporains voyaient dans ces lignes une allusion à la naissance de Balagny, à la mort de sa première femme, au prénom mythologique de Diane d'Estrées. Et l'Estoile poursuit : « De ce mariage, que beaucoup de gens trouvaient étrange, les médisants de la cour disaient que quand un homme avait gagné la corde, il n'avait point un plus beau moyen de s'en racheter que d'aller prendre une putain en plein bordeau, sur lequel sujet, vraiment courtisan, furent publiées à ladite cour de nombreuses médisances et drôleries ». Brantôme dit plus favorablement de Balagny : « Il se remaria avec la sœur de Madame de Monceaux, belle certes et honnête demoiselle ». Mais justement un pamphlétaire relève cet éloge : « et ce fut, écrit-il, cette tant belle, tant prude, et tant honnête femme qui le fit cocu », et il décoche à l'infortuné mari le titre, assez amusant, de « maréchal Vulcain » (1). C'est assez dire que, pour être mariée, Diane n'a pas changé de conduite. Elle n'en a pas moins, avec sa sœur, contribué à faire de Balagny un rallié.

Gabrielle a encore rattaché à la cause royale son oncle Georges de la Bourdaisière, l'ancien défenseur de Chartres pour la Ligue. « Le roi, lit-on dans le *Journal* de l'Estoile, à la date du 8 janvier 1595 (2), solennisa l'ordre des chevaliers du Saint-Esprit dans l'église des Augustins de Paris... Il fit deux chevaliers de la Ligue, mais déligués, l'un par la reddition de Paris, qui était Brissac, l'autre par Mme de Liancourt, qui était La Bourdaisière, oncle de ladite dame ».

De plus en plus inséparable du roi, la marquise de Monceaux est de toutes les fêtes, comme de tous les voyages. Elle aide, en juillet 1596, à la réception magnifique du légat du pape,

(1) Langlet Dufresnoy : *Le Journal de l'Estolle*. V, pages 303 et 325. Paris, 1744.

(2) *Journal de l'Estoile*. Édition Lemerre. Tome VII, page 6.

Alexandre de Médicis. Le 10 octobre, elle est à Rouen où le roi a convoqué une assemblée de notables, et où il séjourne environ quatre mois. Enceinte de nouveau, elle est logée au palais abbatial de Saint-Ouen, et c'est là qu'elle accouche, le 11 novembre, d'une fille, prénommée Henriette, qu'on baptise, le 17, en observant le cérémonial en usage pour les enfants de France, et qui a pour parrain le connétable de Montmorency, pour marraines Mesdames de Guise et de Nevers.

Un peu avant, le 4 novembre, elle assiste, derrière une tapisserie, à l'assemblée des notables où Henri prononce une de ses harangues les plus célèbres, inimitable mélange de bonhomie et d'autorité. Demandant à sa maîtresse ce qu'elle en pense, elle lui répond qu'elle n'y trouve rien à redire si ce n'est qu'il parlait de se mettre en tutelle entre les mains des notables : « Ventre Saint Gris, reprend-il, j'entends avec mon épée au côté ».

C'est encore à Rouen, le 7 janvier 1597, qu'elle marie une de ses sœurs cadettes, Julienne-Hippolyte, avec Georges de Villars-Brancas, frère de cet amiral qui avait été, si l'on en croit *les Amours du Grand Alcandre*, un de ses premiers adorateurs. La conduite de cette dame ne devait pas être meilleure que celle de Diane, et Georges, marquis, puis duc de Villars, baron d'Oise, seigneur de la Ferté-Bernard, que le roi, à l'occasion de son mariage nommait lieutenant général au gouvernement de Normandie, n'eut rien à envier, comme on le verra, au maréchal de Balagny. Aussi fatal que les hérédités amoureuses dont se plaindra la Phèdre de Racine, le sang des Babous porte ses ravages dans les familles qui osent s'allier à eux.

Revenus à Paris pour les fêtes du carnaval, Henri et sa maîtresse étalent volontiers leur bonheur. On les voit ensemble à la foire, en visite chez les particuliers, au baptême du fils du connétable, dont Henri IV est le parrain, et qui donne lieu à un festin magnifique. Le 12 mars, aux Tuileries, Catherine de Bourbon, la sœur du roi, leur offre un ballet. Tout est à la joie et à la danse, mais pendant qu'on s'amuse, comme dit l'Estoile, « à rire et à baller », éclate, comme un coup de tonnerre, la nouvelle de la prise d'Amiens par les Espagnols. La veille même, en effet, les habitants de cette ville qui n'avaient pas voulu recevoir une garnison de deux compagnies de Suisses, se laissaient surprendre par la garnison ennemie de Doullens.

Tout de suite Henri est debout : « Ma maîtresse, dit-il, il faut quitter nos armes, et monter à cheval pour faire une autre guerre ». — « Comme il fit, le jour même, ajoute l'Estoile, marchant à la tête des siens, et le premier ». Le soir même il couche à Pontoise, et emporte avec lui les 50.000 écus que Gabrielle a pu lui donner, car c'est l'argent qui manque le plus. Du 12 mars au 22 septembre, la délivrance d'Amiens est sa grande pensée. Il la réalise en dépit des obstacles, des vassaux qui se dérobent, comme le comte de Soissons, des

parlements qui refusent les subsides. Il est aidé efficacement par Biron, Rosny, Mayenne qui se révèle aussi avisé que loyal, et encore faut-il ajouter : par Gabrielle.

A la cour où elle a des ennemis, dans le peuple où on la déteste, c'est elle qu'on rend responsable du désastre d'Amiens. N'est-elle pas la volupté qui enchaîne, de ses bras de roses, l'Alcide français ? Beaucoup espèrent que la prise de cette place, ramenant le Béarnais à des pensées guerrières, va provoquer la disgrâce de la favorite. Aussi pamphlétaires de tout poil, en vers et en prose, sonnent-ils, à qui mieux mieux, d'obscènes hallalis pour cette biche qu'ils pensent aux abois (1). Mais ils sont mal informés. Partie de Paris en litière avec les premières troupes, la marquise a bientôt rejoint le roi. Elle le soigne à la fin de mars, alors qu'il souffre de la gravelle, revient avec lui à Paris le 13 avril, quand il se rend au parlement, repart en juin avec lui. Elle est devant Amiens quand est tué Porto Carrero, le chef de la garnison espagnole, quand Saint-Luc, le grand maître de l'artillerie de France, est décapité par un boulet, et peu s'en faut qu'elle ne soit prise lors de la brusque arrivée du cardinal infant avec 20.000 hommes de secours, car le camp allait être enlevé si Mayenne ne l'avait adroitement couvert, permettant à Biron d'accourir, et à Henri de revenir de la chasse.

L'Estoile, en cette occasion, loue magnifiquement ce dernier, « faisant office de roi, de capitaine et de soldat tout ensemble, et plantant par des généreuses actions autant d'épouvante au cœur de ses ennemis comme en celui des siens d'ardeur et d'émulation de bien faire à son exemple », mais il exagère quand il écrit « qu'il donna congé au jeu et à l'amour ». Au jeu peut-être, mais pas à la chasse, et sûrement pas à l'amour, puisqu'au grand scandale des Espagnols et de beaucoup de Français, Gabrielle était dans son camp, « encore que ce logement, ajoute Dupleix (2), ne fût pas assuré contre le canon ».

Le pouvoir de celle-ci, en dépit de l'envie, est plus grand que jamais pendant et après la reprise d'Amiens. Nous avons pu voir qu'à sa sollicitation Henri donne à son père — un peu malgré lui — la charge de grand maître de l'artillerie qu'exerçait Saint-Luc. Avant même la fin du siège, en juillet 1597, il signe l'acte d'érection en duché-pairie des terres qu'elle vient d'acheter en Champagne à la duchesse de Guise : comté de Beaufort, baronnie de Jaucourt, seigneurie de Largicourt. On l'appellera désormais duchesse de Beaufort, ou simplement Madame la

(1) Voir le pasquil cité par l'Estoile : **Du roi et de Mme la Marquise**. Mars 1597. Édition Lemerre, VII, page 89, et surtout : Bibl. Nationale : manuscrits : 18665, page 204 : **Les regrets et vie de la duchesse de Beaufort, divulgués en l'an 1597, lors de la prise d'Amiens etc...**

(2) Scipion Dupleix : **Histoire de Henri le Grand**, Paris, in-folio, 1635, Page 218.

Duchesse, et cette nouvelle marche gravie la rapproche du trône. Le roi fait également pair de France le petit César.

Pourvue de son titre ducal, elle continue d'accompagner le Béarnais et à l'assister dans sa rude et fière besogne de pacificateur. En février 1598, elle le suit en Bretagne, où il va réduire le dernier des rebelles, le duc de Mercœur, prince de la maison de Lorraine à qui Henri III a donné le gouvernement de la province et fait épouser une riche héritière, mais qui ne l'en a pas moins ostensiblement trahi avec la pensée qu'ont alors tous les féodaux et aventuriers de se rendre indépendants. Il n'y a pas de bataille. Devant le roi, commandant en personne, s'ouvrent les portes des villes. La noblesse vient se ranger à ses côtés. Mercœur et sa femme ne peuvent que se soumettre. Mais l'ambition de « Madame la Duchesse » pour son fils leur vaut les plus avantageuses conditions. Cet enfant, âgé de quatre ans, épousera leur fille unique, Françoise, qui n'en a pas tout à fait cinq. Que de terres, de titres, de fortune, d'espérance ne réunit-on pas sur la tête de ce frêle héritier ! Un contrat en témoigne, établi le 5 avril 1598, et auquel le vieil Antoine d'Estrées a apposé sa signature. César reçoit de son père, outre le duché de Vendôme, apanage de la maison de Bourbon, le gouvernement de la Bretagne que résigne Mercœur, et auquel va s'ajouter par surcroît celui de la ville de Nantes et la capitainerie du château, plus la promesse de 500.000 livres de biens propres ; il reçoit de sa mère le duché de Beaufort, la terre et seigneurie de Vandeuil, les terres d'Assy et Saint Lambert en Picardie. Enfin les Mercœurs promettent à leur fille 50.000 livres de rente annuelle, et, lors de la consommation du mariage, 100.000 écus d'argent et 50.000 de pierreries. Le cardinal de Joyeuse procède, au milieu d'une atmosphère de fêtes, dans le vieux château d'Angers, à des fiançailles qui doivent faire de l'enfant de Gabrielle un des plus puissants princes du royaume.

Peu de temps après, le 19 avril, à Nantes où elle est partie avec le roi, elle accouche d'un second fils, Alexandre, qui sera connu sous le nom de chevalier de Vendôme. Henri IV s'habitue à voir en elle non seulement la maîtresse aimée qui a su à peu près fixer son caprice, mais la mère de ses enfants.

Quelques jours avant la naissance d'Alexandre, le 13 avril, il a promulgué le fameux édit qui inaugure dans la législation européenne l'esprit de tolérance. Pour satisfaire à l'intérêt supérieur du pays et aux exigences du moment, il accordait à la fois aux protestants des droits légitimes et des privilèges qu'on peut juger excessifs. En cette occasion l'attitude de Gabrielle, favorable à l'édit que le parlement est peu enclin à accepter, lui vaut la reconnaissance des protestants. L'Estoile montre les curés et prédicateurs de Paris, partis en campagne contre le nouvel acte du roi, et s'évertuant à renouer la Ligue :

« Mme la duchesse même, ajoute-t-il (1), y fut employée et suppliée d'en vouloir parler au roi, à ce qu'il plut à S. M. que l'édit n'eut point de lieu, ou tout au moins pour le regard des charges et admission aux états de ceux de la religion en ce royaume, et fut le président Séguier qui lui en porta la parole, dont elle l'éconduisit et lui fit réponse qu'elle savait fort bien quelle était la volonté du roi pour ce regard, et qu'il n'en ferait autre chose : aussi ne voyait-elle pas grande raison pour vouloir empêcher ceux de la religion qui avaient été bons serviteurs du roi d'entrer aux états, vu qu'il l'avait trouvé bon des Ligueux qui toutefois avaient levé et porté les armes contre S. M. — M. de Bouillon, ayant su cette réponse, l'alla voir pour l'en remercier ».

Dans les fêtes qui suivent, en juin 1598, la paix de Vervins conclue en mai, Henri prend plaisir à présenter aux envoyés d'Espagne sa maîtresse et son fils aîné. L'Estoile le montre jouant à la paume en son tripot du Louvre : « le maréchal de Biron tenait le jeu et le roi le secondait contre le prince de Joinville. Les étrangers y étaient, qui le regardaient jouer : ainsi faisaient les dames, entre lesquelles paraissait par dessus les autres la duchesse de Beaufort, que le roi fit démasquer, afin que les Espagnols la pussent voir tout à leur aise... lequel au sortir du jeu fit venir le petit prince, afin que les étrangers le vissent et le saluassent ».

Peu de jours après, le 23 juin, veille de la Saint-Jean, Henri allume de sa main le feu de la Saint-Jean sur la place de l'Hôtel de Ville, et, à cette occasion, une collation est donnée audit hôtel. Gabrielle est traitée comme une véritable reine. « La collation y fut faite, magnifique, où Mme de Guise servit la duchesse de Beaufort qui était assise dans une chaise, à laquelle Mme de Guise, avec de grandes révérences, présentait les plats. Elle, d'une main prenait ce qu'elle trouvait plus à son goût, et baillait son autre main à baiser au roi qui était près d'elle ».

Cette année 1598 marque donc pour la favorite une sorte d'apogée. L'intention qu'a Henri IV de l'épouser se confirme de jour en jour. C'est le moment de la considérer dans son double rôle amoureux et politique.

2. — *Le rôle amoureux*

On dit encore : *la belle Gabrielle* et, si l'on s'en rapporte aux contemporains, jamais épithète ne fut mieux méritée. Tous les témoignages ratifient le choix du Béarnais. « Elle était admirablement belle », lit-on dans *les Amours du Grand Alcandre*, où on la dénomme encore « cette merveille ». Même note dans *l'Astrée* où, avec sa beauté, se trouve affirmé l'orgueil qu'elle en conçoit. Mais, surtout, voici, dans *les Aventures de la cour*

(1) *Journal de l'Estoile*. Édition Lemerre. Tome VII, page 158.

de Perse, un portrait un peu plus détaillé : « La riche coiffure de Stéphanie, qu'elle avait semée de quantité de brillants enchâssés dans l'or de sa belle tresse, la faisait remarquer avec avantage par dessus toutes les autres dames. Bien qu'elle fût vêtue d'une robe de satin blanc, si est-ce qu'il semblait être noir à comparaison de la neige de son beau sein. Ses yeux étaient de couleur céleste, et si luisants qu'on eût difficilement pu juger s'ils empruntaient du soleil leur vive clarté, ou si ce bel astre leur était redevable de la sienne. Avec cela, elle avait les deux sourcils également recourbés et d'une noirceur aimable, le nez un peu aquilin, la bouche la couleur des rubis, la gorge plus blanche que n'est l'ivoire le plus beau, et les mains dont le teint égalait celui des roses et des lys mêlés ensemble ». Le sonnet adulateur, et d'un goût si détestable, de Laugier de Porchères (1) sur les yeux de la dame :

Ce ne sont pas des yeux, ce sont plutôt des dieux...

a du moins le mérite de nous apprendre qu'indiscutablement ils sont bleus. Les vers de Guillaume du Sable (2) évoquent à leur tour :

Un beau et large front et sourcils ébénins...
Une gorge de lys sur un beau sein d'albâtre
Où deux fermes tétins sont assis et plantés.

Il sera plus tard assez amusant de voir l'humeur badine du 18^e siècle s'essayer sur un sujet si bien fait pour lui plaire, et Dreux du Radier célébrer « un teint de la composition de l'amour et des grâces... une bouche où l'enjouement et l'amour se reposaient, le tour du visage que les peintres prennent pour modèle, la gorge d'une beauté à faire oublier toutes les autres » (3).

Dégagés de toute phraséologie et hyperbole, les charmes de la maîtresse du roi se résument en des cheveux d'un blond doré, un front large et dégagé, des sourcils noirs et arqués, des yeux bleus extrêmement vifs, un nez un peu aquilin et assez fort, une éclatante blancheur, des seins fermes et triomphants. L'impression serait cependant, si on en croit d'Aubigné, encore plus de majesté que de volupté : « Son extrême beauté, écrit-il, ne sentait rien de lascif ». Mais faut-il l'en croire, ou plutôt ne s'est-il pas trop hâté de fixer ce qui put n'être que la vérité d'un moment ?

De cette beauté d'une femme morte les témoignages iconographiques ne permettent pas toujours de se rendre compte.

(1) Cité un peu partout, et particulièrement par Dreux du Radier.

(2) Guillaume du Sable (gentilhomme de la vénerie) : *La Muse Chasseresse*. 1611.

(3) Dreux du Radier : *Mémoires historiques et anecdotes de France*. Tome IV. Amsterdam, 1764, page 236.



Gabrielle d'Estrées (1574? 1599)
(Dessin du 16^e siècle, conservé au Cabinet des Estampes).

Aucun monument sculptural ne nous est parvenu. On a depuis longtemps, cessé de voir Gabrielle dans la femme de marbre du musée de Laon, couchée, la tête appuyée de sa main gauche, et qui tient un livre sur ses genoux. Plutôt s'agirait-il d'une dame d'honneur de la reine-mère : Marguerite Mandelot, épouse de Charles de Neuville (1).

Les portraits gravés, tous, ou presque, postérieurs à la mort, ne permettent guère d'imaginer la séduction de la jeune femme qu'ils présentent dans l'engoncement de ses toilettes. J'en dis autant des portraits peints connus, sauf toutefois de ceux de l'école de Fontainebleau, assez nombreux et aux multiples variantes, qui la montrent nue, à mi-corps, dans sa baignoire, tantôt avec sa sœur Julienne-Hippolyte, comme au Louvre et à Montpellier (2), tantôt seule comme à Azay-le-Rideau et à Chantilly. Mais encore se mêle-t-il à ceux-ci une part de convention, puisque leur prototype, que conserve le musée de Versailles, qui offre le même corps de femme, la même pose, à peu près les mêmes arrière-plans, figure non pas la duchesse de Beaufort, mais celle de Valentinois, la non moins célèbre Diane de Poitiers.

A quoi donc se fier ? Pas encore trop à la belle médaille d'argent de Georges Dupré, qui est de 1597, et rappelle le profil et le buste de quelque nymphe de la Renaissance. L'artiste y a trop visiblement exagéré la hauteur du front. Peut-être aux sept dessins aux crayons — un art où excella le 16^e siècle — que renferme le cabinet des Estampes. Il en est un — faut-il l'attribuer à Quesnel ? — que je retiens d'autant plus volontiers que, la vaste fraise et les lignes du corsage s'étant effacées ou n'ayant été qu'esquissées par l'artiste, la tête se dégage plus gracieuse, vue de trois quarts à gauche. L'oreille porte un pendant de trois grosses perles ; les cheveux, relevés des deux côtés, laissent apparaître un chignon à leur sommet ; le front est large et beau, le nez presque imperceptiblement courbé. La bouche sourit, les yeux ont « cette indécision, cette vaghezza » dont parle Michelet, et la physionomie est bien, comme l'a dit Sainte-Beuve, « engageante et tendre, avec un charme répandu sur les contours » (3). Je ne sais pourquoi M. Raymond Ritter croit discerner dans ce portrait une sorte d'angoisse tragique : c'est une impression toute personnelle.

Très consciente de sa beauté, au dire de d'Urfé, faut-il s'étonner de ce que Gabrielle soit coquette ? Reine de la mode

(1) Voir Louis Regnier : **La fausse effigie funéraire de Gabrielle d'Estrées**. Caen. Delesques imprimeur. 1912.

(2) **L'Illustration** du 6 février 1937 reproduit le tableau que possède la Sté Archéologique de Montpellier. Le Musée de Tarbes possède un portrait présumé que tout concourt à déclarer faux.

(3) Michelet : **Histoire de France**. Lacroix 1877. XII, page 341. Sainte Beuve : **Lundis**, Calmann-Lévy. VIII.

et très complètement femme, elle accorde la plus grande importance à ses toilettes et à ses bijoux. Rappelons-nous le témoignage de l'Estoile. La voici, le 15 septembre 1594, lors de l'entrée solennelle à Paris : les perles et pierreries dont elle est chargée sont si reluisantes que, si l'on croit le chroniqueur « elles offusquent la lueur des flambeaux : sa robe est de satin noir, toute houppée de blanc ». Le 6 novembre, au baptême du fils de Mme de Sourdis, sa robe est encore de satin noir — tissu qu'elle affectionne, sans doute parce qu'il fait valoir la blancheur de la peau et la blonde chevelure — et cette robe est encore chargée de tant de perles et pierreries que la jeune femme a peine à se soutenir. Le 12 novembre, on montre à l'Estoile, éternel curieux, un mouchoir qu'un brodeur de Paris vient d'achever pour elle, et qu'elle doit porter le lendemain à un ballet. Elle en a arrêté le prix à 1.900 écus qu'elle doit payer comptant. Le 17 mars 1595, jour de grand tonnerre, éclairs et tempête à Paris, elle chasse avec le roi autour de la ville, à cheval, « montée en homme », et l'on remarque sa toilette verte ; le 5 mars 1597, au baptême du fils du connétable, elle est encore « tout habillée de vert », et, comme elle a 12 brillants dans sa coiffure, le roi, pourtant parcimonieux, « eschart » comme dit d'Aubigné, trouve qu'il lui en faudrait 15. Mais en voilà assez pour démontrer ce goût de la parure qui ne frappe le bourgeois de Paris qu'à de certains jours, mais que l'on devine quotidien. L'un des plus curieux chapitres du livre de Desclozeaux est celui où, d'après un inventaire conservé à la bibliothèque nationale, l'auteur nous promène près du Louvre, rue Fromenteau, dans le luxueux hôtel de son héroïne. Il y a plaisir, après avoir visité salle des pages, salon, salle à manger, cabinet de toilette et chambre à coucher, à s'élever, avec lui, au plus haut de la maison, dans l'atelier de haute couture où le tailleur Gilles Aubert et ses adroits auxiliaires élaborent de coûteuses merveilles. On se demande parfois comment leur triomphante victime n'a pas succombé au poids de leurs vertugales et vertugadins, broderies d'or et d'argent, corsets au busc d'acier, à baleines et éclisses de bois. Du moins cesse-t-on de s'étonner qu'elle en ait parfois ressenti quelque lassitude.

Les contemporains qui parlent si volontiers des grâces et parures de sa personne, se taisent sur celles que l'instruction et l'éducation ajoutent parfois à la beauté. C'est qu'il n'y a rien sans doute à en dire. Contrairement à d'autres grandes dames du siècle, une Marguerite de Navarre, ou une Marguerite de Valois, par exemple, Gabrielle semble peu cultivée. Ni les arts, ni les lettres, ni les sciences, n'éveillent sa curiosité. A son décès, l'on ne trouve chez elle que peu de livres, quelques missels, d'ailleurs magnifiques, mais dont il ne semble pas qu'elle ait fait grand usage. La religion aura peu de prise sur elle ; par contre, elle donnera, comme tant de femmes de son temps et du nôtre, dans la superstition, consultera — surtout à la fin — grand nombre de nécromanciens et charlatans. L'Estoile conte l'histoire d'un de ceux-ci, prometteur d'eau

miraculeuse, que le roi fait emprisonner « avec son eau, sa fiole et ses recettes ».

Faut-il en conclure qu'elle a de l'esprit « comme une rose », pour user d'une expression de Rivarol, ou redire, après M. de Lescure, que « ses beaux yeux la dispensent d'en avoir ». Ce serait sans doute exagéré. Il en fallait peut-être quelque peu pour retenir si longtemps un roi très spirituel, attirer la sympathie de femmes distinguées, comme celles de la maison de Guise, ou la duchesse de Nevers, séduire enfin le huguenot farouche, redoutable soldat et terrible poète, que fut Agrippa d'Aubigné. On a peu de lettres d'elle : la plupart, adressées à la duchesse de Nevers ou au connétable, sont de circonstance et parfaitement insignifiantes. On en cite une — une seule — reproduite par Lefebvre (1), et adressée à Henri IV, malade en Picardie. La voici :

« Je meurs de peur : assurez-moi en me disant comment se porte le plus brave du monde. Je crains que son mal ne soit grand, puisqu'autre chose ne devrait me priver de sa présence. Dis-m'en des nouvelles, mon cavalier, puisque tu sais combien le moindre de tes maux m'est mortel. Quoique aujourd'hui j'aie reçu deux fois de vos nouvelles, je ne saurais dormir sans vous envoyer mille bonsoirs, car je ne suis pas douée d'une ladre constance. Je suis la princesse Constance, et sensible pour tout ce qui vous touche, et insensible à tout le reste du monde ».

Malheureusement on n'a jamais, à ma connaissance, signalé l'original de ce billet : cette fougue, cette interpellation véhémement, cette définition gentiment précieuse d'elle-même, semblent peu dans la manière de celle à qui on les attribue. Sans ignorer qu'on se montre parfois « aussi différent de soi-même que des autres », je me garde de rien conclure d'un document que je soupçonne d'être apocryphe.

Il reste assez malaisé de préciser les sentiments de Gabrielle à l'égard du roi. Sans doute ont-ils évolué.

Nous savons qu'au sens absolu du mot elle ne l'aime pas, que, pendant d'assez nombreuses années, elle continue d'aimer Bellegarde et trompe Henri avec lui, particulièrement au cours de l'année 1593, ce qui témoigne du moins, comme on l'a remarqué, d'un relatif désintéressement. Mais enfin Bellegarde est le plus souvent éloigné d'elle ; assez vite il s'occupe à d'autres amours ; enfin, en 1596, à vrai dire par ordre, il se mariera. La jalousie du Béarnais, qui d'ailleurs n'a rien d'un Othello, a été s'atténuant. A tort ou à raison, il se croit le père des enfants de sa maîtresse, sans quoi les légitimerait-il ? Et il cesse de la croire infidèle : sans quoi formerait-il le dessein

(1) **Les d'Estrées au pays de Bray**. 1885. La bibliothèque nationale possède plusieurs lettres de Gabrielle, mais aucune à Henri IV. Deux sont reproduites dans les **Voyages aux environs de Paris** de Delort. 1821.

de l'épouser ? De son côté, elle évite de plus en plus de donner prise aux critiques, et c'est un sentiment de respect qu'elle inspire à ceux qui l'approchent. D'Aubigné s'émerveille qu'elle ait pu vivre « plutôt en reine qu'en concubine » pendant tant d'années. Peut-être devient-elle jalouse à son tour. Elle écarte, en tout cas, Mme d'Entrague, et chasse une des filles attachées à sa personne, Mlle Havart de Senantes, « ayant trouvé le roi qui la caressait ».

On dira : l'intérêt a produit ce changement ; elle cède à la pression des siens et à sa propre ambition. Rien de plus vrai, mais ne peut-on imaginer qu'à défaut d'amour pour un homme de vingt ans plus âgé qu'elle, l'habitude et peut-être la reconnaissance se sont ajoutées à l'intérêt ? Quand je lis, dans une de ses lettres à la duchesse de Nevers, à propos du roi qui vient d'être malade, la phrase suivante : « ceux qui, comme moi, ne doivent de salut qu'en sa vie », n'ai-je pas raison de croire, sinon à un lien d'affection, du moins à un sentiment quasi conjugal d'inséparable union ? Ne fallait-il pas d'ailleurs qu'elle portât quelque tendresse à son royal amant pour trouver si bien les mots qui dissolvaient ses tristesses et les faisaient évanouir dans je ne sais quelle douceur blonde. « Toujours égale, écrit de Lescure, elle console et n'a jamais besoin d'être consolée ». Or le secret d'un si grand pouvoir est-il seulement dans les grâces un peu langoureuses de la personne ? Je pense qu'il faut encore le chercher dans l'esprit, et sans doute dans le cœur.

Avec elle, tournons-nous maintenant vers Henri IV.

On a tout dit sur ce souverain dont le 18^e siècle et la Restauration tentaient d'édulcorer la fauve et originale physionomie. L'histoire a retenu l'éclair riant et bleu des yeux, la courbure du nez, la bouche narquoise et sensuelle, la barbe châtain à reflets roux, vite blanchie, toute la personne assez petite, sèche et maigre, de celui qui fut, à la fin du 16^e siècle, le sauveur et le restaurateur de son pays. Elle a retenu aussi la simplicité de la tenue allant jusqu'à la malpropreté, le sans-gêne allant jusqu'au cynisme, l'activité prodigieuse de l'homme toujours en mouvement, la vivacité de l'esprit pétillant d'étincelles et prompt au sarcasme, l'intarissable gaîté, l'inépuisable courage, la passion enfin pour ce qui attire les grands vivants : les batailles, la chasse, la table, et, par dessus tout, les femmes.

L'idée qu'il se fait d'elles est à peu près celle de Mahomet estimant que « la femme est la récompense du guerrier ». Il proteste maintes fois qu'il a droit au plaisir comme à une compensation de sa terrible vie. Ses amours sont les distractions d'un soldat pressé. M. Raymond Ritter, qui a tracé de lui le plus pénétrant portrait que je connaisse, le montre « avide de satisfactions érotiques jusqu'à la voracité, mais peu difficile dans ses choix, esclave de ses maîtresses pour les oublier dès que le sort le délivrait d'elles ». Ne cherchons en lui, bien entendu, ni Roméo, ni Tristan, ni Don Juan ! Son existence,

vue de ce côté, est la longue après-midi d'un faune, et le spectacle en serait peut-être plus repoussant qu'attirant si son esprit et son imagination, qui lui dictent ses inimitables billets, ne le relevaient de quelques grâces. Demandons-nous quelle place y tient Gabrielle.

Notons d'abord que cette place est considérable, unique. Aucune autre maîtresse, ni la grande Corisande, ni la Verneuil, n'a été liée avec lui si longtemps, si intimement, si paisiblement. Il la connaît en 1590, l'obtient en 1591, et la mort seule la sépare de lui en 1599. Elle n'a donc cessé de l'occuper pendant neuf années.

Bien plus, son goût pour elle, loin de décroître suivant la loi commune, se renforce avec les années. Là dessus tous les témoignages concordent. Tous, ceux de d'Urfé comme de l'auteur des *Amours du Grand Alcandre*, une fois reconnue la forte impression du début : « il emporta dans son cœur le feu que cette belle y avait allumé », nous montrent, après la naissance de César de Vendôme, cette passion se faisant de jour en jour, sinon plus vive — elle ne le pouvait pas — du moins plus complète et consciente d'elle-même. Suivant l'Estoile (1), Henri révere sa maîtresse plus que Dieu, « l'ayant toujours en la bouche et devant les yeux ». Cheverny constate en 1599 (2) : « Le roi était lors plus amoureux de ladite duchesse que le premier jour, et si fort porté et attaché de ce côté-là que chacun estimait qu'il y eut quelques charmes et choses extraordinaires en cette affection ». Enfin Dupleix corrobore : « La passion amoureuse, croissant avec la jouissance de son objet, contre les maximes ordinaires de l'amour lascif, il ne pouvait s'en séparer » (3).

Peut-être y a-t-il pour le Béarnais, chez les femmes de la maison de la Bourdaisière, un particulier attrait. Est-ce un hasard si, au cours du siège de Paris, après sa première entrevue avec la jeune fille de Cœuvres, mais avant qu'elle se soit attachée à lui, il ait cherché son plaisir auprès d'une jeune et jolie religieuse, Claude de Beauvilliers, précisément une cousine de Gabrielle, fille d'une sœur de Françoise Babou, et devenue à 17 ans abbesse de la singulière abbaye de Montmartre, qu'il fréquente si bien avec ses officiers qu'il peut plaisamment prétendre y avoir été religieux (4). Est-ce encore un hasard si, du vivant même de sa chère duchesse, il a quelques regards de concupiscence pour sa sœur Julienne Hippolyte, surtout si, un peu après sa mort, en 1601, il s'éprend d'une autre de ses cousines, également née Babou de la Bourdaisière, qu'il a vite fait d'ailleurs d'abandonner, mais

(1) L'Estoile. Édition Lemerre. Tome VII, page 185.

(2) Cheverny : *Mémoires*. Collection Michaud et Poujoulat. Tome X, page 591.

(3) Dupleix : *Histoire de Henry le Grand*. Paris, 1635, in-folio, p. 82.

(4) Sauval : *Antiquités de Paris*, I, page 145.

dont il n'a pas moins payé 50.000 écus la prétendue sagesse.

Bien entendu, son amour, si vif qu'il soit, pour sa maîtresse, n'exclut pas, de la part du Vert Galant, quelques passades. Pendant les trois mois qu'elle vit avec le triste d'Amerval, ou même après qu'elle l'a rejoint, il a trouvé le temps d'attraper, en septembre 1592, une blennorrhagie et même une orchite, « mal ordinaire et fort commun de ce temps », constate ingénument l'Estoile. Il a quelques faiblesses, à Rennes, au cours du voyage de Bretagne, pour une Mme des Fossés. Nous l'avons vu lutiner une fort belle fille, Mlle Hervart de Senantes, que Gabrielle écarte pour cette raison, comme d'ailleurs Mme d'Entragues qu'elle réussit à éloigner en Auvergne. Il courtise encore une demoiselle Haraucourt, cousine de la duchesse ; il est amoureux de la connétable Louise de Budos, qui se moque de lui. Mais, en somme, ces infidélités sont rares, passagères, sans conséquence. Il revient toujours à la blonde idole, et sa vue, comme il le lui écrit, « est le seul remède à toutes ses tristesses » (1).

C'est qu'il trouve en elle précisément la femme qu'il désire, et qu'il définit, dans un entretien avec Sully « une personne confidente pour lui pouvoir communiquer ses secrets et ses ennuis, et, sur iceux, recevoir une familière et douce consolation ». Legrain le dit en termes exprès : « il l'aime pour la douceur qui était en elle, outre sa beauté agréable ». Nous avons vu le mot *douceur* revenir sous la plume de presque tous les historiens ou mémorialistes qui parlent d'elle, et sans doute nous livre-t-il le secret de son charme et de ses sortilèges. Toujours est-il qu'amené par elle à la pensée du mariage, Henri apparaît un moment comme un de ces hommes qui, après une jeunesse agitée, songent à régulariser leur situation, et enterrer définitivement leur vie de garçon.

Nous sommes loin de posséder tous les billets qu'il écrivit à sa maîtresse. Les 28 qui nous sont parvenus et qui vont de la fin de 1592 à celle de 1598, sans qu'il soit toujours possible de les dater avec plus de précision, n'en comptent pas moins parmi les plus jolis qui soient partis de sa plume. Certes M. Raymond Ritter a raison de n'y trouver « ni le langage pathétique de l'amour, ni le chant aigu du désir », mais quelle grâce légère, quelle allégresse, souvent quelle aimable sensualité ! Beaucoup expriment l'amertume d'une récente séparation ou l'impatience d'une prochaine conjonction. Détachons-en quelques lignes caractéristiques.

En 1593, encore au début de sa liaison, il exprime agréablement à sa belle les sentiments qu'elle lui inspire :

— Je ne sais de quel charme vous avez usé, mais je ne supportais point les autres absences avec tant d'impatience que celle-ci... Vous n'aurez que faire de solliciter mon retour : je n'ai artère ni muscle qui à chaque moment ne me représente

(1) Lettre du 15 octobre 1598.

l'heur de vous voir... Croyez, ma chère souveraine, que l'amour ne me violenta jamais tant qu'il fait.

— Mon bel ange, si, à toutes heures, m'était permis de vous importuner de la mémoire de votre sujet, je crois que la fin de chaque lettre serait le commencement d'une autre.

— Votre bonne grâce est mon unique trésor. Croyez, mon bel ange, que j'en estime autant la possession que l'honneur d'une douzaine de batailles. Soyez glorieuse de m'avoir vaincu, moi qui ne le fus jamais tout à fait que de vous.

— Ha ! que je fus affligé, harsoir, quand je ne trouvai plus le sujet qui me faisait le veiller si doux ! Mille sortes de délices se représentaient devant moi, tant de singulières raretés !

Le 19 avril 1593, il termine par ces mots : « Dormez bien, mes belles amours, afin d'être grasse et fraîche à votre arrivée ! » — « Langage d'ogre amoureux », dit M. Ritter. Disons plutôt de faune amoureux qui anticipe sur son plaisir !

Le lendemain, 20 avril, son imagination se joue élégamment dans un nouveau billet. Il écrit de Mantes : « Mes belles amours, ce sera demain que je baisera ces belles mains par millions de fois... J'ai recouvert (entendons : recouvré) un cœur de diamant qui vous fera mourir d'envie. Si les anges portaient des bagues, il vous serait extrêmement propre... Passer le mois d'avril absent de sa maîtresse, c'est ne vivre pas... ».

Et que de charme en cette courte méditation, à la fin de 1594, au pied du portrait de sa dame : « Je vous écris, mes chères amours, des pieds de votre peinture, que j'adore seulement parce qu'elle est faite pour vous, non qu'elle vous ressemble. En toute perfection, dans mon âme, dans mon cœur, j'en puis être juge compétent, vous ayant peinte dans mes yeux ».

Retenons encore ces lignes, écrites le 22 octobre 1597 d'après Xivrey, 1595 d'après Ritter, et qui respirent une joie tranquille : « Mes chères amours, il faut dire vrai, nous nous aimons bien : certes, pour femme il n'en est point de pareille à vous ; pour homme, nul ne m'égale à savoir bien aimer. Ma passion est toute telle que quand je commençais à vous aimer, mon désir de vous revoir encore plus violent qu'alors, bref je vous chéris, adore et honore miraculeusement... Mme de Vaux est ici : je ne l'ai vue ni ne la verrai, si ne me le commandez ». Cette dernière phrase marque curieusement la servilité de son auteur à l'égard de la divinité qu'il s'est donnée.

Le 21 mai 1593, il envoie des vers, et c'est la fameuse chanson :

Charmante Gabrielle,	Cruelle départie !
Percé de mille dards,	Malheureux jour !
Quand la gloire m'appelle	Que ne suis-je sans vie,
Sous les drapeaux de Mars,	Ou sans amour !... etc...

Je note dans le billet d'envoi cette phrase si jolie : « Je m'en

vais aux promenoirs voir les lieux qui seront dignes de vous y souhaiter ». Et je me plais à lire ces mots au bas d'une autre missive : « ce 12 septembre, de nos délicieux déserts de Fontainebleau » Ce roi, que réjouissent ses jardins et ses arbres, les associe aimablement à ses pensées d'amour.

D'ailleurs, derrière un premier plan où se développe une bucolique superficiellement sentimentale et plus profondément sensuelle, quelques visions de politique et de guerre rappellent que ce n'est pas un berger de l'Astrée qui est devant nous, mais parfois un chevalier, plus souvent un homme d'État, un soldat, un chef.

C'est le chevalier qui écrit avec désinvolture le 15 avril 1593 : « M'est avis que 300 chevaux de Rouen sont arrivés à Pontoise qui viennent au devant de Villars. Je n'en ai que 200 mais je m'en vais passer à la vue de la ville pour voir s'ils veulent se battre, et, s'ils le font, je donnerai un coup de pistolet en l'honneur de vous ».

C'est le politique qui annonce, le 23 juillet, à quelques jours de son abjuration : « Ce sera dimanche que je ferai le saut périlleux ».

C'est enfin le chef et le soldat qui déclare le 15 juin, au cours du siège de Dreux : « Je viens de revenir des tranchées où nous avons triomphé de travailler, nous étant logés dans tout le bastion jusqu'au tape-cul de la porte, fortement et sûrement. J'espère, jeudi, dîner dans la ville, avec l'aide de Dieu. La compagnie de M. d'Estrées était en garde au bastion ; certes le lieutenant et l'enseigne sont de pauvres prêtres, et ne sont pas de ceux qui mènent bien arquebusiers. Les ennemis ont tant perdu de gens qu'ils nous ont laissé faire ce que nous avons voulu... Je m'en vais dormir, y ayant deux fois vingt et quatre heures que je n'ai clos l'œil ». Guerre et politique tiennent d'ailleurs moins de place dans la correspondance avec Gabrielle que dans celle avec Corisande, sans doute parce qu'elle s'y intéresse moins.

Mais les deux amants ont de plus en plus rarement à s'écrire, étant de plus en plus rarement séparés, et par une mutuelle volonté.

De la part de Gabrielle, cela peut être calcul. Instruite sans doute par Mme de Sourdis, elle n'ignore pas qu'une absence prolongée peut lui être funeste. « Séparé de sa maîtresse, écrit un contemporain cité par Ritter, l'ambassadeur de Venise Pietro Duodo, rapportant une conversation avec la maîtresse royale, Henri les oubliait vite, mais elle, étant bien instruite de ce danger, connaissait parfaitement le moyen de l'éviter, aimant mieux, en se tenant constamment auprès du prince, faire comme la lune, qui, en conjonction avec le soleil, l'éclipse toujours, sans cependant perdre rien de sa propre lumière, que, s'écartant de lui, demeurer dans l'ombre et éclipmée ». Ajoutons qu'elle est impopulaire, et qu'elle redoute peut-être, surtout à Paris,

de courir des risques loin de la sauvegarde royale. C'est, d'après l'Estoile, la raison qui lui fait suivre l'armée au siège d'Amiens.

Mais souvent, c'est Henri qui la demande. On sait que de dangers il brave pour la rejoindre, au début surtout. Qu'on abandonne, si l'on veut, la légende qui le représente, en 1590, déguisé en paysan et traversant l'armée de la Ligue pour arriver de Compiègne au château de Cœuvres ! Mais Bonnault d'Houet (1) le montre à son tour, en décembre 1593, voulant aller de Compiègne à Senlis ou résider sa maîtresse, et forcé de coucher à Pont-Sainte-Maxence, tant les routes sont infestées d'ennemis. Il faut que la garnison et les volontaires de Senlis viennent l'y chercher. Un mois plus tard, emporté dans la même direction par le même désir, il risquait encore de tomber dans une embuscade aux portes même de Compiègne. De telles aventures ont dû se renouveler bien des fois, et « les ailes de l'amour », quoi qu'il en ait dit dans une lettre à Corisande, ne le rendaient pas toujours invisible « pour les misérables terriens ».

Mais parfois aussi, ne pouvant se rendre auprès de Gabrielle, il l'appelle vers lui : sa présence lui est un besoin. C'est ainsi qu'en 1596 il charge son fidèle Rosny de la lui amener à Clermont (2). La mission s'avère délicate, la favorite ayant failli être renversée par suite de l'emballement des chevaux du carrosse. Tout finit bien cependant, sauf pour un cocher à qui Rosny fera donner le fouet. Nous avons vu la maîtresse royale participer au voyage de Normandie, à l'expédition d'Amiens, à celle de Bretagne.

Elle n'est pas toujours, dit-on, ni partout, bien accueillie. Au siège d'Amiens, Biron se renfrogne quelque peu en la voyant arriver : il faut le calmer par des compliments et des faveurs (3). M. Ritter veut que les soldats eux-mêmes aient mal caché leur indignation. A Rouen, bien reçue par la municipalité, elle avait trouvé moins d'empressement auprès du chapitre. Mais bon gré, mal gré, le peuple de France s'habitue à voir ensemble Henri et « sa » Gabrielle, comme on dit alors.

Leur amour est même de plus en plus sans gêne, ingénument et indécentement étalé à tous les yeux. Nous avons vu la favorite précéder le roi en litière lors de son entrée solennelle à Paris en septembre 1594, l'accompagner en novembre, au baptême du fils de Mme de Sourdis où il ne cesse de la caresser, rentrer à Paris avec lui un jour de mars 1595, au retour d'une chasse, à cheval comme lui, « montée en homme » et lui donnant la

(1) Bonnault d'Houet : **Compiègne pendant les guerres de la Ligue**. Compiègne. 1910, in-8°, page 344.

(2) Sully : **Les Économies Royales**. Collection Michaud et Poujoulat. M. Raymond Ritter, il est vrai, met en doute la réalité de ce voyage.

(3) Davila : **Histoire des Guerres Civiles**. III, page 103. Amsterdam, 1757, in-4°.

main, recevoir avec lui Mayenne en 1597 au château de Monceaux. Mais voici mieux : le 23 février de cette même année 97, elle le suit pendant toute une nuit à travers diverses compagnies de Paris, « le démasquant et le baisant partout où il entrait ». Dans les intermèdes du siège d'Amiens, où elle revient à Paris avec lui, elle va le voir jouer à un jeu de paume appelé *la Sphère*, et là, dit l'Estoile : « il se faisait prêter de l'argent par Mme de Monceaux, laquelle il caressait fort, et la baisait devant tout le monde ». Fier de sa beauté, il la fait se démasquer pour tous ceux qu'il veut honorer, comme d'Aubigné à Chauny en 1596, les envoyés d'Espagne à Paris en 1598, l'ambassadeur de Venise à qui il demande ingénument : « Comment la trouvez-vous ? » — « Il la baise et elle lui, écrit encore l'Estoile, en plein conseil ». Il lui arrive même de recevoir au lit, couché avec elle, les ambassadeurs étrangers. Il est vrai que leur dernier descendant, le maréchal de Vendôme, les recevra, lui, sur sa chaise percée.

Que, devant de pareils spectacles, de graves moralistes se voilent la face, ils en ont assurément le droit, mais nous, comment pourrions-nous nous défendre de quelque indulgence pour cet amour de plein jour et de plein air, à ce point dénué de morgue et d'hypocrisie, et si profondément accordé, chez le Béarnais, à la nature instinctive et primesautière de l'homme ? Nous n'en oublierons d'ailleurs pas, pour autant, que semblable, hélas ! à beaucoup d'autres, il a pour origine, chez l'amant la sensualité, et chez la femme l'intérêt.

3. — *Le rôle politique*

C'est l'intérêt qui conduit vers Henri IV Gabrielle d'Estrées : le sien, et, plus encore, celui de sa famille, des d'Estrées, et surtout des De Sourdis. D'Aubigné déclare (1) : « qu'elle usa très modestement du pouvoir qu'elle avait sur le roi, mais que ses proches n'y observaient pas tant de médiocrité ». Nous tâcherons d'établir, bien que de façon forcément approximative, ce que les siens et elle-même ont gagné à sa faveur, et, d'autre part ce que la France et le roi ont pu, à leur tour y gagner et y perdre.

On a vu qu'à la suite du siège de Chartres, entreprise vraiment familiale, l'amant de sa tante Ysabeau : Philippe Hurault, comte de Cheverny, avait récupéré son gouvernement de Chartres et du pays Chartrain : c'est manifestement à son influence qu'il en est redevable. Pierre de Vaissière a même été jusqu'à se demander si cette même influence n'avait pas déjà provoqué son rappel comme chancelier, en juillet 1590, date qui semble exclure cette hypothèse. Quoi qu'il en soit,

(1) D'Aubigné : *Histoire Universelle*. Société d'Histoire de France. Tome IX, page 296.

Gabrielle a, tant qu'elle a vécu, soutenu Cheverny, et il avait besoin d'être soutenu.

Issu d'une vieille famille bretonne et élevé pour être prêtre, entré ensuite au Parlement, marié à la fille du premier président De Thou, puis devenu : d'abord, chancelier du duc d'Anjou, après, garde des sceaux et chancelier du même duc d'Anjou devenu Henri III, disgracié et exilé par celui-ci en 1588, un peu avant l'assassinat du duc de Guise, repris enfin comme chancelier par Henri IV, Cheverny passe pour un habile homme. Il sert aussi bien son dernier maître qu'il a mal servi le premier, peut-être parce qu'il en reçoit une plus ferme direction, mais on l'accuse, non sans raison, de piller l'État pour répondre aux exigences de sa maîtresse, Ysabeau Babou de la Bourdaisière, mariée au marquis de Sourdis, et digne sœur de cette Françoise dont nous avons conté l'histoire scandaleuse. Déjà en 1596 les notables, assemblés à Rouen, demandent qu'on lui ôte les sceaux. Quand on commence à poursuivre « les traitants », il fait obtenir « des abolitions », c'est-à-dire des rémissions, à ceux qui veulent bien lui payer tribut. En 1597, il a, pour parler comme le président Groulart, « la puce à l'oreille d'être chassé » (1) — « toute son ambition, ajoute ce dernier, n'étant que d'agrandir sa maison et de contenter, à quelque prix que ce peut être, l'avarice insatiable de Mme de Sourdis, qui le possédait en sorte qu'elle lui faisait sceller toutes les méchancetés du monde ». Henri IV pense alors à le remplacer. « Le roi m'appela, dit toujours Groulart, et voyant Mme de Sourdis : « Voyez-vous cette dame : elle est bien fâchée car son bon ami, le chancelier, s'en va. Je baillerai les sceaux au bonhomme de M. de Bellièvre, qui s'en acquittera mieux ». — Mais il ajoute : « Peu de temps après, Mme la duchesse le rappointa ». C'est donc elle qui le maintient en place. Bien mieux : elle fait obtenir, en 1598, à un de ses fils l'évêché de Chartres, « officieuse en cela pour moi », écrit-il dans ses *Mémoires*. « Le roi arriva dans sa chambre, et lui-même lui dit le premier : « Ma maîtresse, nous savons bien que le bonhomme M. de Chartres est mort : voilà maintenant le fils de M. le chancelier évêque » (2).

Mais aussi je ne crois pas me tromper en pensant que, très souvent, Cheverny a dirigé Gabrielle. On lit dans *les Amours du Grand Alcandre* : « Le vieil amoureux de Lydie (entendons Mme de Sourdis), très habile homme, fors en cela seulement qu'il aimait Lydie, lui donnait des avis très utiles ». C'est, je pense, à lui qu'il faut faire honneur ou reproche de ce qu'il y a de louable ou de blâmable dans la conduite de la favorite.

Avec Cheverny, toute la famille de la Bourdaisière et celle de Sourdis sont avantagées. Nous avons vu Georges de la

(1) Groulart : *Mémoires*. Collection Michaud et Poujoulat, pages 579 et suivantes.

(2) Cheverny : *Mémoires*. Collection Michaud et Poujoulat, page 556.

Bourdaisière, bien qu'ayant été un des chefs actifs de la Ligue, recevoir l'ordre du Saint-Esprit, et M. de Sourdis, écuyer du roi, redevenir lieutenant de roi pour Chartres et le pays Chartrain.

Quant à Mme de Sourdis, objet de la haine populaire et de vers diffamatoires « si vilains, dit l'Estoile, que le papier même, en les écrivant, en rougit », Henri ne la voit guère d'un bon œil, et sait, à l'occasion, la rabrouer de la belle manière. Témoin cette anecdote que rapporte l'Estoile, et qu'il situe en avril 1595 : « Mme de Sourdis, mal contente de ce que le roi avait cassé quelques compagnies de son mari, en fit plainte à Sa Majesté, et, comme elle a toujours été remplie de présomption, il lui échappa en parlant au roi, de lui dire qu'on avait fait tort à M. de Sourdis son mari, et, à elle, du déshonneur beaucoup. Laquelle parole le roi relevant fort promptement et de bonne grâce, lui dit que, pour le regard du déshonneur, jamais personne ne lui en ferait autant que M. le chancelier lui en avait fait ».

Mais ce même Henri n'en a pas moins tenu à être le parrain du fils illégitime qu'elle avait eu dudit chancelier. Il ne lui en dévolue pas moins, à de certains moments, dans ses propres palais, un rôle d'intendante et de maîtresse de maison. « Le roi, écrit Groulart racontant son arrivée à Saint-Germain en 1598, commanda à Mme de Sourdis qu'on me mît dans une bonne chambre ». Il ne fait pas moins obtenir à son fils aîné, qui est d'église, le chapeau de cardinal, sur les instances de Gabrielle. Cheverny, comme il est naturel, s'en réjouit pour son amie ; Groulart s'en afflige. Ce dernier verra à Saint-Germain, le 2 mai 1599, moins d'un mois après la mort de la duchesse, « bailler le bonnet au nouveau cardinal par le chambrier du pape qui le présenta au roi, lequel le mit sur la tête dudit cardinal, avec les solennités et cérémonies accoutumées ». Ce spectacle lui inspire des commentaires peu favorables, mais qui confirment l'influence de la duchesse et sa toute-puissante intervention en faveur des siens : « Chacun disait tout haut que, si Mme de Beaufort fût morte quelque peu auparavant, elle n'eût laissé cet honneur à son cousin, qui a eu cet honneur par les agréables services de sa mère Mme de Sourdis, encore que le roi ne l'aimât guère, d'autant qu'elle excitait sa nièce à beaucoup de choses fâcheuses et demandes importunes contre la volonté du roi et bien de ses affaires ».

Diligente à servir la famille de sa tante, Gabrielle n'est pas moins attentive aux intérêts de son père, de son frère demeuré vivant, et enfin de ses sœurs. Nous l'avons vue faire préposer Antoine, en septembre 1591, au gouvernement de Noyon, en 1594 à la lieutenance générale de Paris et de l'Île-de-France, en 1597 à la charge de grand maître de l'artillerie, alors même que d'autres étaient plus capables de l'exercer. Pour lui complaire, en 1594, Henri nomme son frère François-Annibal, alors âgé de 21 ans, à l'évêché de Noyon : il semble même

lui avoir promis le chapeau de cardinal, celui-là justement qui devait être plus tard donné au fils de Mme de Sourdis. Quand, après la mort de son aîné, François-Annibal quitte le sacerdoce pour les armes, on lui confie la place de Laon comme à son oncle Manicamp celle de La Fère, reprise en 1596. Dans la pensée du roi et de sa maîtresse, le gouvernement de ces villes importantes devait revenir à leur fils César de Vendôme encore enfant : on en remettait la garde à des mains parentes qu'on jugeait fidèles. Nous savons enfin comment Gabrielle a marié ses sœurs : Diane au maréchal de Balagny, Julienne-Hippolyte au duc de Villars, et nous verrons qu'au moment de sa mort, elle s'apprêtait à marier la plus jeune, Françoise, née des amours de Françoise Babou et de d'Alègre, au maréchal de Biron. Certes elle espère trouver dans ses beaux-frères — présents ou futurs — de fermes soutiens d'elle-même et de son fils : cela n'empêche pas que peu de filles ont été à ce point dévouées à leurs proches.

Il va de soi qu'elle-même n'est pas oubliée, et ne s'oublie pas sans doute, dans les faveurs royales. On ne saura jamais au juste tout ce qu'elle a reçu ou acquis. Cependant le livre de Desclozeaux permettait déjà de s'en faire une idée pour les années 1592, 93, 94, comme aussi de l'origine variée de ses revenus (1). Elle reçoit d'après cet auteur :

- le 2 avril 1592, une somme de 50.000 écus soleil ;
- le 10 juin 1592, les terres d'Assy et le château de Saint Lambert, en Picardie ;
- en 1593, une pension mensuelle de 400 écus qui monte à 500 à partir de 1594, à 1.000 en 1596 ;
- le 8 avril 1594, les deniers dus au pays et duché de Normandie, jusques et y compris l'année 1593, pour munitions, étapes, ravitaillements, provisions, chevaux d'artillerie, revente d'iceux, paiement des gens de guerre, impositions sur marchandises et denrées et tous comptes, sauf ceux des aides, tailles, greniers à sel, domaine, recette générale ;
- le 18 avril de la même année : 21.033 livres tournois sur les deniers provenant de la nouvelle attribution et augmentation des gages attribués aux receveurs du domaine ;
- le 22 avril : 22.000 livres sur les premiers deniers provenant de la vente et allocation des justices et gardes nobles en pays de Normandie, et ressort du parlement de Rouen ;
- le 30 avril : ce qui proviendra du rétablissement et attribution aux avocats et élections, et greniers à sel, à 10.000 livres près déjà attribuées ;
- le 31 août, les deniers provenant des réformations et suppléments des ventes des terres vaines et vagues et autres

(1) Desclozeaux tire lui-même ses renseignements du Cabinet des Titres (Bibl. Nationale : nos 78, 79, 80).

domaines dont jouissait Monsieur, frère du roi, récemment décédé ;

— en novembre l'état de M. de Brou, conseiller au grand conseil, décédé peu auparavant ;

Sur les années qui suivent, Desclozeaux se déclare moins renseigné, mais M. Raymond Ritter complète son enquête. Or il est peu de pages de son copieux livre où il n'ait à enregistrer des libéralités du roi envers sa maîtresse : leur cadence va s'accéléralant : tantôt ce sont des sommes d'argent, souvent considérables, directement données ; tantôt un écrin de grand prix ; plus fréquemment des sommes à prélever sur les taxes les plus diverses : celles qui s'appliquent à la batellerie, à la vente du temporel des ecclésiastiques, aux emprunts contractés par telle généralité, aux tenanciers de chambres garnies, à la loterie... ou encore : c'est une part des droits de justice, des confiscations, des amendes, des prébendes, de la contribution des états, des magasins de sel de telle ville... Une véritable pluie d'or ne cesse de tomber sur la nouvelle Danaé.

Ajoutons encore à la liste des cadeaux par elle reçus celui du duché d'Etampes, offert le 11 novembre 1598 par Marguerite de Valois, sans doute à l'instigation de Henri IV.

Mentionnons maintenant quelques-unes de ses acquisitions :

— le 2 février 1594, elle achète, par l'intermédiaire de l'évêque de Maillezais, à Duplessis-Mornay, la seigneurie de Vandeuil ;

— le 2 mars 1595, elle acquiert celle de Crécy, que lui cède Marc Miron, seigneur de l'Ermitage ;

— le 27 mars 1596, celle de Monceaux et la terre de Jaignes provenant de la succession de Catherine de Médicis ;

— le 6 juillet 1597, de la duchesse de Guise, le comté de Beaufort en Champagne et les baronnies et seigneuries de Jaucourt et de Logicourt ;

— en 1599, les terres de Montretout et de Saint Jean les Deux Jumeaux, vendues par la dame Martineau, née Mousseau.

En voilà assez pour montrer qu'elle et les siens se sont taillé dans la France d'alors une part assez belle. Desclozeaux affirme que les libéralités d'Henri envers elle furent moindres qu'envers Henriette d'Enragues, moindres que celles des Valois et de Louis XIV pour leurs maîtresses. Il est permis d'en douter, et elles ont duré plus longtemps. Elles expliquent, dans un temps de misère, l'animosité du peuple. C'est en effet de ruiner le royaume qu'on accuse le plus couramment la favorite. Henri s'entretenant dans les bois de Saint-Germain, en juin 1598, avec un paysan qui ne le connaît pas, et qui va vendre sa vache pour payer la taille, met la conversation sur le sujet du roi : « Si n'est-il des pires, dit l'homme, mais il a une belle Gabrielle qui le gratte, qui nous gâte tout ». Même propos à lui tenu en octobre par un batelier parisien : « Le

roi, dit celui-ci, est assez bonhomme, mais il a une méchante putain qu'il entretient qui nous ruine tous » (1). L'excuse de la jeune femme est qu'Henri est aussi responsable qu'elle de ses générosités, que, pendant toute la durée de l'ancien régime, c'est l'habitude des maîtresses royales de s'enrichir et d'enrichir leurs protégés, enfin qu'une fois devenue reine en espérance, son intérêt personnel paraissait quelque peu se confondre avec celui de l'État.

Reste son influence politique proprement dite, dont on sait déjà qu'elle n'est sienne qu'en partie puisqu'elle se confond le plus souvent avec celle de Cheverny. Avouons qu'elle n'est pas heureuse en toute occasion.

En contribuant, en 1591, à diriger Henri vers Chartres pour la plus grande satisfaction du ménage à trois : Cheverny, Sourdis, Mme de Sourdis, puis vers Noyon pour le plus grand profit du vieux d'Estrées et de son fils, Gabrielle poursuit son intérêt familial. Celui du roi — de l'avis de ses capitaines et diplomates — eût été de se rendre à Rouen. Quant il arrivera enfin devant cette place, il y subira un échec, parce qu'il aura donné aux Ligueurs le temps de s'y établir fortement. Responsable du retard, la favorite l'est aussi en partie de l'échec.

Elle est mieux inspirée, ou du moins plus opportunément conseillée dans l'intérêt du souverain, quand elle joint ses efforts à ceux de ses amis les plus éclairés pour le décider à abjurer le protestantisme.

Sans doute est-elle assez indifférente en matière de religion. D'Aubigné veut qu'elle ait été huguenote dans l'âme, parce que, dit-il, « elle ne se confiait en serviteurs ni servantes qui ne fissent la cène et profession de réformés ». Mais Dupleix lui répond d'abord qu'elle n'en eut que bien peu de tels, qu'Henri les lui avait donnés avant sa conversion, qu'ensuite « elle s'en déchargea peu à peu » (2).

Les deux historiens s'accordent d'ailleurs pour lui prêter un mobile intéressé. « Elle savait, dit l'un, que pour annuler le premier mariage du roi, il fallait avoir recours au pape, lequel elle espérait trouver favorable ». — « Le pape seul, dit l'autre, était capable de frapper un si grand coup ». Et tous deux reconnaissent l'efficacité de son action. « Elle employa sa grande beauté et les heures commodes des jours et des nuits pour favoriser ses discours sur ce changement ». Il est surtout vraisemblable qu'elle suit les instructions de Cheverny, un des partisans les plus décidés de la conversion. Peut-être encore agit-elle par dévouement, ou se conforme-t-elle à l'évolution naturelle du roi, que non seulement son intérêt, mais une

(1) *Journal de l'Estoile*. Édition Lemerre. Tome VII, pages 123-148.

(2) D'Aubigné : *Histoire Universelle*. Soc. de l'Hist. de France. VIII, page 341 — Dupleix : *Hist. de Henri le Grand*, 1635, p. 262.

véritable incompatibilité d'humeur, sépare de ses farouches coreligionnaires calvinistes.

Elle veille d'ailleurs à ce que l'attitude du converti ne puisse éveiller la suspicion. Quatre ans après l'abjuration, en mars 1597, Henri se trouvant chez sa sœur Catherine demeurée protestante, et entendant chanter les psaumes, cède à l'entraînement et se met lui-même à chanter. « Mme de Monceaux, dit l'Estoile, l'engarda de poursuivre, et lui mit la main sur la bouche ». Il me semble que ce seul geste suffirait à prouver, de sa part, une certaine intelligence politique.

Elle en fait preuve encore, probablement sans s'en douter, quand, en 1595, elle recommande au roi, pour succéder à M. d'O, surintendant des finances, ce Rosny, qui, tant qu'elle vécut, semble avoir été son plat courtisan, et qui, morte, la maltraitera durement dans ses *Mémoires*. Il est possible qu'elle ait surtout voulu écarter de ce poste M. de Sancy, coupable dit-on, à son égard, d'injurieux propos : tout au moins faut-il reconnaître qu'elle a parfois la main heureuse.

Elle n'est pas moins bien inspirée en accordant sa protection au secrétaire d'état Pierre Forget, sieur de Fresnes, dont la femme est sa cousine germaine. Celui-ci rend les plus grands services, et comme membre du conseil de direction des affaires et finances, et comme négociateur d'un accommodement du roi avec d'Épernon, et comme l'un des rédacteurs de l'édit de Nantes (1).

L'histoire lui doit moins de reconnaissance pour son ambition d'être reine et le hasardeux mariage auquel elle entraînait son amant.

Il est peu probable qu'en 1593 Henri songeât à l'épouser. Il se faisait envoyer — non sans inquiétude de la favorite — les portraits de l'infante d'Espagne et de la princesse de Florence, comme on appelle alors Marie de Médicis. L'idée a pu lui venir après la première grossesse de Gabrielle, et la naissance de César de Vendôme le 7 juin 1594. Dès ce moment, tout en continuant de travailler pour sa tante, son père, son frère et ses sœurs, elle pense constamment à s'acheminer elle-même vers le rang suprême et assurer à son fils un brillant avenir. Henri est d'ailleurs pour moitié dans son ambition. Le fils de Gabrielle est le sien ; du moins le croit-il. Il le légitime, ce que n'avait fait aucun roi de France pour un enfant conçu hors mariage. On sait son admiration naïve pour ce fils précoce dont Groulart même, hostile à Gabrielle, reconnaît « l'esprit plus qu'ordinaire ». Les lettres de légitimation mentionnent déjà « les singulières grâces que Dieu et la nature lui ont dépar-

(1) Voir J. Nouaillac : *Villeroy secrétaire d'état (1543-1610)*. Un volume in-8° Paris Champion 1909, page 248.

ties » (1). Le père et la mère sont par suite d'accord pour l'avantager.

D'où la protection que prodigue la favorite à Balagny, à Mayenne, au duc de Mercœur, les conditions inespérées qu'elle leur fait obtenir, et qui dépassent celles que devait imposer l'intérêt du roi et du royaume. La première femme de Balagny, Renée de Clermont d'Amboise, a fait luire à son ambition l'espoir de la suzeraineté de Cambrai pour elle et ses futurs enfants. Mayenne s'engage envers elle par traité secret, au cas où le roi l'épouserait, à prendre fait et cause pour son fils, et lui frayer le chemin du trône envers et contre les princes du sang. Mercœur enfin doit fiancer au petit César, établi dès lors gouverneur de la Bretagne et de Nantes, sa fille encore enfant, et destinée à devenir une grande héritière. En cette occasion comme en tant d'autres, l'intérêt particulier l'emporte sur l'intérêt général. Les états de Bretagne, dit Duplex, demandaient que la duchesse de Mercœur vendît toutes les terres et seigneuries qu'elle possédait dans les enclaves du duché de Bretagne : ils offraient de lui en payer le prix et de les réunir au duché, c'est-à-dire à la couronne, pour éteindre à jamais les prétentions des maisons de Monfort et de Penthièvre. « Mais, ajoute l'historien, la duchesse de Beaufort, désirant laisser ces mêmes prétentions telles qu'elles à son fils et à sa postérité, gagna cela sur le roi qu'il ne tint compte de leurs offres » (2).

Le même mobile, en 1595, la fait disposer Henri IV à la campagne de Franche-Comté. Cheverny lui a montré dans cette province une future principauté pour son fils ; des négociations ont même été engagées avec les Suisses pour un partage entre eux et César de Vendôme (3). Le rêve s'évanouit, mais du moins la campagne qui aboutit à la brillante victoire de Fontaine-Française, est-elle glorieuse et profitable.

Est-ce encore en vue de l'avenir, pour se ménager, ainsi qu'à son fils, l'appui d'un parti, qu'elle pousse à la conclusion de l'édit de Nantes ? Les lettres que lui adresse Duplessis-Mornay permettent de le supposer. Elle refuse de suivre les parlementaires et anciens Ligueurs qui mènent, en décembre 1598, une tumultueuse campagne contre l'édit, et mérite ainsi les remerciements du duc de Bouillon. Elle est si bien vue de certains protestants, à ce que rapporte d'Aubigné (4), que, dans une

(1) Ces lettres sont notamment reproduites par Faugère : *Écrits inédits de Saint-Simon*. II, p. 489, Hachette, 1880.

(2) Duplex : *Histoire de Henry le Grand*. Paris, 1635, in-folio, page 229.

(3) Sully : *Économies*. Édition Michaud et Poujoulat, Paris, 1837, page 193 — Édouard Rott : *Henri IV, les Suisses et la Haute Italie*. Paris, Plon, 1882, page 451.

(4) D'Aubigné : *Histoire Universelle*. Édition de la Sté d'Hist. de France. Tome IX, page 86.

assemblée, « à Sainte Foi, à la mi-mai, en l'an 1594 », un des leurs proposait — il est vrai sans succès — de lui attribuer une pension annuelle de 10.000 écus. Du côté catholique elle s'est ménagée aussi des appuis en devenant la protectrice des Jésuites, persécutés par les parlements depuis l'attentat de Châtel.

Enfin, comme l'alliance d'un homme de guerre peut passer pour désirable, elle s'applique à séduire ce même maréchal de Biron qui lui faisait grise mine au siège d'Amiens. Elle met tout en œuvre pour le conquérir, et l'amener à épouser sa dernière sœur, Françoise, qui n'a sans doute pas encore quinze ans. Celle-ci est issue de d'Alègre, et a été conçue hors mariage. Qu'à cela ne tienne ! On a décidé le vieil Antoine d'Estrées à la reconnaître ! Biron, une fois devenu le beau-frère de Gabrielle, pourra espérer l'épée de connétable après la mort de Montmorency, et, en attendant, les comtés de Bigorre et de Périgord, sans parler de grosses sommes d'argent. Toutes les sœurs ainsi pourvues ou utilisées, on mariera le frère, François-Annibal, à Mlle de Guise, princesse infiniment disponible, et, de la sorte, on confirmera dans leur fidélité les princes lorrains.

Toutes ces préparations attestent chez la favorite et ses conseillers beaucoup d'illusions. Toutes sont étroitement liées à un projet de mariage qui se précise de plus en plus.

Ce projet, ourdi depuis des années, a pris corps au début de 1599.

D'abord Gabrielle se donne des allures de reine. Elle assujettit sa vie à une étiquette royale, quitte, la nuit, son hôtel de la rue Fromenteau, pour occuper au Louvre la chambre des reines, tandis qu'à son lever ses parentes lui présentent la chemise, et que, dans les grandes occasions, des princesses l'habillent et la servent. Elle a des gardes particuliers, et, à table, deux archers se tiennent derrière elle.

Mais surtout elle exerce non plus seulement sur le roi mais sur toute la cour et tous ceux qui l'approchent, la suprématie de la douceur. Tous les témoignages concordent sur ce point.

« Se voyant en si grande dignité et avec de si hautes espérances, lit-on dans *les Amours du Grand Alcandre*, elle se rendit si courtoise et si officieuse que ceux qui ne la voulaient pas aimer ne la pouvaient pas haïr ; elle commandait à toute la cour avec une grande douceur, s'obligeant le plus qu'elle pouvait de personnes ». — « Elle n'abusa jamais de son pouvoir, écrit Dupleix, et se comporta, à l'endroit des princes et grands du royaume, avec discrétion et modestie » (1). — Et Matthieu témoigne à son tour : « Le roi en tirait du service au démêlement de plusieurs brouilleries dont la cour n'est que trop féconde. Il lui fiait les avis et rapports qu'on lui faisait de ses serviteurs, et lui découvrant les blessures de son esprit, elle en apaisait

(1) Dupleix : *Histoire de Henry le Grand*. Paris, 1635, page 262.



*Henri IV et Gabrielle d'Estrées d'après la médaille d'argent exécutée en 1597 par Duprè.
(Cabinet des Médailles).*



incontinent la douleur, ne cessait que la cause en fût ôtée, l'offense adoucie, et l'offensé content » (1).

M. Ritter veut qu'un antagonisme grave l'ait séparée de la sœur du roi, Catherine de Bourbon. Mais *les Amours du Grand Alcandre* en rejettent la responsabilité sur Catherine et la jalousie qu'elle éprouve d'une beauté qui efface la sienne. Et puis, le dissentiment initial a-t-il persisté ? Gabrielle n'est assurément pour rien dans la conduite assez rigoureuse du roi envers cette princesse de Navarre qu'il semble vouloir vouer au célibat. Elle fréquente avec lui chez elle, l'y empêche, à vrai dire, de chanter des psaumes, mais y danse elle-même de nombreux ballets. A la fin, c'est elle, semble-t-il, qui décide Henri à marier sa sœur au duc de Bar. Pour s'en débarrasser, dit M. Ritter ! En tout cas, conformément au désir de Catherine, qui aimait encore mieux épouser ce duc que rester vieille fille.

Toujours est-il que Gabrielle s'est constitué, à la cour, un parti, d'autant plus facilement que, s'il faut en croire Cheverny, elle est devenue l'intermédiaire obligée de toutes les grâces du roi, source d'avantages pécuniaires, n'en doutons pas ! mais aussi d'un autre ordre. « J'ai ouï dire à un grand personnage, écrit Pierre Matthieu, que, puisque le roi ne se pouvait passer d'aimer, il n'eut su aimer autre objet dont l'amour fut moins dommageable ni à lui ni à son peuple ». Beaucoup pensent comme ce personnage, et trouvent la favorite digne du trône auquel on la destine. « La cour confessait, écrit encore Matthieu, que cette grande faveur soutenait chacun et n'opprimait personne, et plusieurs s'éjouissaient de la grandeur de sa fortune ».

De plus en plus Henri est décidé à épouser. Non seulement il est de plus en plus épris de sa maîtresse qui porte dans ses flancs une nouvelle espérance, mais d'autres raisons le déterminent. Son premier médecin, le sieur de la Rivière, « qui voulait servir ladite dame », dit Cheverny, l'a persuadé « qu'une carnosité qu'il avait, et qui avait failli l'emporter à Monceaux vers la fin de l'année précédente 1598, pourrait par la suite du temps le rendre moins habile à avoir des enfants, et même abrégier sa vie ». En proie à cette crainte chimérique — car il fut guéri par une opération du médecin Bérault — il voulait, par ce mariage, assure toujours Cheverny, « se délivrer de la contrainte et persécution que les princes du sang et autres avaient faites au feu roi Henri III, à cause qu'il n'avait point d'enfants ». Dès 1597, il fait graver sur la même médaille d'argent son effigie et celle de Gabrielle par Georges Dupré, et cela est déjà caractéristique ; en 1598, à Rennes, au cours du voyage de Bretagne, il s'ouvre du projet de mariage à Sully qui le désapprouve ; la même année, il convoquerait, à Saint-Germain, pour en délibérer, un conseil secret.

Peut-être ce conseil n'a-t-il pas eu lieu. Le manuscrit qui

(1) Matthieu : *Histoire de Henry IV*. Paris, Buon, 1631, page 317.

nous le rapporte, attribué à l'abbé de Villeloin (1), peut bien, comme le croit M. Ritter, n'être qu'une œuvre de propagande, destinée à préparer l'opinion, et due à un libelliste officiel, bien qu'on s'étonne un peu, dans cette hypothèse, qu'il n'ait pas été livré à l'impression. Le premier personnage qu'il met en scène — il y en a trois, et dont les noms ne sont pas divulgués — aurait recommandé un mariage avec « la princesse florentine » ; le second déconseille tout mariage, pour assurer la succession au prince de Condé ; le troisième enfin — et c'est à lui que reste le dernier mot — aurait parlé pour la duchesse de Beaufort. « La condition de roi, disait-il, ne doit pas être plus mauvaise que celle des autres ». Il faisait valoir les enfants qu'Henri avait de cette femme, l'impossibilité où peut-être il serait d'en avoir d'une autre, la vivacité d'esprit qu'annonçait le petit César. Quant à l'opposition que pouvaient faire à ce dernier les princes du sang, il en faisait singulièrement bon marché. « Ils n'oseraient, pensait-il, se dresser contre lui, une fois qu'il aurait été reconnu de tous ».

Cet avis est manifestement celui de Henri IV, de Cheverny, de l'entourage de Gabrielle, celui qu'on veut répandre le plus qu'on peut. Il n'en a pas moins contre lui la raison d'État. « Les nécessités de l'État, dit justement d'Aubigné parlant de Gabrielle, furent ses ennemis ».

Celles-ci s'expriment par la bouche de Sully (2), s'il faut en croire ce mémorialiste souvent fallacieux, et par celle des *Politiques*, c'est-à-dire des hommes de bon sens pénétrés de l'intérêt du pays, qui ont le plus contribué à assurer la couronne au Béarnais. « Le premier de vos enfants, aurait dit Sully, ne saurait nier qu'il soit né dans un double adultère, le second que vous aurez à présent (allusion à Alexandre de Vendôme) se croira plus avantagé à cause que ce ne sera plus que dans un simple adultère, et ceux qui viendront après, lorsque vous serez marié, ne faudraient de prétendre qu'eux seuls doivent être estimés légitimes ». On peut, encore aujourd'hui, mesurer la force d'une telle objection.

Mais d'ailleurs ni la noblesse dans son ensemble, ni le peuple, ni le pape n'approuvent l'union projetée.

Les nobles, sauf ceux qui ont été particulièrement gagnés — et encore ceux-là même n'offrent-ils pas toute sécurité — n'envisagent pas sans colère la perspective d'être gouvernés par des bâtards ; les princes du sang se sentent frustrés. De longs troubles semblent s'annoncer à la mort du roi, et peut-être

(1) Manuscrit français : n° 10199, Bibliothèque Nationale : **Discours fort curieux envoyé à M. le cardinal de Givry**. L'auteur supposé est l'abbé de Villeloin : Gaillard de Cornac, mais l'attribution peut être mensongère.

(2) Sully : **Économies**. Édition Michaud et Poujoulat, Paris, 1837. Tome I, page 277.

avant. Groulart, président du Parlement de Normandie, évoque « ces difficultés dont tous les bons serviteurs de Sa Majesté avaient de l'appréhension infinie, et de la douleur très grande ».

Le peuple, comme on l'a vu, à tort ou à raison, n'est pas favorable à la maîtresse royale. Les couplets les plus orduriers courent sur son compte. L'Estoile, qui ne l'aime pas, les a soigneusement recueillis, comme aussi toutes les anecdotes désavantageuses pour elle : celle du paysan, celle du batelier, celle de l'archer de garde répondant à un nouveau venu qui l'interroge en lui désignant la duchesse : « Mon ami, ce n'est rien qui vaille : c'est la putain du roi ». Dès 1596, cette impopularité aurait rejailli sur le Béarnais lui-même : « Le peuple, écrit toujours l'Estoile, à la date du 23 avril de cette année, le peuple qui, de soi, est un animal têtu, inconstant et volage, autant de bien qu'il avait dit de son roi auparavant, commença à en dire du mal, prenant occasion sur ce qu'il s'amusait un peu beaucoup avec Mme la Marquise ».

Enfin les obstacles ne viennent pas seulement de l'intérieur. Pour pouvoir se remarier, Henri doit obtenir de Rome que soit dissous son premier mariage avec Marguerite de Valois. « Il savait, lit-on dans *les Amours du Grand Alcandre*, qu'il aurait le consentement de la reine Méline, sa femme quand il voudrait ». L'opposition ne venait donc pas de la princesse, quoique on en ait dit sur les affirmations de Sully et les fausses lettres par lui publiées. Tout au plus voulait-elle profiter le plus possible de la situation. Mais le pape, grand partisan du mariage florentin, et donc ennemi de tout autre, fait traîner l'affaire en longueur, en dépit de l'éloquence de Sillery.

Malgré tant d'objections, difficultés, et presque impossibilités, Henri, subjugué par sa passion, est plus décidé que jamais. Le 2 mars 1599, au mardi gras, il fixe la date du mariage aux environs de la Quasimodo, fait des cadeaux à sa fiancée, lui passe au doigt la bague ornée d'un diamant avec laquelle, le jour du sacre, il avait épousé la France. Les robes de noces sont prêtes, un magnifique ameublement préparé. « Il n'y a que Dieu ou la mort du roi, aurait dit Gabrielle, qui puisse arrêter mon mariage ».

4. La Mort

Alors se produit la fin soudaine, inattendue, terrible, de la jeune femme. Tant d'historiens l'ont racontée en détail que je me contenterai de l'évoquer.

Depuis l'étude de Loiseleur (1), on avait généralement cessé de l'attribuer, comme le fait Michelet, à un empoisonnement, et l'on inclinait à y voir la conséquence d'une crise d'éclampsie.

(1) Jules Loiseleur : *La mort de Gabrielle d'Estrées*. 1872, 40 pages in-8°.

Mais tant d'intérêts semblent avoir triomphé dans cette ténébreuse affaire que la thèse du poison, administré à la suggestion des Médicis, retrouve du crédit (1), et le problème s'ajoute à ceux que l'histoire n'a pas résolus.

Rappelons les faits.

Étant dans un état de grossesse très avancé, le lundi 5 avril 1599, Gabrielle quitte Fontainebleau. « Elle vient à Lutécie, écrit l'auteur du *Grand Alcandre*, pour y faire ses Pâques en public, afin de se faire voir bonne catholique au peuple qui ne la croyait pas telle ». Le mardi 6, elle s'embarque sur la Seine, près de Sampigny où le roi l'a accompagnée, et la quitte après de mélancoliques adieux. Arrivée à Paris, près de l'Arsenal, elle soupe chez le financier Zamet, où déjà elle se sent incommodée après avoir, dit-on, absorbé une citronnade, et va coucher près de Saint-Germain l'Auxerrois, dans la maison du Doyenné, chez sa tante, Mme de Sourdis, d'ailleurs absente. Le mercredi 7, elle se rend en grande pompe au petit Saint-Antoine, renommé pour sa musique et ses concerts spirituels, et assiste à l'office des Ténèbres, puis, rentrée au Doyenné, elle éprouve une première convulsion. Le jeudi 8, elle va à la messe à l'église toute voisine de Saint-Germain l'Auxerrois où elle communie ; l'après-midi commencent les douleurs de l'enfantement, et les convulsions se font violentes. Le vendredi 9, son état s'aggrave encore. Il faut lui tirer l'enfant — un fils, dit-on — avec les procédés barbares du temps, « à pièces et lopins », et sans pouvoir la soulager de ce qu'on appelle « la délivrance ». Les douleurs et convulsions deviennent inouïes, et elle expire le samedi 10 avril à 5 heures du matin. Ce corps tant désiré offre un aspect terrifiant, et la tête a été comme retournée par la crise. « Hic est manus Domini : ici apparaît la main du Seigneur », s'était exclamé le médecin La Rivière, entrant dans la chambre. Ce fut l'opinion des contemporains. Parlant du mariage projeté : « Dieu y a remédié, écrit Groulart, lorsque les hommes en désespéraient » — « C'est un coup du ciel », écrit encore, dans une précieuse lettre, le président De Vernhyes à son ami le duc de Ventadour.

Bientôt, sur l'ordre du roi, on procède à de princières funérailles (2).

Après avoir été d'abord visible au milieu des cierges et des prêtres, Gabrielle est mise en une bière avec son enfant, mais, pendant trois jours, son effigie demeure couchée sur un lit de parade, dans la salle d'honneur de la maison, servie par des princesses, tandis que le cercueil a été déposé en dessous.

(1) Je n'ai pu mettre la main sur une étude qui peut-être m'aurait éclairé : J. Bolle : *Pourquoi tuer Gabrielle d'Estrées ?* Florence et Paris, 1955, petit in-8°.

(2) Voir Bibliothèque Nationale : manuscrit 18529, et : Monteil : *Histoire des Français des divers états*. Tome VI, page 270. Paris, 1833.

Enfin, le 20 avril, à Saint-Germain l'Auxerrois, a lieu le service très solennel, annoncé la veille par les 23 crieurs de Paris. Le maréchal de Balagny conduit les obsèques : les sœurs de la défunte et son frère y assistent. Les murs de l'église sont tendus de draps de velours aux armes de la duchesse. Dans la nef, des deux côtés, 60 pauvres, vêtus de robes de deuil également à ses armes, portent des torches allumées. A droite ont pris place les chevaliers des ordres, à gauche les membres du Parlement, ceux de la Cour des Comptes et les maîtres des requêtes. L'évêque de Paris dit la messe, d'ailleurs sans offrande ni oraison funèbre. Puis le corps est mené à Saint-Denis où un nouveau service est célébré, et, de là, un peu après, à l'abbaye de Maubuisson, où il est descendu dans le caveau de l'église, au milieu du chœur des religieuses, près de la chaire abbatiale.

Déjà courent ces vers satiriques qu'on attribue, à tort ou à raison, au poète Sigogne :

J'ai vu passer sous ma fenêtre
Les six péchés mortels vivants
Conduits par le bâtard d'un prêtre,
Qui tous ensemble allaient chantants
Un *requiescat in pace*
Pour le septième trépassé.

Toutes sortes de couplets injurieux, émanés de poètes obscurs, alternent, sur la tombe, avec les louanges des poètes officiels comme Bertaut et Laugier de Porchères. Là on lui prête pour amants à la fois Bellegarde, Mayenne, le comte de Soissons, et on peut lire des aménités de ce genre :

Son haleine pesteuse effeuillait les lauriers
De notre Henri le Grand, le phénix des guerriers ;
Sa vertu s'abîmait au gouffre de son vice ;
La chasteté par elle avait quitté la cour,
Les peuples piété, les palais la justice,
Et la fidélité le conjugal amour !

Peu de maîtresses royales semblent avoir à ce point excité l'opinion.

On a vu combien faiblement la mort de celle-ci avait touché son père, qu'il fallut arrêter dans sa fureur de déménager les meubles de sa fille, et qui ne parut pas aux obsèques. Seul le frère, François-Annibal, éprouve, dit-on, tant de chagrin en apprenant la nouvelle, qu'il s'en trouve mal, et que le duc de Joyeuse, devenu capucin sous le nom de Père Ange, croit devoir l'aller consoler. Sa douleur contraste avec l'attitude qu'on lui prête plus tard. Amelot de la Houssaye prétend qu'il parlait

toujours de sa sœur avec mépris, et se félicitait de ce que Henri IV ne l'avait pas créé maréchal de France, parce qu'on aurait pu croire qu'il devait ce titre à la faveur plus qu'au mérite (1).

Cheverny ne cache pas le déplaisir qu'il éprouve à la mort de la duchesse, « et nous tous, dit-il naïvement, qui pouvions participer au bonheur de sa fortune ». Il déplore son malheur de « s'être si promptement et trop attaché à ses alliances par la persuasion d'autrui », et se console hypocritement en s'avisant à son tour, mais un peu tard, « que Dieu avait voulu cela pour le plus grand bien du roi, et de cet état qui entrerait en des périls et inconvénients extrêmes pour le mariage ». Il est plus sincère quand il constate « que ce malheur était arrivé comme en une bonne heure » pour sa vieille maîtresse, Mme de Sourdis, « laquelle, par ses diligences et poursuites, avait tant fait que son fils était cardinal » (2). Le bonhomme avait d'ailleurs tort de s'alarmer des conséquences possibles de son dévouement à Gabrielle : il meurt en effet moins de quatre mois après elle, le 30 juillet 1599, « plein d'âge et de biens », dit l'Estoile, « assez mauvais chrétien, parlant d'aller à la cour quand on lui parlait d'aller en Paradis ».

Tous les témoignages attestent la prodigieuse douleur du roi.

Dès le jeudi l'alerte est semée à Fontainebleau. Le vendredi 9, veille de la mort, on y perd tout espoir. « Monseigneur, écrit ce jour même au connétable un secrétaire (3), nous avons eu ce matin une grande alarme par quatre courriers qui sont arrivés l'un après l'autre, qui nous apporte l'extrémité de Mme la duchesse, comme d'une apoplexie, de sorte que les médecins doutaient fort de sa santé. Le roi s'y en est couru... Je vous assure qu'il est parti fort affligé comme nous le sommes tous fortement ». Parti à cheval, vraisemblablement au petit jour, Henri, à Villeneuve, près de Villejuif, rencontre Bellièvre et d'Ornano, qui lui conseillent de retourner. Il s'y résout quand il apprend d'un nouvel arrivant, Beringhem, que sa maîtresse est déjà sans connaissance et sans mouvement. A Fontainebleau, Nicolas Rapin, fils du poète, que cite M. Ritter, le montre, dans une lettre du 15 avril 1599, « vaincu de douleur, abattu de tristesse, et sans autres armes contre la douleur que les larmes ». Il est « si hâve et défiguré qu'il ne ressemble que l'ombre de ce qu'il était auparavant ». Il confie à l'archevêque de Bourges qu'il a perdu « la moitié de lui-même », baise les enfants qu'il a de Gabrielle « avec une passion qui fait pitié ».

(1) Amelot de la Houssaye : *Mémoires Historiques*. Amsterdam, 1737. Tome III, page 282.

(2) Cheverny : *Mémoires*. Tome X de la collection Michaud et Poujoulat, page 571.

(3) Bibliothèque Nationale : manuscrits : n° 3548. Ce secrétaire serait Forget.

On cite partout la belle lettre qu'il adresse ce même jour, 15 avril, à sa sœur, Catherine, en retour de ses condoléances : « Les regrets et les plaintes m'accompagneront jusqu'au tombeau... La racine de mon amour est morte : elle ne rejettera plus, mais celle de mon amitié sera toujours verte pour vous, ma chère sœur ». Mais ce même jour d'avril — mois qu'Henri déclarait autrefois si difficile à passer sans sa maîtresse — Nicolas Rapin constate encore : « On met déjà Mlle d'Entragues sur le trottoir... Un clou chasse l'autre ».

Il n'est que trop vrai : à la mort de sa bien-aimée duchesse, tous les démons de la luxure qu'avait, pendant près d'une décade, enchaînés son bleu regard et « ses longs doigts perleux », pour parler comme Guillaume du Sable, se réveillent en tumulte dans l'homme arrivé aux abords de la 47^e année. Sa sensualité prend alors — comme le constate M. Raymond Ritter — un caractère désordonné et pathologique. Elle se rue de droite et de gauche, en quête de virginités parfois illusoire et d'acides jeunesse. Fasciné par les seins affolants que lui exhibe Henriette d'Entragues, une brune épicée qui lui fait parcourir de nouveaux pays de volupté, il ne s'en précipite pas moins vers Lyon, avec une faunesque impatience, pour cueillir en sa fleur la plantureuse épouse qu'on lui amène d'Italie. On ne compte plus ses passades avec des femmes de toutes sortes : courtisanes, comme la Glandée ou la Fenuche ; jeunes filles, comme Mlle de la Bourdaisière ou Mlle Clein ; femmes mariées, comme Mme de Boinville ou Mme de Quelin, épouses l'une d'un maître des requêtes, l'autre d'un conseiller... avec la comtesse de Limoux, avec une dame d'honneur de la reine appelée Foulebon, avec Jacqueline du Bueil dont il a un fils, Mlle des Essarts dont il a une fille... Il peut un moment se vanter de quatre grossesses simultanées dues à ses œuvres. Et quand il succombe, en 1610, sous le couteau parricide de Ravillac, il est sur le point d'entreprendre une guerre aventureuse dans le projet de laquelle, pour une petite part, entre sans doute le désir de récupérer Charlotte de Montmorency, une enfant de moins de quinze ans, qu'il a mariée à Condé pour la soustraire à Bassompierre, mais que le prince, conscient du danger, a dérobée avec lui à Bruxelles. Consumé par cette dernière et sénile passion, il n'a plus, dit-il lui-même, que « la peau et les os ». Comment n'être pas tenté de reprendre à son adresse l'exclamation de la fillette le voyant un soir à genoux au pied de son balcon : « Jésus ! qu'il est fou ! ».

Mais où donc a-t-il retrouvé, au cours de ces frénétiques priapées, l'apaisante douceur et la tendresse consolatrice de sa Gabrielle ? La reine Marie de Médicis est violente, acariâtre, inintelligente ; l'impudique Henriette d'Entragues qu'il a faite duchesse de Verneuil, l'exploite, le trompe, le bafoue. Bien mieux : elle conspire contre sa vie, et il a la faiblesse de lui pardonner. On a même pu se demander si toutes deux, l'épouse et la maîtresse, bien qu'il leur arrivât d'en venir aux coups

et de se déchirer le visage à belles griffes, n'ont pas été pour quelque chose dans sa fin tragique, et si le seul fanatisme avait armé Ravallac.

Ces dernières considérations doivent porter à l'indulgence envers Gabrielle. Elle a été diversement jugée : « basse courtisane », écrit M. Raymond Ritter ; « gracieuse et douce créature malgré ses égarements », écrivait Desclozeaux.

Je n'ai pas dissimulé que ses débuts furent troubles, que le seul intérêt, le sien, et plus sûrement celui de sa famille, l'a jetée dans le lit du roi. Il est certain qu'elle n'a jamais aimé d'amour Henri IV, et l'a longtemps copieusement trompé. Elle a servi les siens, puis cherché à se faire épouser. Son action politique a toujours été dictée par des considérations particulières, surtout quand elle entraînait son royal amant à un néfaste mariage.

Mais cette politique qui ne se propose pas l'intérêt de la France, coïncide parfois avec lui. Gabrielle a contribué à la désignation de Sully comme surintendant des finances, à l'abjuration du Béarnais, à la promulgation de l'édit de Nantes. Elle a connu Henri de Navarre quand il n'était encore, pour parler comme lui « qu'un roi sans royaume, un général sans armée et sans argent, un mari sans femme ». Elle a traversé avec lui la mauvaise fortune et lui a donné mainte preuve d'attachement. Son désir de se faire épouser ne vient peut-être pas seulement de l'ambition, et d'ailleurs elle ne semble pas à des contemporains personnellement indigne de ce trône où on la destine.

Surtout, pendant neuf années, et plus sûrement sept, réunissant vraisemblablement tous les charmes élus pour lui plaire, elle a rendu heureux un des plus grands rois que la France ait eus. N'est-ce pas lui, après tout, qui est le meilleur juge, et n'a-t-il pas acquis quelque droit d'imposer à l'histoire ses préférences ? Et si sa maîtresse préférée, par une liaison quasi conjugale, conférait à ses mœurs une relative dignité que sa mort lui fit perdre d'un seul coup, n'est-il pas juste de lui en tenir compte ? Aussi bien le pays est-il, dès longtemps revenu de ses préventions à son égard. Quand, après l'assassinat du souverain, il comprit, par une soudaine illumination, ce qu'il lui devait, de quel chaos il l'avait tiré, vers quel noble avenir il l'acheminait, il ne sépara plus de lui, dans son souvenir et son affection, la femme qu'entre toutes il avait aimée. Il continue aujourd'hui à lui savoir gré d'avoir acquitté envers Henri IV un peu de la reconnaissance française.

La famille d'Estrées lui eût dû plus de gratitude encore, et pour tant d'avantages précis que j'ai signalés, et pour avoir été par elle rapprochée du roi, apparentée à celle de Vendôme qui en est directement issue, et promue ainsi au rang des premières du royaume. On verra ce que l'habileté et le mérite ajouteront encore à cette illustration. Ce n'est pas toutefois chez les sœurs de Gabrielle que nous les trouverons.

5. *Les sœurs de Gabrielle après sa mort*

Après sa mort, celles-ci tendent à retomber dans l'ombre d'où elle les avait quelque peu tirées. On a peine à les suivre, faute de documents, pendant les dix dernières années du règne de Henri IV, la régence de Marie de Médicis, le règne de Louis XIII et au delà.

Tout ce que je sais de Marguerite après 1585, date de son mariage avec Gabriel de Bournel, c'est qu'elle assiste le 15 février 1596, au mariage de sa sœur Diane, et, en avril 1599, aux funérailles de la duchesse de Beaufort. Peut-être a-t-elle vécu de longs jours ignorés dans ces terres de la Somme dont son mari était seigneur. On peut induire, d'un acte du 9 décembre 1653 (1), qu'elle aurait eu un fils : François-Annibal de Bournel, déjà décédé à cette date après avoir été marié à Antoinette Le Roy, et une fille Marguerite, devenue abbesse de Berthaucourt. On la fait mourir elle-même le 28 août 1635.

Quant à Diane, épouse depuis 1596, et, dit-on, assez infidèle, du maréchal de Balagny, elle a de ce dernier un fils : Gabriel de Monluc, que nous retrouverons en Italie avec son oncle, François-Annibal, jouissant de la plus mauvaise réputation, et que Tallemant traite de « coquin ». Un dessin du 16^e siècle, conservé au cabinet des Estampes, nous rend les traits de la maréchale de Balagny, mais, à un âge, semble-t-il, déjà avancé. Après la mort de son mari, décédé en 1603, à Toulouse, à 58 ans, on ne possède plus, comme renseignements sur elle, que des papiers d'affaires (2).

Nous savions déjà qu'elle avait, en 1595, hérité de sa tante Barbe, marquise de Chamorin, la terre et seigneurie de Vauxbuin : c'est pourtant son père Antoine qui, le 18 novembre 1597, cède celle-ci au duc de Mayenne. En 1603, elle ne semble pas établie à Paris : elle y est « de présent », à la maison « où pend pour enseigne le cinge qui pile », et c'est là qu'elle reconnaît une dette de 30.000 livres contractée pour subvenir à ses affaires et à celles du marquis de Resnel, fils aîné du maréchal et de sa première femme. En 1611 elle est encore à Paris, mais domiciliée, cette fois au cloître Saint Gervais. Le 10 avril 1614, elle baille à ferme, pour un fermage annuel de 5.000 livres tournois, tous les revenus, ou peu s'en faut, du domaine de la vicomté d'Orbec en Normandie, qu'elle a reçue en dot de son père. Plusieurs de ses tractations : reconnaissances de dettes ou de paiements, sont faites avec le fermier de sa ferme du Greffin en Guyenne : Jean de la Chaussée, qui semble, en plusieurs occasions, lui avoir servi d'intendant.

On pense généralement qu'elle est morte en 1626. La date de 1595 donnée par Anselme est une manifeste erreur. Elle eut

(1) Archives : de Bertier.

(2) Je trouve également lesdits papiers dans les archives de Bertier.

le temps de lire la 3^e partie de l'Astrée parue en 1616 et où elle figure sous le nom de Délie.

Julienne-Hippolyte, duchesse de Villars, connue aussi sous le nom de marquise de Cerisai, est sensiblement plus jeune que Diane, Marguerite, et même Gabrielle, mais non moins galante.

Elle semble avoir été étroitement mêlée à la vie de la favorite. Des tableaux de l'école de Fontainebleau la représentent au bain avec elle (1) ; Bassompierre la montre, en octobre 1598, participant, avec elle et d'autres beautés de la cour, à un ballet donné aux Tuileries par Catherine de Bourbon (2) ; nous savons enfin que, du vivant même de sa maîtresse, Henri avait eu pour elle quelques regards, bien qu'elle n'eût — si l'on en croit l'auteur des *Amours du Grand Alcandre* — « autre beauté que la jeunesse et les cheveux ».

A vrai dire elle en a une troisième dont elle connaît et ne ménage pas le pouvoir : celle de ses seins. Encore très jeune, raconte Tallemant (3), sans doute peu de temps après son mariage, étant au Havre dont son mari est gouverneur, elle s'éprend d'un capucin, d'ailleurs fort bel homme, Henry de la Grange Palaiseau, venu au Havre prêcher l'Avent. Assidue à ses sermons, elle s'y rend, parée de son mieux, se place en face de lui devant la chaire, et lui découvre hardiment, pour parler comme le chroniqueur, « ce qu'elle a de plus beau ». Tant de charmes ayant laissé l'homme insensible, elle fait si bien qu'elle l'attire chez elle, sous prétexte de se confesser, et, renouvelant une scène de la Bible, s'offre à lui, et « lui montre peut-être ce qu'elle ne pouvait montrer durant le sermon ». Toujours est-il que le malheureux moine doit, pour sauver sa vertu de ses entreprises, quitter le Havre à la dérobée, et, à toutes jambes, regagner Paris.

Naturellement, à la mort de la duchesse de Beaufort, elle se juge désignée pour la remplacer. La passion du Vert-Galant pour Henriette d'Enragues dérange ses calculs, et lui inspire de la haine pour cette nouvelle maîtresse qu'elle rend responsable de sa déconvenue. Un moment vient où elle croit trouver l'occasion de se venger, de connivence avec la reine Marie de Médicis. Ayant pour amant le prince de Joinville qui l'avait été précédemment d'Henriette, elle obtient de lui des lettres de celle-ci à lui adressées, et où elle se moquait copieusement de la reine et du roi. Elle va les montrer d'abord à la reine qui l'en récompense, et ensuite au roi. Mais Henriette se défend effrontément, en déclarant les lettres fausses ; le duc d'Aiguillon, qui lui est dévoué, lui procure même un clerc, Claude de Bigot,

(1) Musée du Louvre, et musée de la société archéologique de Montpellier.

(2) Bassompierre : *Journal de ma vie*. Édition de la Sté d'Hist. de France I, p. 12 et 93 et III, p. 156 et 248.

(3) Tallemant : *Historiettes*. Édition Mongrédien, I, p. 128.

pour confesser les avoir contrefaites. Henri, très amoureux, s'empresse de le croire, bannit Joinville, exile dans ses terres la duchesse de Villars, « retirée de son amant qu'elle aimait », pour parler comme notre anonyme auteur (1), et « renvoyée chez elle avec honte, lorsqu'elle voulait le moins y aller ». Elle sera d'ailleurs rappelée, après arrestation de sa rivale « pour intelligence avec l'Espagne », mais on la perd quelque peu de vue.

Les contemporains sont frappés de sa galanterie, de son gaspillage, du désordre de ses enfants.

Entre autres amants, elle a, tour à tour, le duc de Chevreuse, puis un partisan du nom de Moisset. On peut, si l'on veut, voir dans l'un l'agréable, dans l'autre l'utile, ce qui témoignerait chez la dame d'une judicieuse distribution de ses charmes. Elle pousse l'impudeur jusqu'à loger ouvertement avec le dernier.

Au dire de Tallemant, elle serait « la plus grande escroqueuse du monde ». Elle trompe et déçoit ses nombreux créanciers du Havre. Elle est, en tout cas, femme de grande dépense, comme sa mère Françoise et sa tante Ysabeau, et l'on calcule alors qu'elle et son mari ont gaspillé 800.000 écus d'argent comptant, et 60.000 livres de rente.

Enfin, de ses deux fils, l'aîné, le duc de Villars, passe pour « le plus débauché des hommes », et le cadet, le comte de Brancas, pour « le plus grand rêveur ». C'est même ce dernier qui sert de principal modèle à La Bruyère pour le portrait célèbre de Ménalque, où il a accumulé comme à plaisir les plus étonnants exemples de distractions et d'extravagances.

Quant à la fille, Marie de Brancas, mariée, le 13 juillet 1613, à Henri de Castellane, marquis d'Ampus, elle vit surtout en Provence, ou « en Avignon », comme on dit alors. Bassompierre, qui est un peu de la famille puisqu'il assure avoir connu — au sens biblique — toutes les sœurs de Gabrielle, raconte l'y avoir été visiter, en novembre 1622, avec le duc de Vendôme, y avoir trouvé sa mère : Julienne-Hippolyte, et y avoir dansé. Au dire du sieur Guillard « elle n'y a pas démenti les vertus de sa famille : elle disait que son mari était le plus sot de tous les hommes (rappelons-nous le sens particulier que le 17^e siècle confère souvent à ce mot !), et qu'elle en savait des nouvelles ».

On retrouve la duchesse de Villars, en 1626, conspirant contre Richelieu avec les Vendômes, Marie de Médicis et Monsieur, c'est-à-dire Gaston d'Orléans. Elle est du complot qui tend à empêcher ce dernier, contre la volonté du ministre, d'épouser Mlle de Montpensier, et qui aboutira à l'arrestation des Vendômes, à l'exécution de Chalais, à la soumission de Gaston. Elle a promis à ce faible prince, par l'intermédiaire de son neveu le grand prieur, de lui livrer le Havre, dont son

(1) L'auteur des *Amours du Grand Alcandre*.

mari est gouverneur. Un de ses autres neveux, le jeune Balagny, se fait fort de son côté de livrer Laon qui appartient à son oncle, François-Annibal, frère de la duchesse, et alors général du roi en Valteline. Mais ce plan échoue. Le duc de Villars, sollicité de livrer la place, « la refusa tout à plat, écrit Bassompierre, et dit que sa femme n'y avait nul pouvoir », tandis qu'à Laon, Mallortie, qui commande pour François-Annibal, « dit qu'il ne connaissait pas Balagny ». Il est vraisemblable que le cardinal, qui a de la mémoire, sache peu de gré à Julienne-Hippolyte de ses mauvaises intentions. Je ne vois pas cependant qu'il sévisse contre elle. Il lui achète même, ainsi qu'à son mari, le 23 octobre de cette même année 1626, la terre de Graille en Normandie (1).

Elle survit au duc de Villars, décédé en 1657. On la rencontre encore en 1659, mais « gueuse », au dire de Tallemant, ce qu'on peut facilement imaginer d'après ses grandes dilapidations. Je n'ai pas trouvé la date de sa mort.

Angélique est plus âgée, étant la troisième fille d'Antoine, venue après Diane et Marguerite. On ignore quelle raison la fait destiner, plutôt que telle autre de ses sœurs, à la vie monastique. Ce n'est assurément pas la vocation, mais, en ce temps-là, qui donc y prend garde ?

Dès 1586, abbesse de Berteaucourt près d'Amiens, elle n'y donne pas l'exemple des vertus qu'on serait en droit d'attendre de sa dignité ecclésiastique. Sa sœur Gabrielle vient loger assez souvent chez elle, et Henri IV — comme autrefois à l'abbaye de Montmartre, car il avait des couvents de femmes une idée particulière — arrive dans celle-ci avec une escorte de joyeux lurons. L'abbesse et ses nonnes n'ont aucune peine à y trouver pour les jeux d'amour de nombreux et entreprenants partenaires. Les documents ne permettent pas de préciser leurs noms. Toutefois un pamphlet contre Gabrielle, qui court sous le manteau en 1597 (2), prête pour amant à Angélique le seigneur de Roquelaure, le grand maître de la garde-robe, un des plus gais compagnons d'un roi qui n'aime ni la mélancolie ni les mélancoliques. En tout cas elle a, de diverses provenances, si on en croit le sieur Guillard, 14 enfants dont 12 survivent, et qu'elle traite différemment d'après la condition, sans doute variée, de leurs pères. Quatre grandes filles lui servent de demoiselles de compagnie.

Un moment vient où Gabrielle pense à la rapprocher de Paris, pour disposer elle-même d'un lieu de rendez-vous plus à portée, et Henri IV, sur ses instances, nomme l'abbesse de Berteaucourt à l'abbaye de Maubuisson près de Pontoise, une des plus

(1) Chantilly. Les Archives. Le cabinet des Titres. Tome IV, page 168. Paris. Champion, 1929.

(2) Bibliothèque Nationale : manuscrit : n° 18665, page 204 : Les regrets et vie de la duchesse de Beaufort, divulgués en l'an 1597.

illustres de France, et qui jouit du revenu, alors considérable, de 30.000 livres.

Cette abbaye a été édiflée en 1236, pour des religieuses de l'ordre de Cîteaux, par Blanche de Castille, qui s'y est fait enterrer. Elle ne comporte pas moins de 25 bâtiments et 6 jardins. L'église est grande, toute de style gothique, avec un des chœurs les plus vastes, et des chapelles considérables. La Révolution a tout détruit ou presque tout : les quelques ruines qui restent aggravent nos regrets.

En quelle année faut-il placer la nomination d'Angélique ? 1597 dit M. de Bertier, mais Sully la montre déjà en 1596 occupant les lieux, et c'est là, à l'en croire, qu'il va chercher Gabrielle pour la conduire au roi. Peut-être la nouvelle venue doit-elle attendre quelque temps les bulles que le pape Clément VIII n'était pas, dit-on, trop enclin à lui donner.

C'est à peu près tout ce qu'on saurait d'elle si Sainte-Beuve, utilisant, dans son *Port-Royal* une littérature janséniste peu connue, et particulièrement les *Mémoires* d'Antoine Le Maître, n'avait apporté sur les rapports de Port-Royal et de Maubuisson, et, par suite, de leurs abbesses, une importante contribution, et si M. Albert de Bertier n'avait, dès 1888, publié dans les *Bulletins de la Société Archéologique de Soissons*, un intéressant document (1).

Maubuisson et Port-Royal, Angélique d'Estrées et la mère Angélique Arnauld, ce que le vice a de plus débridé et la vertu de plus héroïque : on ne peut imaginer contraste plus absolu, et plus piquant rapprochement : les pages que leur consacre le sagace historien ne sont pas les moins vivantes de son admirable ouvrage.

On y lira de quelle astucieuse façon le Béarnais écarte la précédente abbesse, encore élue, de Maubuisson, pour mettre à sa place la sœur de sa maîtresse, qu'il installe lui-même, et à qui il fait prêter serment par les religieuses. On ne saurait soutenir d'ailleurs que celle-ci a corrompu l'abbaye, corrompue bien avant elle. D'Aubigné ne nous révèle-t-il pas que, lors du siège de Pontoise par les troupes royales en 1589, huit des nonnes furent contraintes de demeurer, « que la vérole retenait » (2).

Du moins la nouvelle abbesse n'ajoute-t-elle rien à la sainteté du lieu. Vive et spirituelle, dit-on, ennemie de toute contrainte, elle est passionnée pour tous les plaisirs : ceux de l'amour, du jeu, de la table, de la promenade, de la conversation... Elle réunit dans son abbatale la meilleure compagnie, mais

(1) Sainte-Beuve : *Port-Royal*. Paris, Hachette, 1901, Tome I, pages 190 et 200 — *Bulletins de la Sté archéologique de Soissons*, 2^e série, Tome 19, année 1888, page 114.

(2) D'Aubigné. Édition Lemerre. Paris, 1892, Tome II, page 296.

aussi la plus dépravée. Le luxe ne la séduit pas moins que le plaisir. Son abbatale même, qui devait être fort élégante, c'est elle — si j'en crois un vieil érudit Pihan de la Forest (1) — qui l'a fait construire. « Elle n'épargnait, ajoute-t-il, aucune dépense pour satisfaire ses désirs : sa parure, ses ameublements étaient plutôt ceux d'une femme mondaine que d'une religieuse : aussi n'en avait-elle que le nom. On peut dire toutefois à sa décharge qu'elle ne fut jamais hypocrite, et qu'elle ne couvrit point ses désordres du voile de la religion, dont elle ne montra que ce qu'il fallait pour ne pas paraître n'en avoir point du tout ».

On n'apprendra pas sans étonnement comment, en l'an 1600, la très jeune Jacqueline Arnauld, à qui l'on destine l'abbaye de Port-Royal, est mise, à l'âge de sept ans, pendant près de trois années, à Maubuisson, pour y être instruite chrétiennement, et y faire profession, sous la tutelle d'Angélique d'Estrées ; bien mieux, comment elle renonce à son propre prénom pour prendre celui de l'abbesse, comme si, par un singulier mystère, la courtisane avait été appelée à baptiser la sainte.

Mais à mesure qu'on s'éloigne de la mort de Gabrielle, et surtout de celle de Henri IV, les désordres « à rideaux ouverts », dont parle Sainte-Beuve, et qui, pendant vingt ans, se sont multipliés à Maubuisson, apparaissent plus scandaleux aux contemporains, et en premier lieu au pudique Louis XIII. Ces vingt-deux religieuses qui, sans parler de plus graves dérangements, passent leur vie à se divertir, jouer la comédie, donner des collations dans leurs jardins ou danser sur le grand chemin de Paris avec les moines de Saint Martin de Pontoise, semblent prolonger un âge révolu. Le roi lui-même, en 1616 ou 1617, aurait commandé à Boucherat, abbé de Cîteaux, d'y mettre bon ordre.

Seulement Angélique a une originale et aristocratique façon de recevoir les commissaires religieux qu'on lui envoie pour informer et réformer. L'un d'eux est jeté dans une tour, mis au pain et à l'eau, gratifié chaque jour des étrivières, et ne doit finalement son salut qu'à la fuite ; les autres sont traités à l'avenant.

Décidé à en finir, l'abbé de Cîteaux doit s'assurer d'abord du consentement des parents d'Angélique, que l'on sait puissants, du cardinal de Sourdis son cousin, du maréchal d'Estrées, François-Annibal, son frère. Ce dernier, nous apprend Sainte-Beuve, en veut alors à sa sœur, probablement par raison d'intérêt, pour avoir marié leur plus jeune sœur, Françoise, novice à Maubuisson, à un seigneur du voisinage, le comte de Sanzay.

(1) Pihan de la Forest : **Projet d'hist. de Maubuisson**, ouvrage resté manuscrit, mais attribué et cité par Dutilleux : **Hist. de l'abbaye de Maubuisson, Pontoise, 1882, in-4°, page 43.**

Fort de ces aveux, l'abbé, sans doute à la fin de 1617, se rend lui-même à Maubuisson, mais il en est pour sa peine, l'abbesse refusant tout net de le recevoir. Il lui faut enfin obtenir du Parlement l'ordre de la faire enlever et enfermer. Revenu à l'abbaye, cette fois avec prévôt et archers, il doit avoir recours à ceux-ci, le 5 février, n'ayant pu rien obtenir par la douceur. Encore doivent-ils forcer des portes, escalader des murs, et passer la journée à chercher l'abbesse, qu'ils trouvent enfin, couchée, et transportent ainsi, nue sur son matelas, au carrosse qui l'emène vers Paris et *les Filles Pénitentes* où on la renferme.

Combien de temps dure cette réclusion ? Assez peu, sans doute. La prisonnière ne manque pas d'appuis. Versatile, son frère, le maréchal, s'est retourné de son côté ; la noblesse, particulièrement celle de la région de Pontoise, si bien reçue à l'abbaye, s'intéresse pour elle. Aussi, un peu plus d'un an après son expulsion, en septembre 1619, reparaît-elle brusquement dans son monastère dont une nonne dévouée lui ouvre la porte, accompagnée cette fois de son beau-frère, le comte de Sanzay et de plusieurs gentilshommes en armes. Elle va droit à l'abbesse que le Supérieur de l'ordre à chargée de réformer la maison, et qui se trouve être précisément celle de Port-Royal, cette jeune fille que Maubuisson avait abritée quand elle avait de sept à neuf ans, et qui jouit déjà d'une autorité considérable.

Et c'est, dans l'église du monastère, l'altercation des deux Angéliques, dont on peut lire dans *Sainte-Beuve* le pathétique récit, tiré des *Mémoires* de M. Le Maître. Les répliques s'y croisent comme dans un dialogue cornélien, et la progression dramatique n'y fait pas défaut. Du ton poli et presque cérémonieux du début on passe à un autre, beaucoup plus vif : « Madame, vous n'êtes plus abbesse, ayant été déposée — J'en ai interjeté appel ». Puis, rien n'intimidant la jeune abbesse de Port-Royal, ni les épées nues, ni les coups de pistolet tirés à ses oreilles, ni le geste de Mme d'Estrées faisant mine de toucher son voile, et auquel répond celui d'une religieuse qui lui arrache le sien, c'est l'intervention de M. de Sanzay et des gentilshommes, l'expulsion d'Angélique Arnauld, suivie des 30 nouvelles religieuses qu'elle avait fait entrer à Maubuisson, sa retraite pleine de dignité à Pontoise dans la maison de l'official, bientôt le décret de prise de corps rendu contre l'intruse par le Parlement où règnent les Arnauld, l'arrivée à Maubuisson du chevalier du guet et des archers, la fuite précipitée de Mme d'Estrées et de ses gentilshommes, le retour aux flambeaux, le soir même, de la mère Angélique Arnauld sous les bénédictions populaires qu'attiraient sa sainteté et sa charité.

Touche-t-on enfin au bout de cette tragi-comédie ? L'histoire nous apprend que, longtemps après, l'abbaye est encore en alarmes dans la crainte d'un retour offensif de la réprouvée

et de ses acolytes, que ceux-ci viennent, de temps à autre, décharger leurs pistolets sous les fenêtres, que, pendant six mois, 50 archers doivent tenir garnison à l'intérieur, qu'un an après la mère Angélique tremble encore pour la sécurité de Maubuisson. Il faut que le roi y prépose Catherine de Bourbon, fille naturelle du défunt comte de Soissons, et par conséquent de sang royal, pour que cessent, dit Sainte-Beuve, « les manèges » de l'obstinée sœur de Gabrielle, mais non certes ses démarches et protestations.

A cette révoltée l'opinion, dans son ensemble, ne paraît pas favorable. Il en coûte de braver l'autorité royale et religieuse. Les bonnes gens de Pontoise disent en accueillant la mère Angélique et sa troupe : « Elles ont laissé le Diable dans leur monastère ; elles y ont vraiment laissé la peste, cette infâme, cette perdue, qui les en a chassées ». Après le retour de la pieuse abbesse, François de Sales lui écrit, le 19 septembre 1619, une lettre plus dure encore pour son audacieuse rivale : « Je sus, à mon départ de Paris, que vous étiez rentrée dans Maubuisson... mais je n'ai pu savoir si vous aviez trouvé vos papiers, vos meubles de dévotion, et votre argenterie sacrée, car celle qui s'est elle-même dérobée à Dieu, pourquoi ne déroberait-elle pas toute autre chose ? ».

On s'est demandé ce qu'est devenue Angélique d'Estrées.

Le père Anselme la fait enfermer, mourir, enterrer chez les Clarisses de Paris. Au contraire Sainte-Beuve la montre « maintes fois encore échappée et ressaisie, passant le reste de ses jours à plaider pour son abbaye, dont elle recevait une pension alimentaire qui s'en allait au procès, mourant finalement dans un faubourg de Paris, fort misérable ».

Cette version, inspirée de Dom Clémencet, semble être la bonne. M. Albert de Bertier a en effet découvert, en 1888, dans les papiers des anciens notaires de Cœuvres déposés à Soissons, alors chez maître Deciry, un curieux document, un acte d'opposition établi, le 14 octobre 1628, à la requête d'Angélique d'Estrées, par le notaire de Cœuvres, Bouchel. Elle se trouve, à cette date, « au logis de honnête personne Jean, laboureur, demeurant à la ferme de la Glaux, paroisse de Dommiers, près Soissons ». Elle fait signifier à Marie Suireau (en religion sœur Marie des Anges), qui succédait comme abbesse de Maubuisson, à Catherine de Bourbon décédée, « qu'elle s'est opposée et oppose à la bénédiction et à la qualité que ladite Sureau (sic) prend à son préjudice ».

Il ressort de ce texte qu'en 1628 Angélique n'est pas enfermée, qu'elle n'a pas renoncé à récupérer l'abbaye dont elle s'est fait si justement expulser il y a déjà dix années, qu'elle réside enfin — on ne sait pour combien de temps ni dans quelles conditions — à la ferme de la Glaux. Ce bâtiment construit, si j'en crois M. de Bertier, avec une certaine élégance, qu'attestent la voûte qui se trouve sous le principal corps de

logis, la tonnelle d'un escalier de pierre hors d'œuvre, les vestiges d'un oratoire du 15^e ou 16^e siècle, appartient alors à l'abbaye de Saint-Jean des Vignes, mais M. de Bertier présume qu'il a été loué au maréchal d'Estrées, et est occupé par un ou plusieurs de ses fermiers.

Il est difficile d'y expliquer la présence de sa sœur.

Lui a-t-il, bien qu'alors vraisemblablement absent, interdit son château de Cœuvres, lui a-t-on, d'autorité, assigné ce séjour, avait-elle, au contraire, quelque raison de le choisir ? Autant de questions impossibles à résoudre.

Le fait qu'elle meurt en 1634 (1), à plus de soixante ans, dans la misère, montre assez que son frère, après quelques démarches en sa faveur, l'a complètement abandonnée. Ambassadeur à Rome, il lui a, en 1620, obtenu du pape une lettre de rétablissement, mais son ami Senneterre l'informe, le 20 juin (2), que ni le Parlement, ni le clergé, ni le roi, ne sont décidés à y souscrire, que l'actuel comte de Soissons réclame l'abbaye pour sa sœur naturelle, mais à condition d'en user ainsi qu'il lui plairait, à lui marquis, « et, pour Mme de Maubuisson, lui donner telle récompense ou pension qu'il jugerait à propos ». Je ne jurerais pas qu'il n'a pas accepté sur ce sujet une transaction plus avantageuse pour lui-même que pour Angélique, dont il semble, dès lors, s'être tout à fait désintéressé.

Pour elle, ayant mené, jusqu'au-delà de la quarantaine, une vie scandaleuse, elle n'a cessé, pendant seize années, de la regretter, et de revendiquer la belle abbaye qui lui en avait si longtemps fourni le cadre et les moyens.

Nous sommes encore moins bien renseignés sur la dernière sœur de Gabrielle, Marie-Françoise, issue, dit-on, des amours de d'Alègre et de Françoise Babou, et qui, en bas âge, a échappé avec Julienne-Hippolyte, aux massacreurs d'Issoire. On a vu qu'en 1599 Gabrielle songe à la marier au maréchal de Biron, alors qu'elle est à peine âgée de quinze ans, et qu'entrant dans cette vue, le vieil Antoine d'Estrées, bien que sans conviction, l'a reconnue. Époux de Françoise, et, par elle, rapproché du trône, Biron sans doute n'eût pas trahi, et la suite de l'histoire, en tout cas de la sienne, en eût été changée. La mort foudroyante de la toute-puissante maîtresse fait évanouir comme un rêve l'avenir du couple projeté, et la jeune fille, placée sous la tutelle de sa sœur Angélique, est mise comme novice à l'abbaye de Maubuisson. Sans doute participe-t-elle à la vie brillante

(1) Date donnée par le Père Anselme et Dom Clémencet — Voir de ce dernier l'**Histoire Générale de Port-Royal**, Paris, 1775, 2 volumes in-12.

(2) **Lettres de différentes personnes écrites à M. le Marquis de Cœuvres** : archives De Bertier et Bibliothèque Nationale, manuscrit 4067.

et légère qu'on y mène. A-t-elle l'occasion d'y connaître le comte de Sanzay, gentilhomme, paraît-il, de la région, « un voisin », dit Sainte-Beuve. Toujours est-il qu'Angélique, contre la volonté sans doute intéressée de leur frère François-Annibal, la marie audit comte en novembre 1606, au bailliage d'Amiens. Les apports de la jeune fille sont modestes : un carrosse et assez de vaisselle, meubles et tapisseries pour le service d'une chambre garnie. Leur disproportion avec ceux du marié qui avantage sa femme de toutes les façons, lui laissant, au cas où il mourrait avant elle et sans enfants, jouissance de la totalité de ses biens, et, s'il meurt avec enfants, un important douaire, autorise l'hypothèse d'un mariage d'amour (1).

Charles, comte de Sanzay, appartient à une illustre et intéressante famille originaire d'Anjou. Il est en outre vicomte héréditaire de Poitou, baron de Tupigny, près de Guise en Thiérache, enfin sieur d'Ardenne que je ne puis identifier. Sans doute a-t-il des terres ou une résidence dans la région de Pontoise, puisqu'il passe pour voisin de l'abbesse de Maubuisson. Il a été antérieurement attaché, en qualité de gentilhomme ordinaire, à François, duc d'Anjou, frère de Henri III.

Nous connaissons mieux ses parents que lui-même.

Son oncle Claude, mort en 1605, avait combattu les Ligueurs. Sa tante, née Marguerite de la Motte-Fouqué et décédée en 1613, nous est rendue vivante par un curieux registre-journal que publie en 1859 le comte de La Ferrière-Percy (2). Ce document permet de reconstituer, au 16^e siècle, l'intérieur du château normand de la Motte-Fouqué ; il nous apprend les achats de mobilier, draps, bétail, vin, cidre, provisions, les frais de toilette et de voyage de l'attentive maîtresse de maison qui le rédige, et qui, née catholique, passe, comme tant d'autres, au protestantisme, pour revenir, à la fin, au catholicisme.

Quant au père, René III de Sanzay, mort, le 25 septembre 1583, au château de la Motte-Fouqué, et demeuré lui, très catholique, il a été, tant qu'il a vécu, un personnage considérable, chambellan et conseiller de Charles IX, colonel et capitaine général de la noblesse sujette au ban et à l'arrière-ban, surintendant des fortifications, et, pendant vingt ans, employé dans les guerres et les ambassades. Généreux et éclairé, il a établi à Sanzay un collège pour la jeunesse et une aumônerie pour les pauvres. Son goût des lettres et de l'histoire lui a attiré des vers de Ronsard. Il était en effet l'auteur d'une généalogie de sa maison qu'il dédiait, avec de nobles conseils, au fils qu'il avait eu de Charlotte de Thais, dame de Thais, baronne de Beaulle et de la Neuville-le-Roy.

(1) Voir le contrat de mariage : archives de la Somme : registre : B, 75.

(2) *Le Journal de la comtesse de Sanzay* publié par H. de la Ferrière-Percy. Paris, Aubry, 1859.

Ce fils marche-t-il sur ses traces ? Je ne saurais le dire, ne connaissant de lui que son intervention à main armée en faveur d'Angélique d'Estrées, sa belle-sœur. Je n'en sais pas plus sur sa femme. Un acte du 21 janvier 1626 montre le comte de Sanzay donnant à son épouse, Françoise d'Estrées, tout pouvoir pour régler les dettes et affaires concernant sa maison, « vendre, aliéner ou engager les terres et seigneuries, métairies, bois de haute futaie, et autres dépendances d'icelle ». Il ressort toutefois de ce document qu'elle est alors séparée de biens avec lui, qu'il habite ordinairement son château de Tupigny près de Guise en Thiérache, tandis qu'elle vit à Paris, rue aux Ours, paroisse de Saint-Nicolas des Champs, que, lorsqu'il vient à Paris, ce n'est pas chez sa femme qu'il loge, mais rue Champfleury, paroisse de Saint-Germain l'Auxerrois. D'après Lefebvre, Françoise meurt en 1669, le 6 juillet.

Voilà ce que j'ai pu recueillir sur les filles d'Antoine. Si l'on excepte Angélique, elles ne paraissent pas marquer beaucoup de personnalité. De toutes les branches parasites une seule, entée sur l'arbre royal, a poussé d'importants rejetons. Mais le tronc — on va le voir — est resté vert, solide et fécond.

MAXIMILIEN BUFFENOIR.